

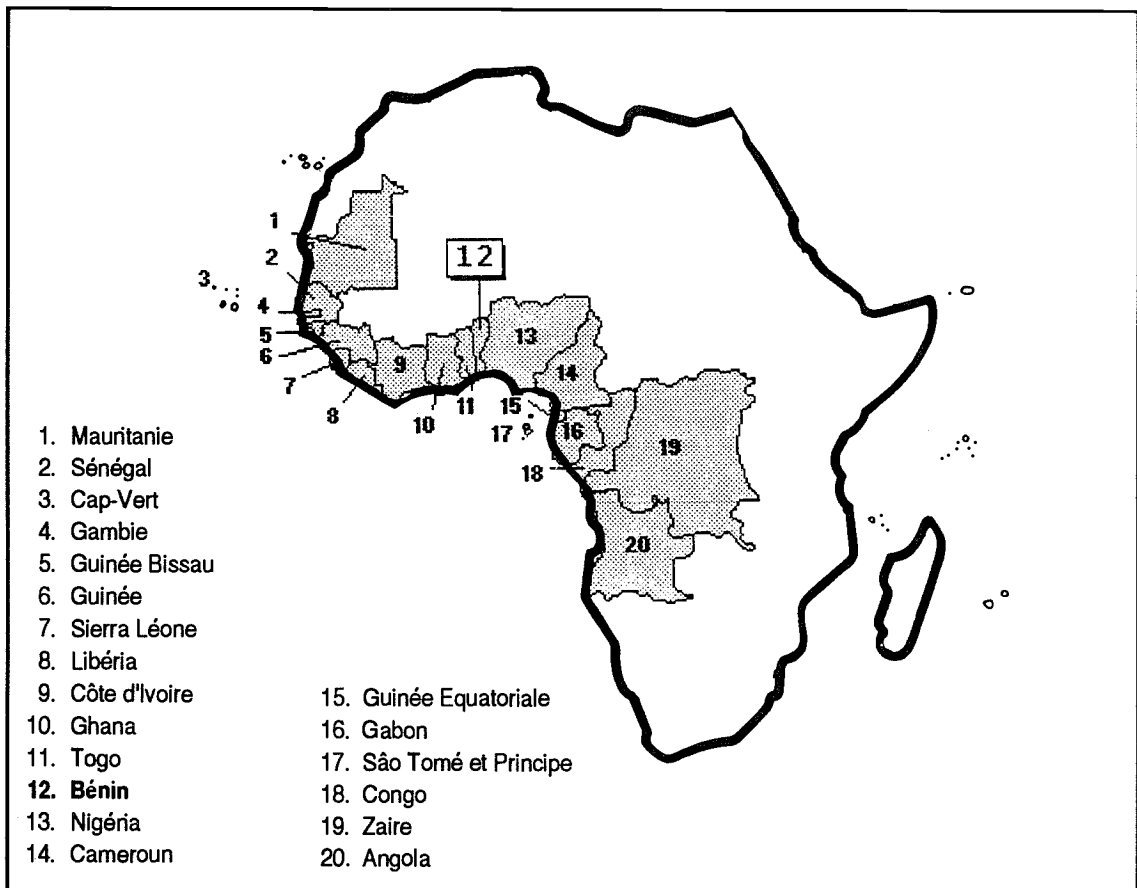
**PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES
PÊCHES ARTISANALES EN AFRIQUE DE L'OUEST**

PROGRAMME DU DIPA

Rapport technique N° 122

mai 1998

**L'état de la pêche artisanale
en Afrique de l'Ouest en 1997**



DANIDA

DEPARTEMENT DE COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DU DANEMARK



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rapport technique N° 122

mai 1998

**L'état de la pêche artisanale
en Afrique de l'Ouest en 1997**

par

Benoît Horemans

Chef d'équipe,
Expert en Planification des Pêches,
Programme DIPA

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent, n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités ni

La référence bibliographique de ce document est:

Horemans B.,- L'état de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1997. Cotonou. Programme
1998 pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest
(DIPA), 51 p. DIPA/WP/122

Programme DIPA
FAO
B.P. 1369
Cotonou, République du Bénin

Télex: 5291 FOODAGRI

Fax: (229) 33.05.19

Tél: (229) 33.09.25

LA VISION POUR DIPA PHASE III

INTRODUCTION

La stratégie de développement pendant les années 60 et 70 était basée sur la philosophie selon laquelle les pays en développement manquaient de technologie perfectionnée et de capitaux pour accélérer leur développement. L'industrialisation était donc promue dans le but de tirer profit des abondantes ressources halieutiques alors disponibles. Cependant, l'essor économique escompté n'a pas eu lieu et l'approche de développement s'est tournée vers une stratégie rurale intégrée où l'accent est mis sur la communauté tout entière. Cela visait à améliorer les revenus et la qualité de vie à travers l'assistance technique et la participation active de la population de pêcheurs et de la communauté.

Dans ce contexte, l'accent était initialement mis sur le concept de Centre Communautaire des Pêches (CCP) en tant que moyen de promotion du développement de la pêche artisanale. Mais, il s'est avéré que la présence d'un ensemble d'installation et de services réunis pour satisfaire les besoins locaux ne garantissait nullement que les structures/installations seraient utilisées ou que le développement allait se produire. La participation active de la population de pêcheurs et la mobilisation des ressources locales et communautaires étaient un impératif en vue d'assurer la durabilité des initiatives entreprises par les projets de développement et/ou la communauté.

Jusqu'à présent et d'une façon générale, le Programme DIPA a travaillé dans un contexte de ressource de pêche abondante ou apparemment adéquate avec une faible pression démographique. Le scénario est cependant en train de changer et il faudra bientôt faire face à la triple contrainte de la réduction de stocks de poisson, de la dégradation de l'environnement et de la pression d'une population croissante. Comme cela s'est passé dans bien d'autres secteurs, il faut s'attendre à ce que d'autres couches de la population découvrent une nouvelle raison de vivre dans la pêche artisanale renforçant aussi la concurrence pour les ressources entre les artisans pêcheurs à laquelle s'ajoute la concurrence déjà existante entre les pêches artisanale et industrielle avec leur effet conséquent sur l'environnement.

Ce scénario requiert la mise en oeuvre continue de la stratégie intégrée qui reste valable pour le développement des pêches artisanales, mais avec un nouveau compromis: l'accent sur les éléments et les mécanismes qui favorisent la durabilité des initiatives, sur une pêche responsable, sur les mécanismes pouvant favoriser la décentralisation du pouvoir et des prises de décision par la communauté locale en ce qui concerne l'aménagement des ressources et le développement, et sur le renforcement des capacités nationales pour un aménagement et un développement durables et équitables des ressources, ainsi que sur la consolidation des acquis.

L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT

Ainsi, l'objectif de développement de la troisième phase du Programme DIPA qui a débuté le 1er juillet 1994 est d'assurer à vingt pays côtiers d'Afrique de l'Ouest un développement et un aménagement durables de leur pêche artisanale en vue de maximiser les avantages sociaux et économiques des communautés de pêcheurs en termes d'emploi, de protéines et de revenus. Ceci se fera selon une approche intégrée et participative en mettant l'accent sur l'équité, le rôle des femmes, le transfert de technologie, la protection de l'environnement, ainsi que le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

Les objectifs immédiats sont:

1. identifier, évaluer et diffuser les stratégies et mécanismes d'aménagement et de développement durables de la pêche artisanale au sein des communautés de pêcheurs;
2. améliorer les compétences du personnel des Départements des Pêches nationaux en matière de planification du développement et d'aménagement de la pêche artisanale;
3. renforcer les compétences techniques dans les disciplines de la pêche, principalement en technologie de la pêche et du poisson;
4. améliorer l'échange d'information et d'expériences relatives à la pêche artisanale dans la région;
5. promouvoir la collaboration régionale et sous-régionale pour le développement et l'aménagement des pêcheries artisanales.

Dans ce contexte, le Programme DIPA abordera, au cours de son intervention les principaux aspects suivants:

- assistance à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une politique nationale de développement claire et cohérente en faveur du secteur;
- conseils en matière d'aménagement et d'allocation des ressources entre les différentes flottes de pêche artisanale et industrielle, nationale et étrangère;
- implication des utilisateurs dans la conception et la gestion des infrastructures à terre;
- suivi de l'évolution du secteur par la mise en oeuvre d'un système d'indicateurs économiques adapté aux disponibilités financières et humaines;
- amélioration des technologies de captures en fonction des ressources disponibles;
- augmentation de la valeur du produit final par l'amélioration du traitement et de la commercialisation;
- promotion du développement communautaire en accord avec les leçons tirées des Phases I et II, et orienté vers la durabilité des actions entreprises;
- amélioration du système d'information/communication du Programme.

Il est attendu qu'à la fin de la troisième phase du Programme DIPA, la région disposera d'un noyau d'experts orientés vers les activités de terrain, capables de répondre aux défis du secteur de la pêche artisanale et de favoriser son développement dans leur pays en conformité avec les aspirations et besoins des artisans pêcheurs.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
1. CONTEXTE GENERAL	3
1.1 Population	3
1.2 Croissance économique	5
1.3 Situation monétaire	5
1.4 Le secteur des pêches	6
2. EVOLUTION RECENTE DU SECTEUR DES PECHEES	9
2.1 Tendances de la production halieutique	9
2.2 Moyens de production	12
2.3 Rentabilité économique	14
2.4 Commerce des produits de la pêche	16
2.5 Consommation des produits de la pêche	19
3. POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT	23
3.1 Les objectifs et les priorités	23
3.2 Les politiques de développement	25
3.3 Les institutions nationales de support au secteur	27
3.3.1 Les institutions administratives	27
3.3.2 Les institutions de recherche	27
3.4 La législation des pêches	28
3.5 Les politiques régionales en matière de pêche	30
3.6 La planification du développement	32
3.6.1 Les contraintes	32
3.6.2 Les opportunités	34
3.6.3 Le processus de planification	35
3.7 L'aménagement des ressources halieutiques	36
4. ASSISTANCE EXTERIEURE	40
4.1 Les grandes orientations	40
4.2 Projets nationaux	41
4.3 Projets régionaux	46
4.4 Projets en attente de financement	47
ANNEXES	
1. Références bibliographiques	49
2. Cadre général pour le suivi des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest	51

Liste des figures

1. Population urbaine (en % de la population totale)	4
2. Structure du Produit Intérieur Brut (1995)	4
3. Potentiel des eaux marines (kg/habitant/an)	8
4. Captures dans la zone COPACE par flotte	9
5. Composition des captures des pays associés au Programme DIPA (1995)	9
6. Captures des démersaux dans la zone COPACE (1975-1995)	10
7. Captures des petits pélagiques dans la zone COPACE (1975-1995)	10
8. Captures des thonidés dans la zone COPACE (1975-1995)	10
9. Captures des céphalopodes dans la zone COPACE (1975-1995)	10
10. Captures des flottes de l'ex-URSS dans la zone COPACE ((1972-1995)	11
11. Captures totales des pays associés au Programme DIPA (1975-1995)	12
12. Coût d'un litre de carburant exprimé en kg de petits pélagiques (1997)	15
13. Balance commerciale des produits de la mer en quantité (1970-1995)	16
14. Circuit d'approvisionnement en produits de la mer (1995)	19
15. Consommation apparente de produits de la mer (1970-1995)	19

Liste des tableaux

1. Indicateurs de base (1995)	3
2. PNB par habitant (1995)	5
3. Caractéristiques géo-physiques par pays	6
4. Potentiel estimé des eaux marines	7
5. Production de la pêche artisanale maritime (1996)	11
6. Pêcheurs artisanaux et embarcations de pêche par pays (1997)	13
7. Balance commerciale des produits de la mer en valeur (1995)	17
8. Consommation de poisson et part dans les protéines (1995)	20
9. Dette totale et service de la dette (1994)	23
10. Zone réservée à la pêche artisanale	37
11. Aide Publique au Développement (1995)	40

Liste des rapports techniques du DIPA

INTRODUCTION

Pour la cinquième fois depuis 1993, le Programme pour le développement intégré des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA) publie son rapport sur "L'état de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest". Le but de ce document est de présenter d'une manière synthétique, mais relativement complète, un aperçu de l'évolution récente du secteur, ainsi que des opportunités et contraintes auxquelles sont confrontées les communautés de pêche artisanale de la région.

Comme par le passé, cette mise à jour est essentiellement basée sur les rapports annuels rédigés par les Fonctionnaires de Liaison du DIPA, ainsi que sur les informations recueillies par le personnel du Programme lors de ses missions dans la région.

Les autres sources d'information sont le "Rapport sur le développement dans le monde 1997" publié par la Banque Mondiale, le "Rapport mondial sur le développement humain 1997" publié par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), ainsi que les bases de données de la FAO sur les pêches (FISHSTAT, CECAFPC et FISHCOMM). Une liste des principales références est donnée en annexe I.

Il n'est évidemment pas possible de présenter l'ensemble des données disponibles sur le secteur de la pêche artisanale de vingt pays dans un document de synthèse. C'est pourquoi, chaque fois que possible, la présentation des données sous forme de graphique ou de tableau a été privilégiée. Afin de mieux saisir les similitudes et les différences d'un pays à l'autre, et donc de faciliter l'analyse, la présentation des pays dans

les tableaux suit généralement l'ordre géographique plutôt qu'alphabétique.

La qualité des données statistiques en matière de pêche, et en particulier de pêche artisanale, a encore besoin d'être améliorée. Tout d'abord, en ce qui concerne l'évaluation des stocks, ainsi que les estimations des captures et de l'effort de pêche. Mais aussi pour ce qui est des informations socio-économiques: coûts et revenus, rémunération du capital et du travail, valeur ajoutée, etc. On note cependant que, depuis la première édition de ce rapport en 1993, des efforts importants ont été mis en oeuvre pour un meilleur suivi du secteur.

Le Programme DIPA a notamment permis de mettre à jour les données sur le sous-secteur de la pêche artisanale grâce à des enquêtes-cadre et socio-économique au Bénin (1997), en Guinée (1997), en Gambie (1997), en Guinée-Bissau (1997), au Congo (1996), en République Démocratique du Congo (1996), au Togo (1996), à São Tomé et Príncipe (1995) et au Cameroun (1995).

Il a également réalisé une revue approfondie du secteur au Bénin (1997), en Côte d'Ivoire (1997), en Guinée (1997), en Gambie (1996), au Gabon (1996), au Congo (1995), au Togo (1995), à São Tomé et Príncipe (1994), au Cameroun (1993) et en Guinée-Bissau (1993).

Des efforts importants ont été réalisés afin d'améliorer les statistiques de pêche artisanale grâce à la mise en place d'un système standardisé basé sur le logiciel ARTFISH, un programme de traitement des données statistiques développé par la FAO. Le système est en place depuis peu au Bénin, au

Togo, en Côte d'Ivoire, au Gabon, en Angola, et à São Tomé et Príncipe. D'autres pays, la Gambie, le Sénégal, le Cameroun, le Ghana notamment, ont programmé sa mise en place pour 1998.

Enfin, un Groupe de Travail sur les études de coûts et revenus en pêche artisanale a été mis sur pied en 1995. Ses membres ont planifié et mené à bien une enquête de douze mois sur les coûts et revenus des principaux types d'unité de pêche artisanale dans neuf pays de la région (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée, Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin, Nigéria, Cameroun). Ces études limitées au domaine de la production ont trouvé un prolongement en 1997 dans la réalisation d'enquêtes ponctuelles sur les coûts et revenus dans la transformation et la commercialisation du poisson en Côte d'Ivoire, au Nigéria et en Guinée.

Afin de promouvoir un suivi régulier de la pêche artisanale dans les pays de la région, un cadre global a été mis au point par le Programme (annexe 2).

Il est toutefois à craindre que la rigueur budgétaire qui frappe les gouvernements des pays de la région n'entraîne une réduction des moyens financiers et humains mis à la disposition des administrations des pêches. Ceci pourrait avoir à l'avenir un impact négatif sur la collecte, la compilation et l'analyse des données statistiques de la pêche artisanale.

Certaines données présentées ici ne sont disponibles dans aucune publication officielle. Il en est ainsi de l'estimation des

captures de la pêche artisanale. En effet, les statistiques officielles communiquées par les pays et publiées par la FAO sont organisées par zone de pêche, espèce et nationalité du pavillon. Les estimations des captures des sous-secteurs industriel et artisanal sont donc agrégées dans les publications officielles. Il en est de même de l'estimation des captures globales dans la région du DIPA que l'on ne trouvera pas ailleurs. En effet, cette région, qui s'étend de la Mauritanie à l'Angola, ne constitue pas une division statistique de la FAO pour les pêches. La division statistique qui s'en approche le plus est la division 34 (COPACE) qui s'étend du détroit de Gibraltar à la République démocratique du Congo. L'Angola, quant à lui, fait partie de la division 47. Il a donc été nécessaire de réorganiser les données pour donner l'image la plus fidèle possible de la pêche dans la région couverte par le Programme.

Tout ceci implique, dès lors, de la part de l'analyste une grande prudence dans l'interprétation des chiffres. Il s'agira surtout de dégager les ordres de grandeur et les tendances.

Le document est divisé en quatre chapitres. Le premier présente le contexte socio-économique général dans lequel s'insère le secteur de la pêche. Le second fournit les données disponibles les plus récentes sur les différents segments du secteur de la pêche dans la région. Le troisième chapitre présente les aspects institutionnels. Enfin, le quatrième chapitre décrit brièvement les projets nationaux et régionaux exécutés avec l'appui de l'assistance extérieure.

I. CONTEXTE GENERAL

1.1 Population

La population de la région a atteint 248,4 millions d'habitants en 1995. On compte six pays qui ont environ un million d'habitants ou moins: le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée Equatoriale, le Gabon et Sao Tomé et Príncipe (tab.1).

Dans tous les pays de la région, le taux de croissance de la population est resté fort élevé ces dernières années. Entre 1990 et 1995 il était presque partout supérieur à 2,5% par an

et égal ou supérieur à 3% dans neuf pays de la région. Dans ces conditions la population de la région doublera en 25 ans. On observe que dans la plupart des pays la population âgée de moins de 15 ans représentait en 1996 de 45 à 50% de la population totale. Un chiffre à comparer avec la moyenne de 19% dans les régions les plus développées du monde. Ces aspects démographiques auront d'importantes conséquences sur la demande d'emploi et les besoins alimentaires.

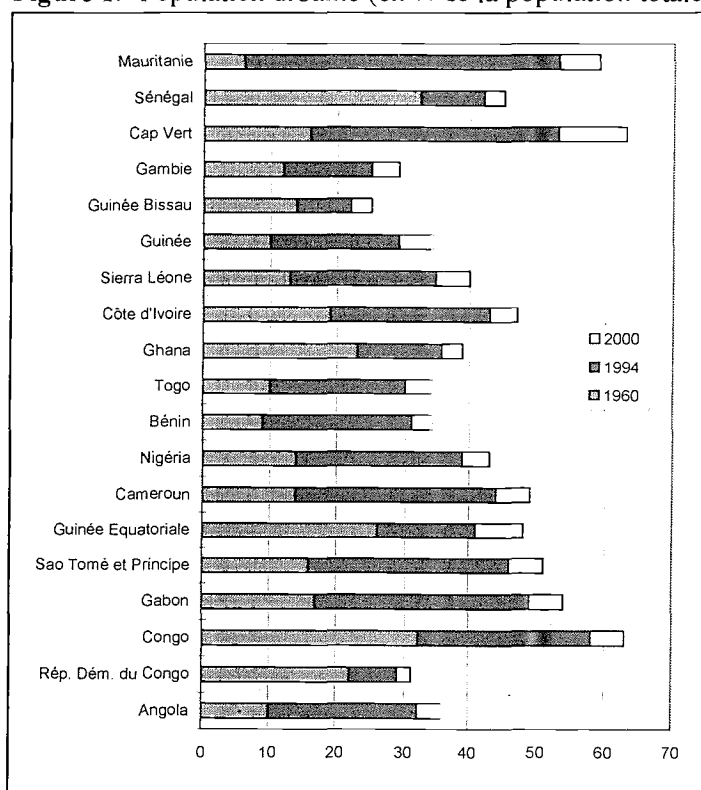
La croissance est fortement

Tableau 1.- Indicateurs de base (1995)

	Population en 1995 (en millions)	Espérance de vie à la naissance (années, 1995)	Taux d'alphabétisation des adultes (1995, en %)	Population de moins de 15 ans (en %)	Taux annuel de croissance démographique (% 1990-1995)
Mauritanie	2,3	51	n.d.	44	2,5
Sénégal	8,5	50	33	46	2,5
Cap-Vert	0,4	65	72	42	2,5
Gambie	1,1	46	39	43	3,8
Guinée Bissau	1,1	38	55	44	2,1
Guinée	6,6	44	35	50	4,9
Sierra Léone	4,2	40	30	47	1,0
Libéria	2,7	54	n.d.	43	-3,9
Côte d'Ivoire	14,0	55	40	46	3,2
Ghana	17,1	59	63	47	2,9
Togo	4,1	56	52	48	3,0
Bénin	5,5	50	37	50	2,9
Nigeria	111,3	53	57	48	3,0
Cameroun	13,3	57	63	46	2,8
Guinée Equatoriale	0,4	49	n.d.	46	2,6
Gabon	1,1	55	63	41	2,8
Sao Tomé et Príncipe	0,1	69	n.d.	n.d.	2,2
Congo	2,6	51	75	48	3,0
Rép. Dém. du Congo	41,2	52	76	50	3,9
Angola	10,8	47	n.d.	51	3,2

Source: Pnud, 1997 et Banque Mondiale, 1997

Figure 1.- Population urbaine (en % de la population totale)



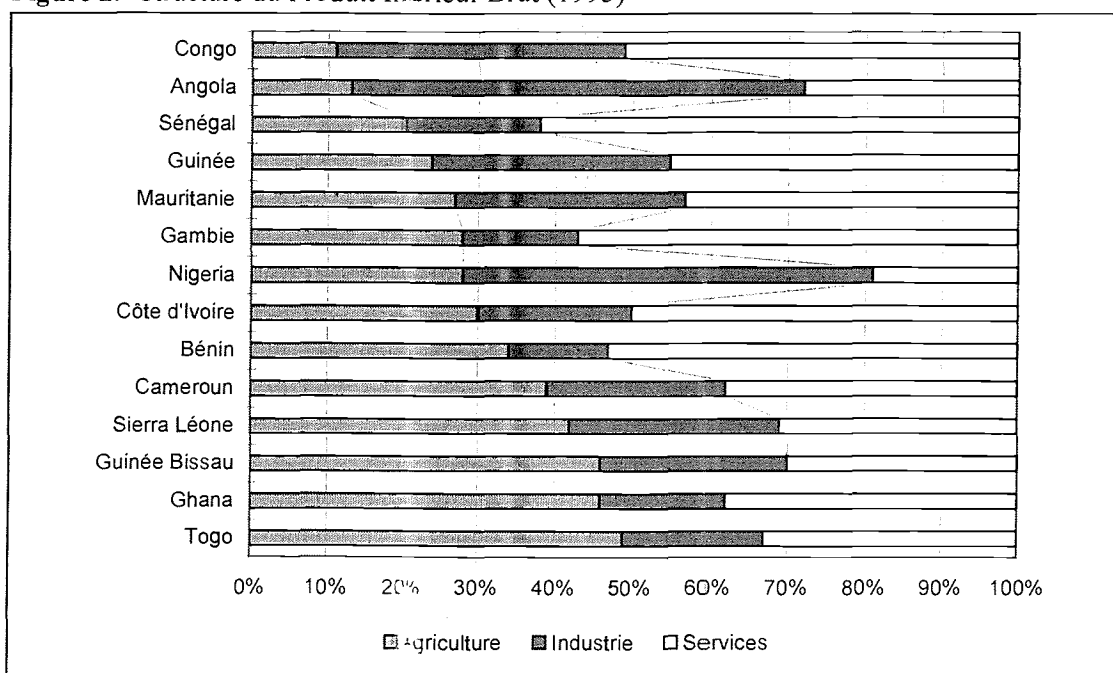
déséquilibrée entre les zones rurales et urbaines. On observe, en effet, une urbanisation croissante dans tous les pays de la région (fig.1). Ceci aura certainement un impact sur la structure de la demande de

produits de la mer et sur le coût de distribution. Le rapport entre zones rurales et urbaines est, par ailleurs, marqué par la forte disparité dans l'accès aux biens et services sociaux (santé, éducation, etc.), ainsi qu'aux infrastructures (routes, eau potable, électricité, etc.).

L'espérance de vie à la naissance est très faible et ne dépasse pas 55 ans en moyenne pour les habitants de 15 pays. Les exceptions notables concernent deux pays insulaires, le Cap-Vert et São Tomé et Príncipe, où elle atteint 65 et 69 ans respectivement. On note, en particulier, que l'espérance de vie moyenne est la plus faible dans les pays au nord du Libéria.

Le nombre d'adultes alphabétisés est en croissance lente. Ce taux n'est cependant supérieur à 5% que dans neuf pays. Par ailleurs, dans la majorité des pays le nombre d'années de scolarité ne dépasse pas deux ans en moyenne.

Figure 2.- Structure du Produit Intérieur Brut (1995)



1.2 Croissance économique

L'estimation du Produit Intérieur Brut (PIB) cumulé des pays de la région était de 80 milliards US\$ en 1995. A titre de comparaison, celui de l'Afrique du Sud peuplée de 41 millions d'habitants, était estimé à 136 milliards US\$ pour la même année. La structure du PIB (fig.2) est fortement marquée par l'importance des secteurs primaire (agriculture) et tertiaire (commerce, administration, services). Le secteur industriel est faible, à l'exception de la Guinée et de la Mauritanie qui disposent de ressources minières et de certains pays producteurs de pétrole, comme l'Angola, le Gabon, le Congo et le Nigéria. La production agricole quant à elle représente souvent plus de 30% du PIB.

A l'exception du Gabon, le Produit National Brut (PNB) par habitant (tab.2) reste faible. Entre 1985 et 1995, il a diminué dans la plupart des pays de la région.

1.3 Situation monétaire

La monnaie ghanéenne a continué à se déprécier en 1997 atteignant 1.800 cédis pour 1 US\$ en avril, soit une baisse de 22% en deux ans. Sur le marché parallèle, la monnaie du Nigéria est restée stable en 1997 par rapport à fin 1995 lorsque le taux de change atteignait 80 nairas pour 1 US\$. Un taux fort éloigné du taux officiel réévalué à 12 naira en janvier 1994. La monnaie gambienne reste relativement stable depuis plusieurs années autour de 10 dalasis pour 1 US\$. La monnaie est stable aussi au Cap-Vert. En mai 1997 la Guinée Bissau a rejoint huit autres pays de la région au sein de la zone franc. En 1997 le franc CFA, qui avait été réévalué de 50% en 1994, a vu sa valeur fluctuer légèrement par rapport au dollar US suivant en cela l'évolution du franc français auquel il est rattaché.

A l'exception du Nigéria, on observe dans la région la disparition générale des taux de change parallèle. Ceci traduit une

Tableau 2.- PNB par habitant (1995)

	PNB par habitant US \$ 1995	croissance annuelle moyenne (%) 1985-1995
Mauritanie	460	0,5
Sénégal	600	n.d.
Cap Vert	960	n.d.
Gambie	320	n.d.
Guinée Bissau	250	2,0
Guinée	550	1,4
Sierra Léone	180	-3,6
Libéria	n.d.	n.d.
Côte d'Ivoire	660	n.d.
Ghana	390	1,4
Togo	310	-2,7
Bénin	370	-0,3
Nigeria	260	n.d.
Cameroun	650	-6,6
Guinée Equatoriale	380	n.d.
Gabon	3.490	-8,2
Sao Tomé et Príncipe	350	-2,1
Congo	680	-3,2
Rép. Dém. du Congo	120	n.d.
Angola	410	-6,1

Source: Banque Mondiale, 1997

amélioration des politiques macro-économiques. La situation monétaire de São Tomé et Príncipe reste préoccupante puisque le dobras a perdu 60% de sa valeur par rapport au dollar en 1997. Les troubles en Sierra Léone, en République Démocratique du Congo, en Angola et au Libéria ont provoqué une forte dépréciation des monnaies locales.

Les pays de la zone CFA qui avaient été depuis longtemps habitués à une très faible inflation ont connu des taux de 30 à 40% en 1994 et 1995, suite à la dévaluation du franc CFA. Le taux est revenu aux environs de 3% en 1997. Le taux d'inflation annuel sur la période 1984-94 a été élevé en Sierra Léone (67%), en Guinée Bissau (66%), au Nigéria (21%), au Ghana (29%), à São Tomé et Príncipe (24%) et en Gambie (10%). On observe, cependant, depuis quelques années, une tendance à la baisse de ces taux.

Une telle inflation a naturellement de lourdes conséquences sur le secteur de la pêche artisanale qui utilise des intrants pour la plupart importés, y compris le carburant qui représente souvent le premier poste des dépenses d'exploitation. L'inflation explique aussi la difficulté qu'ont de nombreux importateurs à renouveler les stocks. En effet, en situation de forte inflation, les recettes provenant de la vente d'un stock ne permettent pas de le reconstituer. Tout d'abord, parce que le vendeur n'a souvent pas tenu compte de l'inflation pour ajuster en permanence ses prix, et que, s'il le fait, il est vite traité de spéculateur. Mais aussi, parce que, en raison des faibles volumes en jeu, les commandes ne sont souvent pas faites plus d'une fois par an. Or, les recettes perçues en monnaie locale se déprécient inévitablement pendant ce délai. Ce phénomène est identique pour les

administrations des pêches et les projets de développement qui ont mis en place des fonds de roulement alimentés par la vente en monnaie locale d'intrants importés, comme on l'a observé, par exemple, en Sierra Leone et à Sao Tomé et Príncipe.

1.4 Secteur des pêches

Dans ce contexte, les ressources que procure le secteur des pêches ne peuvent être sous-estimées. Avec près de 10.000 km de côte et une Zone Economique Exclusive (ZEE) de 3,6 millions km², la région couverte par le Programme DIPA représente 30% du continent africain (tab.3).

Les données concernant le potentiel exploitable, ou captures totales admissibles

Tableau 3.- Caractéristiques géo-physiques

	Superficie (km ²)	Longueur de côte (km)	Plateau continental (km ²)	ZEE (km ²)	Eaux continentales (km ²)
Mauritanie	1.025.520	754	44.200	154.300	n.d.
Sénégal	196.720	531	31.600	205.700	1.000
Cap Vert	4.030	965	10.150	789.400	0
Gambie	11.300	50	3.900	19.500	80
Guinée Bissau	36.120	274	45.000	150.500	n.d.
Guinée	245.860	346	38.400	71.000	950
Sierra Leone	71.740	402	26.400	155.700	70
Libéria	111.370	579	19.600	229.700	800
Côte d'Ivoire	322.460	510	10.300	104.600	2.800
Ghana	238.540	539	20.900	218.100	8.660
Togo	56.790	56	1.200	2.100	300
Bénin	112.620	121	3.100	27.100	1.600
Nigeria	923.770	853	46.300	210.900	9.200
Cameroun	475.440	402	10.600	15.400	3.700
Guinée Equatoriale	28.050	296	14.710	283.200	n.d.
Gabon	267.670	885	46.000	213.600	10.000
Sao Tomé et Príncipe	960	210	1.459	160.000	0
Congo	342.000	169	8.900	24.700	1.000
Rép. Dém. du Congo	2.345.410	37	1.150	1.000	78.000
Angola	1.246.700	1.650	66.900	605.700	2.000
Total	8.063.070	9.659	450.769	3.642.200	120.160
En % de l'Afrique	29%	25%	29%	30%	30%

Source: FAO, 1993

(CTA), ont besoin d'être mises à jour. Cependant, les estimations actuellement disponibles sont de 3,2 millions de tonnes par an pour l'ensemble de la région (tab.4). Ces CTA sont réparties entre pélagiques et démersaux dans une proportion de 73% et 24% respectivement. Les 3% restant consistent en crustacés et céphalopodes. On observe une grande inégalité dans la distribution géographique des CTA. Ainsi, 60% des CTA sont concentrées entre la Mauritanie et la Sierra Léone et 11% en Angola. Ce sont donc environ 920.000 tonnes (29% des CTA totales) que se partagent les 12 autres pays de la région. Les pays dont le potentiel connu est le plus important sont la Mauritanie (635.000 t.), le Sénégal (383.000 t.), la Guinée Bissau (245.000 t.), le Ghana (291.000 t.), le Gabon

(176.000 t.) et l'Angola (365.000 t.). On notera que, à part le Sénégal et le Ghana, ces pays côtiers n'exploitent eux-mêmes qu'une faible partie de leurs ressources halieutiques. Exprimé en kilogrammes par habitant par an, le potentiel des eaux marines des pays de la région illustre cette grande disparité (fig.5).

En termes économiques, le secteur de la pêche représente jusqu'à 10% du PIB en Mauritanie qui a une importante activité industrielle dans ce secteur. Le secteur de la pêche y assure 50% des rentrées en devises et contribue pour 20% aux recettes de l'Etat. La contribution de la pêche au PIB du secteur primaire est de 11% au Sénégal et de 7% en Côte d'Ivoire. Dans la plupart des pays, le secteur représente entre 2 et 3% du PIB total.

Tableau 4.- Potentiel estimé des eaux marines (tonnes)

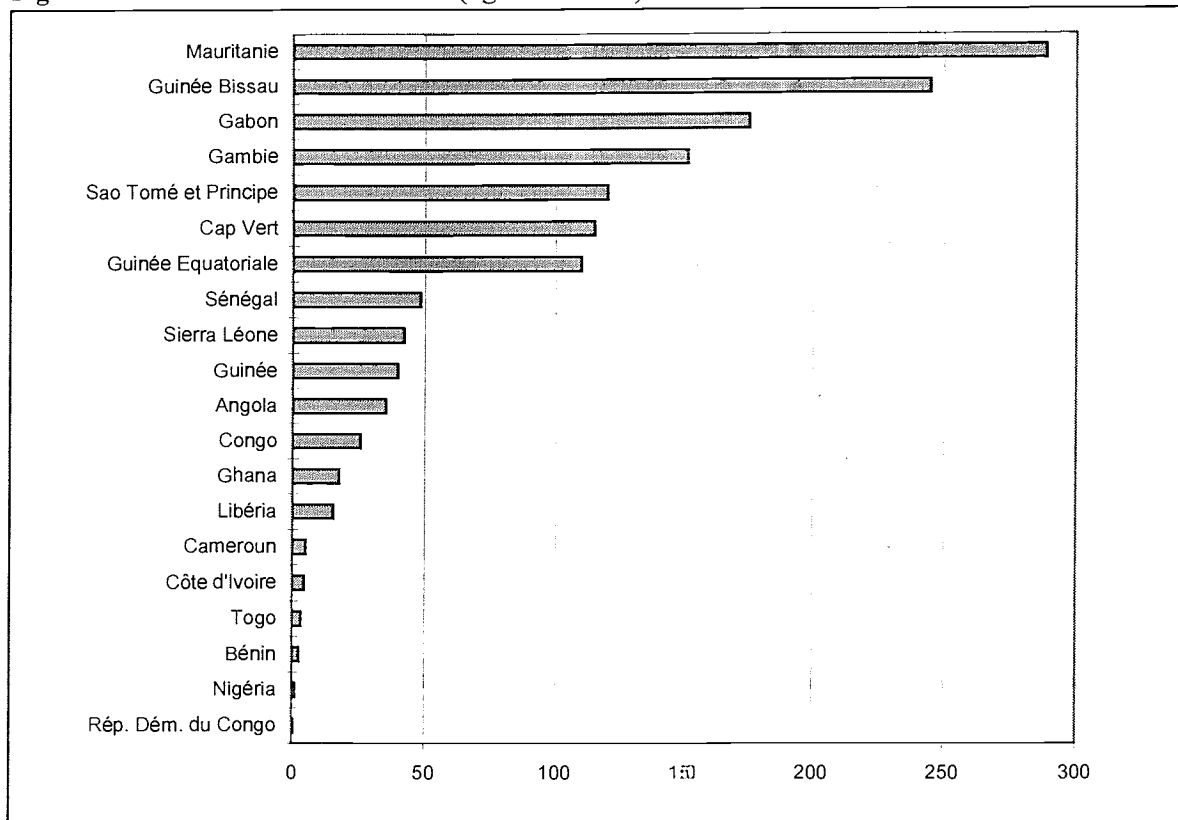
	Pélagiques	Démersaux	Céphalopodes	Crustacés	Total
Mauritanie	408.000	168.000	59.000	n.d.	635.000
Sénégal	258.000	125.000	n.d.	n.d.	383.000
Cap Vert	42.000	4.000	n.d.	125	46.125
Gambie	140.000	11.000	1.000	400	152.400
Guinée Bissau	180.000	65.000	n.d.	n.d.	245.000
Guinée	110.000	114.000	24.000	4.000	252.000
Sierra Léone	135.000	45.000	10.000	n.d.	190.000
Libéria	35.000	9.000	n.d.	n.d.	44.000
sous-total	1.308.000	541.000	94.000	4.525	1.947.525
Côte d'Ivoire	51.000	11.500	n.d.	n.d.	62.500
Ghana	250.000	41.500	n.d.	n.d.	291.500
Togo	12.000	800	n.d.	n.d.	12.800
Bénin	10.000	3.000	n.d.	400	13.400
Nigéria	80.000	40.000	n.d.	n.d.	120.000
sous-total	403.000	96.800	n.d.	400	500.200
Cameroun	40.000	12.000	n.d.	11.000	63.000
Guinée Equatoriale	38.000	6.000	n.d.	n.d.	44.000
Gabon	147.000	29.000	n.d.	n.d.	176.000
Sao Tomé et Principe	8.000	4.000	n.d.	n.d.	12.000
Congo	50.000	12.000	n.d.	n.d.	62.000
Rép. Dém. du Congo	15.000	4.000	n.d.	n.d.	19.000
Angola	307.000	52.500	n.d.	5.500	365.000
sous-total	605.000	119.500	n.d.	16.500	741.000
Total	2.316.000	757.300	94.000	21.425	3.188.725

Source: Fonctionnaires de liaison DIPA, FAO 1993

C'est le cas de la Côte d'Ivoire, du Togo, du Bénin, de la Gambie, du Ghana. Il représente 4% en Guinée et 5% à São Tomé et Príncipe. Au Cap-Vert, les produits de la mer,

principalement thons et langoustes, constituent traditionnellement le premier parmi les rares produits d'exportation.

Figure 3.- Potentiel des eaux marines (kg/habitant/an)



2. EVOLUTION RECENTE DU SECTEUR

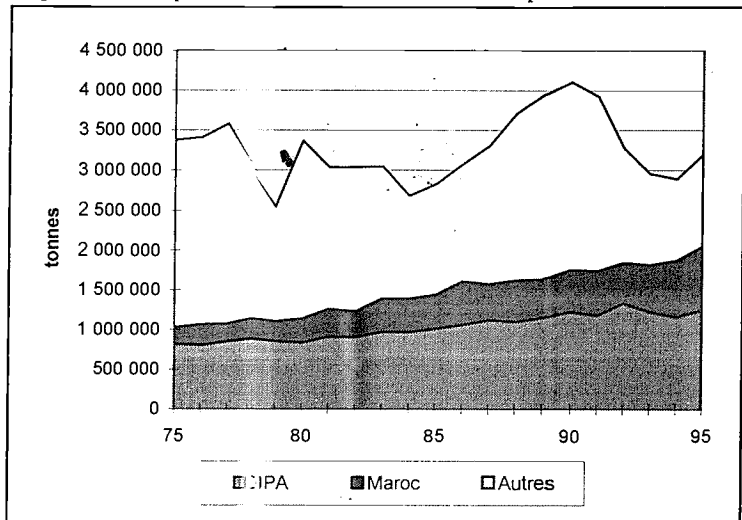
2.1 Tendances de la production halieutique

Les captures totales réalisées dans la zone COPACE se sont élevées à 3,2 millions de tonnes en 1995. Ceci correspond à une accroissement de 10,6% par rapport à 1994, mais reste encore bien loin des 4,1 millions de tonnes capturées en 1990. Les pays associés au Programme DIPA ont capturé 1.245.000 t. (+7,5%), le Maroc 805.000 t. (+12%), les pays de l'Union Européenne 437.000 t. (-13%) et les pays de l'ex-URSS 600.000 t. (+50%) (fig.4).

En raison de son potentiel halieutique très important, c'est dans la zone nord du COPACE (Sahara Occidental, Canaries et Maroc) que s'effectue la plus grande partie des captures. Ainsi, en 1995, elles représentaient 55% des captures de l'ensemble de la zone COPACE, à l'exclusion des grands migrateurs que sont les thonidés.

captures des flottes des pays de la région couverte par le Programme DIPA ont été supérieures à celles des pays non côtiers. Leur composition en pourcentage indique la prédominance croissante des petits pélagiques et le moindre poids des espèces démersales (fig.5).

Figure 4.- Captures dans la zone COPACE par flotte



Comme on peut le constater, la progression des captures réalisées par les flottes des pays côtiers est relativement constante depuis plus de 20 ans puisqu'elles ont augmenté de 50% entre 1975 et 1995. De plus, on note que pour la troisième année consécutive les

Figure 5.- Composition des captures des pays associés au Programme DIPA (1995)

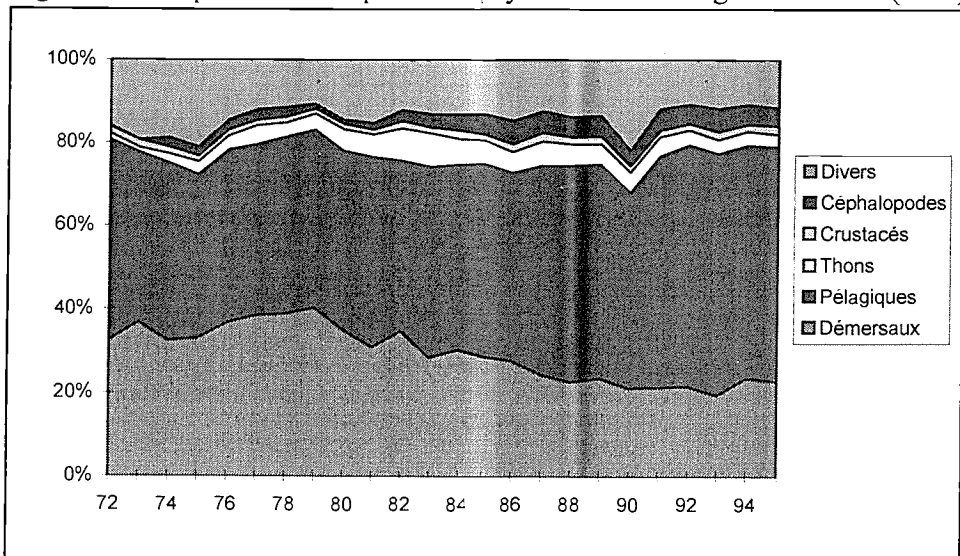


Figure 6.- Captures de démersaux dans la zone COPACE

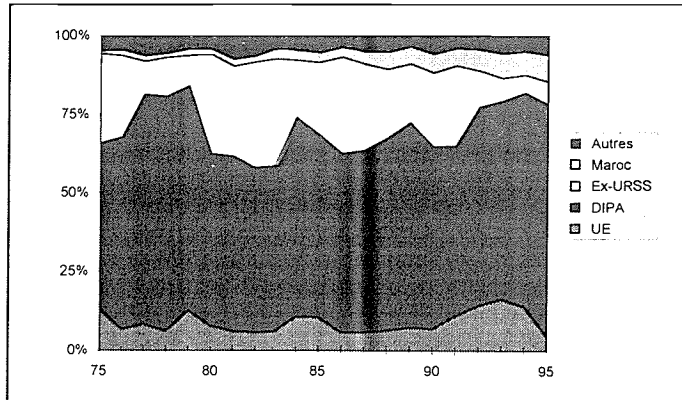


Figure 7.- Captures de petits pélagiques

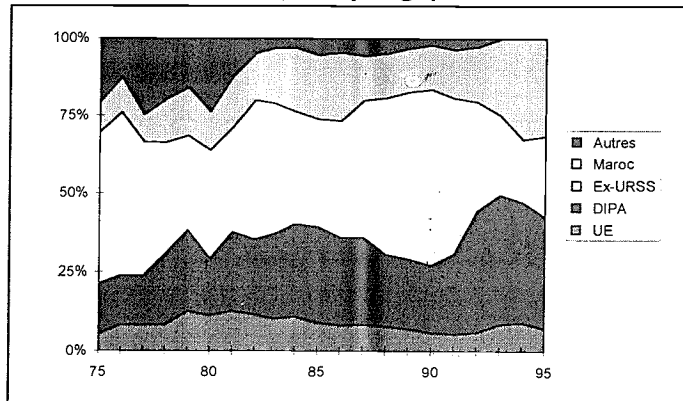


Figure 8.- Captures de thonidés

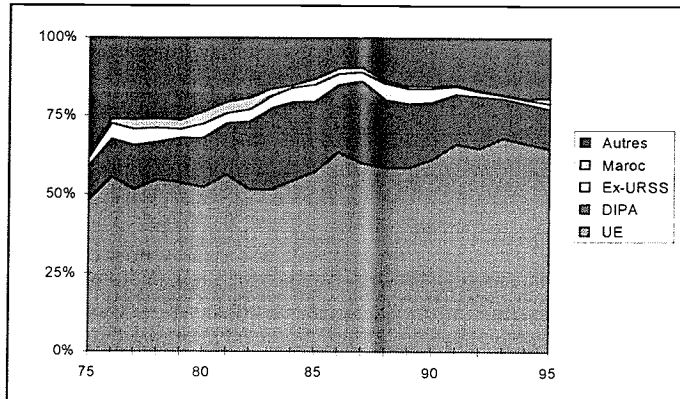
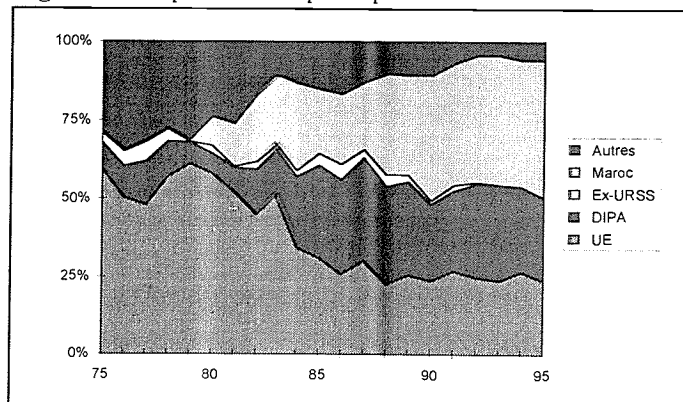


Figure 9.- Captures de céphalopodes



Pour calculer les captures en mer de tous les pays couverts par le Programme, il convient d'ajouter celles effectuées par l'Angola dans la division statistique 47. Elles se sont élevées à 88.000 t. en 1995. On obtient, dès lors, un total de 1.333.000t.

La majorité des captures, que ce soit des flottes nationales comme des flottes étrangères, est composée de petits pélagiques (68%). Il s'agit essentiellement de sardines, sardinelles, ethmaloses et anchois. Les poissons démersaux représentent 13% des captures, les thonidés 10%. Le reste est composé de céphalopodes, de crustacés et de poissons non identifiés.

Les captures des flottes étrangères peuvent être réparties entre celles provenant des pays de l'Union Européenne (UE), en particulier la France et l'Espagne, et celles des pays de l'ex-URSS, notamment la Russie et l'Ukraine, et dans une moindre mesure la Lituanie, la Lettonie, la Géorgie et l'Estonie. La répartition des captures par groupe d'espèces selon les flottilles pour l'année 1995 indique la relative concentration des flottes étrangères sur les thonidés et les petits pélagiques (fig.6 à 9).

En ce qui concerne les captures de la flotte de pêche française dans la zone COPACE elles se sont élevées à 93.000t. en 1995 et sont exclusivement composées de thonidés (99%). Les captures de la flotte espagnole qui se sont élevées à 328.000 t. sont plus diversifiées, on y note la forte présence de sardines (37%) et de thonidés (33%). Le reste des captures est composé de céphalopodes, de merlus et de divers poissons et crustacés. Les autres pays de l'UE qui pêchent dans la zone sont l'Italie, le Portugal et la Grèce.

Depuis quelques années, les captures des flottes étrangères dans la

région ont fortement diminué en raison de l'arrêt de nombreuses unités des flottes de l'ex-URSS soumises dorénavant à des critères de rentabilité économique. Cette flotte qui pêchait encore dans l'ensemble de la zone COPACE, mais surtout dans le nord, 1.688.000 t. en 1990, a vu ses captures passer à 1.468.000 t. en 1991 et à 830.000 t. en 1992, 517.000 t en 1993 et 394.000 t. en 1994. Ceci représente une chute de près d'1,3 million de tonnes, soit 77% en quatre ans. Les captures ont légèrement repris en 1995 pour atteindre 600.000 t. (fig.10). Plus de 85% des captures de cette flotte est composés de petits pélagiques. La baisse d'activité de ces flottes étrangères a naturellement un effet négatif sur les recettes des pays côtiers, mais également sur les approvisionnements en poisson de faible valeur. Dans certains pays, en effet, une partie de ces captures était utilisée comme moyen de paiement en nature des licences de pêche. C'était le cas, par exemple, en Guinée Bissau où les captures de la flotte des pays de l'ex-URSS sont passées progressivement de 78.000 t. en 1990 à 3.000 t. en 1995.

Les captures des flottes des pays couverts par le Programme DIPA sont réparties entre pêche artisanale et pêche industrielle dans une proportion de 3/4 - 1/4. Les principaux pays qui disposent d'une flotte de pêche industrielle nationale sont l'Angola, la Mauritanie, le Sénégal, le Ghana, le Nigéria et la Côte d'Ivoire.

On estime que la production de la pêche artisanale a pour la première fois en 1996 dépassé sensiblement le million de tonnes. De manière générale, il apparaît une assez grande stabilité dans la production. Néanmoins des hausses de production ont été enregistrées dans plusieurs pays.

La répartition des captures de la pêche artisanale maritime par pays en 1996 indique la forte prédominance du Ghana et du Sénégal qui eux seuls concentrent 54% des débarquements des pays du DIPA (tab.5). Les captures réalisées au Nigéria ne représentent

plus que 12%, chiffre à comparer aux 18% atteints en 1992.

Au Sénégal, les captures ont atteint un niveau record de 328.000 t. en hausse régulière depuis plusieurs années. En Gambie, la production a presque doublé depuis 1993. Au

Figure 10.- Captures des flottes de l'ex-Urss dans la zone COPACE (1972-1995)

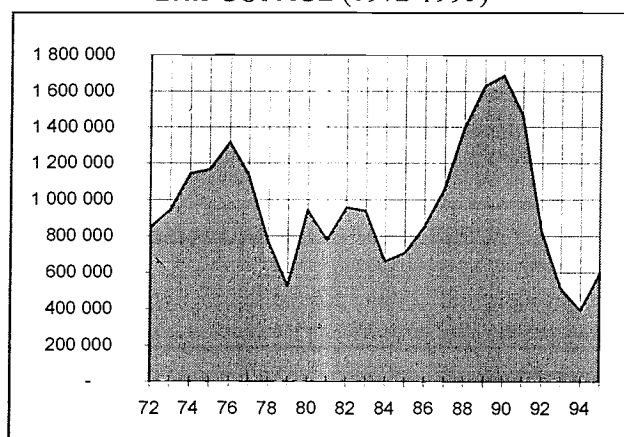


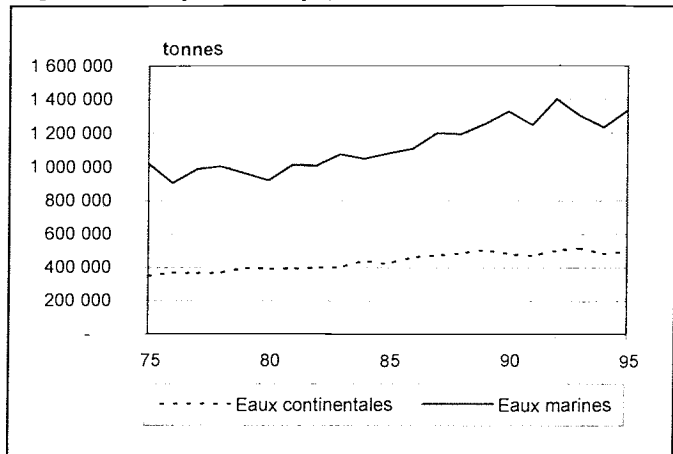
Tableau 5.- Production de la pêche artisanale maritime (1996)

Mauritanie	22.300
Sénégal	327.900
Cap Vert	4.800
Gambie	30.500
Guinée Bissau	52.000
Guinée	49.800
Sierra Léone	46.800
Libéria	2.000
Côte d'Ivoire	37.500
Ghana	298.200
Togo	9.900
Bénin	7.300
Nigéria	138.200
Cameroun	45.000
Guinée Equatoriale	4.100
Gabon	27.000
Sao Tomé et Príncipe	3.400
Congo	10.500
Rép. Dém. du Congo	3.700
Angola	46.900
Total	1.167.800

Source: Fonctionnaires de liaison DIPA

Ghana, les captures ont atteint 298.000 t., soit un niveau proche de celui atteint en 1992, après une forte baisse ces dernières années. Au Nigéria, la production estimée à 138.000 t. est encore loin de la production moyenne de 180.000 t. entre 1988 et 1992, et même des 159.000 t. capturées en 1995. Les captures ont aussi fortement augmenté en Angola et au Gabon. Il n'est pas exclu que dans certains pays la hausse de la production estimée reflète en partie une amélioration des statistiques. Ce pourrait être le cas en Gambie, au Gabon et en Angola.

Figure 11.- Captures des pays associés au DIPA (1975-95)



En raison de l'inégale qualité des données statistiques selon les pays et des fluctuations de prix pendant l'année, il est difficile d'avoir une idée exacte de la valeur des prises au débarquement. Il semble toutefois assez réaliste de considérer que celle-ci doit approcher 2,5 milliards US\$, dont environ 1,1 milliard US\$ (45%) serait le fait des flottes des pays côtiers de la région. Pour ces pays, les espèces démersales représenteraient 51% de la valeur totale des débarquements, les petits pélagiques 15% - alors qu'ils représentent 56% en volume -, les céphalopodes 12%, les crustacés 9% et les thonidés 4%. Il reste encore 9% des captures qui ne sont pas identifiées.

Les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest ont des possibilités d'accroître leur part dans les prélèvements qui s'effectuent sur leurs côtes. Toutefois l'effort de pêche devrait être dirigé vers les stocks de petits pélagiques qui étaient jusqu'à présent exploités par des navires de pêche industrielle étrangers, principalement de l'ex-URSS. Malheureusement, dans l'état actuel de la technologie, ces ressources sont généralement en dehors du rayon d'action des flottes de pêche artisanale.

Les captures provenant des eaux continentales, en croissance régulière, elles aussi, sont estimées à 497.000 t. en 1995, soit 27% des captures nationales totales (fig. 11). La production de l'aquaculture est encore négligeable.

2.2 Moyens de production

Les estimations les plus récentes concernant les pêcheurs artisans travaillant à plein temps en mer font état d'un effectif de 576.000 personnes dont la moitié seraient des Nigériens (tab.6). En plus de ces professionnels, on trouve un grand nombre de pêcheurs à temps partiels qui sont souvent aussi des agriculteurs.

Le phénomène migratoire est une caractéristique essentielle des pêcheries maritimes de la région. Ainsi, au Gabon les Togolais, Béninois et surtout Nigériens représentent plus de 75% des pêcheurs en mer. Au Togo, 65% des pêcheurs sont étrangers et au Bénin 55%, essentiellement des Ghanéens. Au Cameroun, ils sont 80%, la plupart Nigériens. En Gambie, 67% des pêcheurs sont étrangers, surtout Sénégalais. Ceux-ci sont également présents en Guinée Bissau où 27% des pêcheurs sont étrangers. Au Congo, il existe une communauté de 500 pêcheurs Popo du Bénin installés depuis le début des années 60. Ils représentent un tiers des pêcheurs en mer du pays. Par contre, les pêcheurs migrants sont généralement absents des pays insulaires (Cap-Vert, Sao Tomé et Principe, Guinée Equatoriale) et des pays où il existe une tradition d'émigration: Sénégal, Ghana et Nigéria. La situation des pêcheurs migrants, qui souvent ne prennent pas la peine de régulariser leur situation, est généralement précaire. On se

Tableau 6.- Pêcheurs artisanaux à temps plein et embarcations de pêche par pays (1997)

	Pêcheurs	Embarcations	Motorisation (%)
Mauritanie	16.000	2.054	90
Sénégal	57.067	11.636	80
Cap Vert	5.526	1.417	71
Gambie	2.731	495	87
Guinée Bissau	9.800	2.490	25
Guinée	10.488	2.563	40
Sierra Léone	14.670	5.690	16
Libéria	1.725	513	3
Côte d'Ivoire	14.802	2.285	53
Ghana	101.741	8.641	59
Togo	2.876	403	46
Bénin	3.596	840	48
Nigéria	272.000	77.000	21
Cameroun	24.136	7.335	27
Guinée Equatoriale	3.736	1.290	12
Gabon	5.000	1.500	90
Sao Tomé et Principe	2.100	1.870	40
Congo	1.777	560	40
Rép. Dém. du Congo	3.000	800	4
Angola	23.364	4.677	14
Total	576.135	134.059	32

Source: Fonctionnaires de liaison DIPA

souvent ainsi des expulsions qui ont eu lieu ces dernières années au Libéria, en Mauritanie et au Gabon. De plus, dans beaucoup de pays de la région, il n'ont pas le droit d'être propriétaire d'un terrain.

On dénombre environ 135.000 embarcations artisanales. Ce sont des pirogues, à l'exception notable des embarcations construites au Cap-Vert où l'on trouve des barques en planche de 4 à 6 mètres, et des lanches utilisées par les populations Imraguen du banc d'Arguin en Mauritanie.

Traditionnellement ces embarcations ont été construites à partir de troncs d'arbre géants. Ces pirogues monoxyles étaient toutefois limitées par la longueur et le volume du tronc disponible. Elles ont progressivement évolué en raison de la nécessité d'étendre leur rayon d'action et/ou de l'adoption de nouvelles

méthodes de pêche. Il en est ainsi des pirogues sénégalaises, construites en planche et utilisant la senne tournante. Elles mesurent de 14 à 20 mètres et ont une capacité de charge de 20 tonnes. Dans de nombreux pays de la région on trouve également des embarcations de dimension beaucoup plus modeste adaptées à une pêche moins intensive. Ce sont soit des pirogues monoxyles (Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Principe, Congo), soit des pirogues en planche (Guinée, Sierra Léone et Nigéria).

Les pirogues de type ghanéen utilisées sur une grande partie de la côte sont toujours des embarcations monoxyles pouvant atteindre 14 mètres de long et opérant des engins lourds et sophistiqués tels que les sennes tournantes et coulissantes, ou les filets à grandes mailles. Un problème qui commence à apparaître est la rareté du bois. D'où la nécessité de revoir dans un avenir assez proche la conception même de ces pirogues.

Le taux de motorisation moyen est en croissance constante, mais peut paraître relativement faible (32%). Ceci est notamment dû à la faible motorisation des embarcations au Nigéria en raison de son coût élevé. Les moteurs hors-bord sont essentiellement de 8, 15, 25 et 40 CV. La grande majorité est à essence. On note toutefois un accroissement des moteurs diesel notamment en Gambie et en Guinée Bissau.

Les engins de pêche utilisés sont assez semblables d'un pays à l'autre filets maillants, lignes à main, palangres, senne tournante et coulissante, senne de plage, ou encore l'épervier utilisé par les petites pirogues monoxyles. Certains sont moins répandus. On trouve ainsi des barrages dans l'archipel des Bijagos (Guinée Bissau), des chaluts remorqués à pieds au Cameroun, ou encore des filets fixes en Sierra Léone.

Un des aspects qui mérite une attention particulière concerne la sécurité en mer des pêcheurs artisans. Des enquêtes récentes¹ ont relevé l'ampleur souvent sous-estimée des accidents en mer. Ainsi dans la zone nord du Programme (de la Mauritanie à la Sierra Leone), 518 accidents ont été recensés rétrospectivement entre 1991 et 1994 ayant entraîné la mort de 340 personnes, des blessures à 285 et des pertes matérielles évaluées à 1,3 million US\$. Une enquête similaire réalisée dans les pays de la zone sud (du Cameroun à l'Angola) a estimé à 152 le nombre d'accidents arrivés entre 1989 et 1996. Ils auraient causé la mort de 202 personnes, provoqué 112 blessés et 150.000 US\$ de pertes. Le fait que ces accidents soient majoritairement arrivés à de grandes pirogues (12-22 m) dans la zone nord et à de plus petites (3-12 m) dans la zone sud illustre bien les différences entre les modes d'exploitation de la ressource ici et là.

2.3 Rentabilité économique

Entre 1995 et 1996, le Programme DIPA a financé et coordonné des études sur les coûts et revenus en pêche artisanale dans neuf pays de la région (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Mauritanie, Nigéria et Sénégal)². Dans ce cadre, des unités de pêche ont été suivies sur une période d'un an en utilisant un questionnaire structuré pour la collecte des informations sur les activités d'exploitation, les dépenses, les captures et les revenus.

Les données concernant les unités de pêche à la senne tournante, au filet maillant et à la ligne à main³ au Bénin, au Cameroun, en

¹ DIPA/WP/71 et DIPA/WP/116

² DIPA/WP/100

³ "Ligne à main" est un terme général qui inclut la ligne simple et la palangre. Les unités faisant de longues marées utilisent la palangre et ont généralement des coûts et des

Gambie, en Guinée et au Sénégal donnent une bonne image des aspects économiques du sous-secteur.

Les coûts d'investissement varient en fonction des techniques de pêche utilisées aussi bien à l'intérieur d'un pays, que d'un pays à un autre. Ils sont très élevés pour la pêche à la senne tournante (de 8.300\$ en Gambie à 23.500\$ au Cameroun), mais sont relativement bas pour la pêche au filet maillant (de 2.800\$ au Sénégal à 7.300\$ en Guinée). En Guinée, c'est la pêche à la ligne à main qui requiert les plus faibles coûts d'investissement (2.700\$).

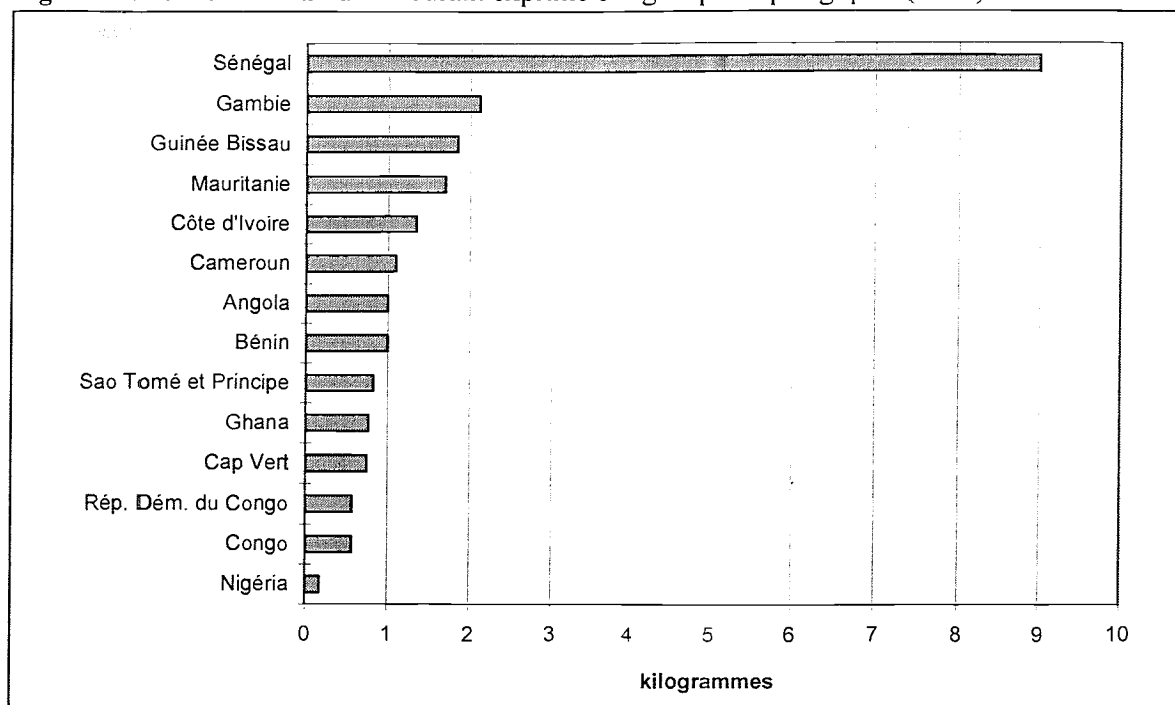
Les coûts variables vont de 10\$ à 500\$ par sortie en mer. Les coûts par sortie les plus bas s'observent pour les sennes de plage et les filets maillants. Ces coûts dépassent 100\$ et vont jusqu'à 500\$ au Sénégal pour les unités de pêche à la ligne qui font des marées de 7 à 10 jours. Les sorties en mer varient entre 100 et 200 jours par an.

Le poste le plus important des coûts variables est constitué par les dépenses de carburant. Le rapport entre la valeur d'un litre de carburant et la valeur de la production exprimée en kilo de petits pélagiques illustre bien certaines différences entre les pays de la région. Aux extrêmes, se trouvent d'un côté le Nigéria où le prix du carburant est dérisoire et où il suffit de 180 gr de poisson pour acheter un litre de carburant, et de l'autre le Sénégal où il en faut 9 kg en raison du très bas prix de la sardnelle. Dans les autres pays, il faut vendre entre 600 gr et 2 kg de petits pélagiques pour acheter un litre de carburant (fig.12).

Les ventes annuelles les plus faibles sont enregistrées par la pêche au filet maillant en Gambie (3.600\$). Les plus élevées sont celles de la pêche à la ligne à main au Sénégal. (80.000\$). Les ventes effectuées par l'unité de pêche à la senne s'élèvent à 74.000\$ au Cameroun, tandis que celles de la pêche au filet

revenus supérieurs aux unités pêchant à la ligne simple.

Figure 12.- Coût d'un litre de carburant exprimé en kg de petits pélagiques (1997)



maillant varient de 3.600 \$ en Gambie à 23.000 \$ en Guinée. En ce qui concerne la pêche à la ligne, les ventes varient de 12.500\$ en Gambie à 80.100 \$ au Sénégal. Les variations observées dans les ventes annuelles s'expliquent par les variations du volume des débarquements et des prix du poisson.

Les revenus nets, c'est-à-dire les ventes totales de l'unité de pêche moins les frais d'exploitation, sont dans la plupart des cas partagés entre les armateurs et l'équipage de pêche. Il existe de nombreux types de système de partage selon le pays et le types d'unité. Très souvent le partage se fait sur une base de 50%-50%. Au Sénégal, on observe l'influence de l'augmentation de l'intensité capitaliste sur la structure des systèmes de partage. Les nouveaux équipements, écho-sondeurs ou caisses isothermes, reçoivent dorénavant une part des recettes au même titre que le filet, le moteur ou la pirogue. On note aussi que certaines unités de pêche au Cameroun commencent à rémunérer non plus seulement la propriété des moyens de production, mais aussi le travail de gestion de ces unités.

Les variations des revenus et des systèmes de partage se reflètent dans la moyenne mensuelle des revenus des armateurs et des pêcheurs. En général, les armateurs sont mieux rémunérés que les pêcheurs. Les revenus mensuels moyens des armateurs sont les plus bas au Bénin (23\$) et au Cameroun (24\$) pour les unités de pêche au filet maillant. Ils ont les plus élevés pour la pêche à la senne tournante au Cameroun (1.370\$) et au Sénégal (993\$), et pour la ligne à main au Sénégal (894\$). L'unité de pêche la plus rémunératrice pour les pêcheurs est la pêche à la ligne à main qui leur procure les revenus mensuels les plus élevés au Sénégal (515\$) et en Guinée (160\$). Les unités qui offrent la plus faible rémunération aux pêcheurs sont: la pêche à la senne en Guinée (17\$), la pêche au filet maillant (21\$) et la pêche à la ligne à main (21\$) au Bénin. Contrairement à ceux des pêcheurs, les revenus des armateurs dépassent généralement les salaires de base payés dans les secteurs publics ainsi que les revenus des agriculteurs.

Le taux de rentabilité d'une unité de pêche, rapport entre les revenus nets annuels de l'armateur et le coût d'investissement, est positif pour toutes les unités. Les taux de

rentabilité relativement bas sont ceux enregistrés par la pêche au filet maillant au Bénin (6%) et au Cameroun (10%) et la pêche à la ligne à main au Bénin (14%). Les taux de rentabilité les plus élevés sont enregistrés par la pêche à la ligne à main au Sénégal (137%) et en Guinée (128%).

Les résultats des études sur l'utilisation des revenus des armateurs au Ghana et au Sénégal ont montré que, généralement, les pêcheurs artisans réalisent des profits et devraient pouvoir couvrir leurs coûts fixes et variables. Cependant, le problème des armateurs réside souvent dans un manque de connaissances dans la gestion de leur entreprise de pêche, notamment pour économiser en prévision de la basse saison et du nécessaire renouvellement de l'équipement.

On observe, toutefois, que les prix exprimés en monnaie locale sont en augmentation constante. Ceci est difficilement évitable dans la mesure où de nombreux intrants sont importés (filets, moteurs, carburant) et que les monnaies nationales subissent des réajustements continus. Le problème auquel sont confrontés les armateurs et les pêcheurs est que le pouvoir d'achat des populations rurales, mais aussi urbaines où le taux de chômage est important sous l'effet des

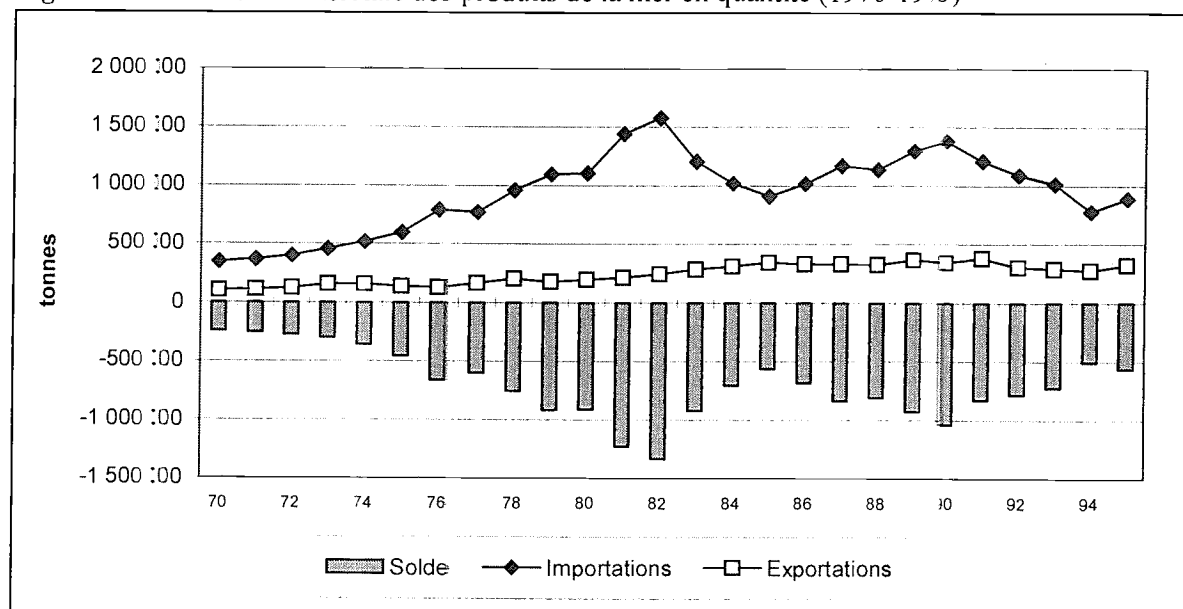
Programmes d'Ajustement Structurel, reste faible. Ceci ne permet pas aux opérateurs de la filière de répercuter l'intégralité de la hausse des coûts de production sur le prix de vente du poisson. A moins de diminuer les coûts, ils subissent donc une baisse de leurs revenus.

On notera que les pêcheurs migrants adoptent des stratégies qui diffèrent d'un pays à l'autre en fonction de la situation économique. Ainsi, en Gambie, les pêcheurs sénégalais apportent généralement avec eux le carburant qui est subventionné au Sénégal. Mais, au Cameroun, les Nigériens vendent souvent leur capture et achètent le matériel sur place. Quant aux pêcheurs béninois basés au Congo, ils achètent leurs pirogues au Ghana, comme beaucoup de leurs collègues restés au pays.

2.4 Commerce des produits de la pêche

Exprimée en quantité, la balance commerciale des produits de la mer n'était plus déficitaire que de 560 000 tonnes en 1995 (fig.13). Alors que les importations représentaient encore près de 1,3 million t. en 1989-90, elles n'ont été que de 780.000 t. en 1995. En comparant la moyenne des années 1993-95 avec celle des années 1981-83, on observe une baisse des importations de 37% en

Figure 13.- Balance commerciale des produits de la mer en quantité (1970-1995)



quantité.

En valeur, cependant, ce solde traditionnellement négatif est devenu positif depuis le milieu des années 80. Il a atteint 271,5 millions US\$ en 1995 (tab.7), en forte hausse par rapport au 50 millions US\$ de 1993. Ceci est en partie dû à la baisse régulière du volume des importations depuis 1990 en raison de la crise des économies nationales, mais aussi à la croissance des exportations, estimées à 770 millions US\$ en 1995.

Les principaux pays importateurs de la région étaient, en 1995, la Côte d'Ivoire (250.000t.) et le Nigéria (311.000t.). Les principaux fournisseurs de la Côte d'Ivoire sont la Mauritanie, les pays de la CEI et les Pays-Bas. Les importations officielles sont généralement constituées de petits pélagiques congelés (chinchards, sardinelles). Elle importe également du thon congelé pour approvisionner ses conserveries. Le Nigéria importe des petits pélagiques en provenance essentiellement des Pays-Bas et de Namibie. La République démocratique du Congo, a importé 108.000 t. en 1995, alors qu'elle en importait 150.000 t. au milieu des années 80. Il s'agit principalement de chinchards congelés provenant de Namibie.

Le Ghana importe uniquement durant la basse saison (décembre-mai). Ces importations sont constituées de

chinchards, de maquereaux et proviennent en général de Norvège, des Pays-Bas et de Belgique. Elles se sont élevées à 26.000 t. en 1995. Le Togo importe du Ghana des petits pélagiques fumés ou séchés. Il importe également des chinchards et des sardinelles congelés de Mauritanie et des Pays-Bas, ainsi que des conserves. Après une forte baisse de ses importations de poisson congelé en 1993, celles-ci se sont redressées à 36.000 t. en 1994 et 40.000 t. en 1995.

Les importations non officielles sont essentiellement constituées de poisson

Tableau 7.- Balance commerciale des produits de la mer en valeur (1995)

	Importations de produits de la mer (millions \$)	Exportations de produits de la mer (millions \$)	Solde de la balance commerciale des produits de la mer (millions \$)
Mauritanie	2,0	167,3	165,3
Sénégal	17,2	165,3	148,1
Cap Vert	0,5	1,7	1,2
Gambie	0,3	6,9	6,6
Guinée Bissau	0,5	1,8	1,3
Guinée	4,0	18,3	14,3
Sierra Léone	3,4	20,3	16,9
sous-total	27,9	381,6	353,7
Libéria	1,8	0,8	-1,0
Côte d'Ivoire	164,8	233,3	68,4
Ghana	15,5	59,7	44,2
Togo	15,5	4,3	-11,2
Bénin	9,3	1,6	-7,7
Nigéria	139,8	55,3	-84,5
sous-total	346,7	355,0	8,2
Cameroun	27,1	1,9	-25,2
Guinée Equatoriale	2,8	1,7	-1,1
Gabon	8,0	6,7	-1,4
Sao Tomé et Principe	0,6	0,0	-0,6
Congo	12,4	0,1	-12,2
Rép. Dém. du Congo	48,0	1,1	-46,9
Angola	24,5	21,5	-3,0
sous-total	123,4	33,0	-90,4
Total	498,2	769,7	271,5

Source: FAO 1997

salé/séché ou fumé provenant des pays limitrophes.

Les flottes industrielles ou semi-industrielles des pays de la région pêchent essentiellement pour l'exportation. Cependant on observe que la pêche artisanale approvisionne de plus en plus les circuits d'exportation, comme en Gambie et en Guinée. Au Sénégal, celle-ci assure plus de 60% des besoins des usines de traitement.

Les exportations se font généralement en frais ou congelé à destination de l'Europe, et fumé ou séché vers les pays de la région. Le Ghana et la Côte d'Ivoire exportent des conserves de thon. On trouve aussi certains produits accessoires, les ailerons de requin, par exemple, exportés vers l'Asie ou la poutargue exportée de la Mauritanie vers l'Italie. Les grands pays exportateurs sont le Sénégal, la Côte d'Ivoire et la Mauritanie. A eux seuls, ils cumulent 73% des exportations de la région. Pour certains pays, les exportations de produits de la pêche représentent cependant une contribution essentielle à l'économie nationale. C'est le cas au Cap-Vert, en Gambie, en Sierra Léone ou encore en Angola.

Les exportations de Côte d'Ivoire se sont élevées au niveau record de 233 millions US\$ en 1995, près du double du précédent record de 134 millions US\$ enregistré en 1993. Alors que les exportations du Sénégal étaient supérieures à 200 millions US\$ au début des années 90, elles avaient fortement reculé à 120 millions US\$ en 1993 et 1994. Elles se sont sensiblement redressées à 165 millions en 1995. Les exportations du Ghana et du Nigéria ont été de 60 et 55 millions US\$ respectivement en comparaison avec les 30 millions US\$ atteints auparavant. On observe que des pays traditionnellement peu exportateurs ont vu leurs exportations de produits de la mer se développer fortement ces dernières années. Il en est ainsi de la Gambie qui a vu ses exportations multipliées par deux à 7 millions US\$, de la Guinée qui a exporté pour 18 millions US\$ en hausse par rapport à 1993 et 1994 (7-8 millions US\$), du Togo qui a atteint

4 millions US\$ au lieu de 500.000 à 800.000 US\$ et du Bénin qui a exporté pour 1,5 million US\$ bien supérieur aux 100.000 à 200.000 US\$ du passé.

Par contre, le Cameroun a vu baisser ses exportations. Constituées essentiellement de crevettes destinées au marché de l'Union Européenne, elles ont été légèrement inférieures à 2 millions US\$ en 1995, bien loin des 7 à 8 millions enregistrés à la fin des années 80. Le Congo également qui n'a exporté que 133.000 US\$ en 1995 au lieu des 5 à 7 millions US\$ exportés traditionnellement.

Les exportations à destination des pays voisins ne sont souvent pas enregistrées mais représentent pour certains pays des sommes importantes. On estime ainsi qu'au Cameroun, par exemple, elles représenteraient 50.000 tonnes, dont 20.000 provenant de la pêche artisanale maritime, pour une valeur estimée à 40 millions US\$.

En raison des changements intervenus dans le commerce international, l'approvisionnement du marché intérieur de la région a été profondément modifié en peu d'années. On observe ainsi qu'en 1995, comme en moyenne depuis 1991, il est approvisionné à 63% par la production nationale et à 37% par les importations (fig.14). En 1990, le rapport était respectivement de 52% et 48%, et entre 1981 et 1983 de 45% et 55%. Ceci indique manifestement une moindre dépendance des marchés extérieurs, ce qui peut être jugé positif. Mais, comme on l'a vu auparavant, cette moindre dépendance est le fait d'une forte contraction des importations qui n'a généralement pas été compensée par une hausse équivalente de la production nationale. On observe également que les exportations varient depuis 1990 entre 15% et 20% de la production régionale. Elles représentaient 18% en 1995.

La commercialisation des produits de la mer est largement assurée par les femmes. On estime ainsi à environ 1,8 million le nombre de personnes travaillant dans le secteur du traitement et de la commercialisation du

Figure 14.- Circuit d'approvisionnement en produits de la mer (1995)

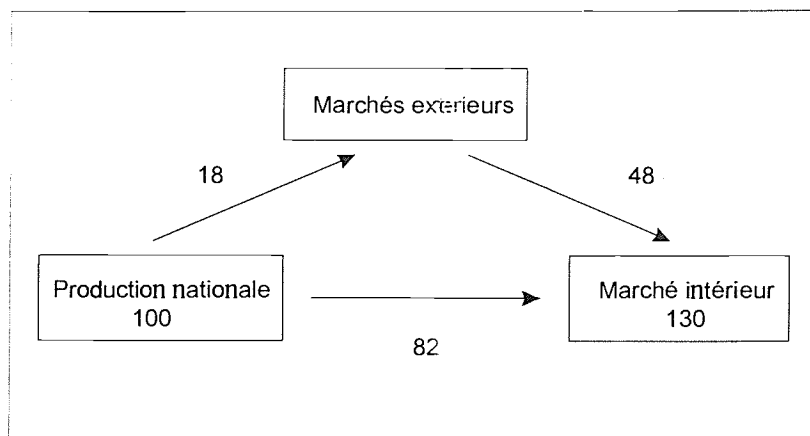
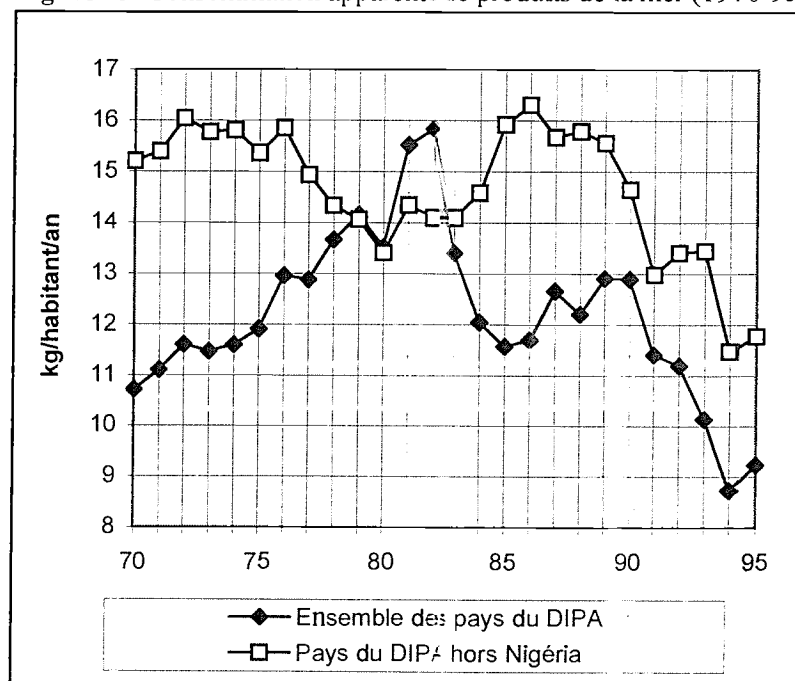


Figure 15.- Consommation apparente de produits de la mer (1970-95)



poisson. Deux stratégies distinctes peuvent être observées. Une stratégie "domestique" qui pousse les femmes et parentes d'un pêcheur à transformer et commercialiser ses captures. Une autre stratégie, plus "entrepreneuriale", est celle suivie par des femmes qui n'ont pas nécessairement de relation de parenté avec des armateurs ou des pêcheurs qu'elles financent. Elles s'assurent ainsi un approvisionnement garanti en poisson frais. Les données concernant les revenus de ce commerce sont quasiment inexistantes. Néanmoins en 1995,

O. Ndiaye, a estimé le revenu annuel d'une détaillante de M'bour au Sénégal à 1.200 US\$ et celui d'une mareyeuse à 3.200 US\$. La même année, I. Odotei a estimé le revenu des commerçantes de poisson d'Elmina au Ghana à 80 US\$, 700 US\$ et 1.200 US\$ respectivement, selon que le volume commercialisé est faible, moyen ou grand.

Les études sur la transformation et la commercialisation du poisson par les femmes de la région prouvent que la rentabilité de ces activités est souvent élevée. Elle dépend des espèces de poisson utilisées, du degré de transformation, de l'approvisionnement, de la proximité des grands marchés et de la technologie utilisée. Les femmes utilisent non seulement leurs revenus pour l'entretien du ménage et certaines obligations sociales, mais elles en ré-investissent une part significative dans les activités liées à la pêche.

2.5 Consommation des produits de la mer

On estime la consommation apparente de produits de la mer dans la région à 9,2 kg par habitant en 1995 (fig.15). Cette consommation apparente est en forte baisse par rapport au début des années 80 lorsqu'elle dépassait 15 kg. Ceci est dû, d'une part, à la baisse des importations et, d'autre part, à la croissance démographique. La consommation de produits de la mer est dorénavant inférieure à la moyenne mondiale qui est de 13 kg..

Tableau 8.- Consommation de poisson et part dans les protéines (1995)

	Consommation de poisson (kg/h/an)	Poisson en % des protéines totales	Poisson en % des protéines animales	Indice moyen de production alimentaire par habitant (1993) (1979-81 = 100)
Mauritanie	16,8	6,2	15,1	81
Sénégal	27,6	11,4	39,3	111
Cap-Vert	18,2	8,3	22,9	n.d.
Gambie	18,1	11,8	55,1	76
Guinée Bissau	5,4	3,2	16,7	110
Guinée	9,7	6,3	48,9	98
Sierra Léone	14,3	12,2	63,4	86
Libéria	4,6	3,8	21,6	66
Côte d'Ivoire	12,1	7,4	39,2	89
Ghana	20,4	13,3	57,8	115
Togo	12,6	8,5	44,0	106
Bénin	10,8	5,5	31,9	119
Nigéria	6,0	3,0	22,5	129
Cameroun	8,8	4,9	23,6	79
Guinée Equatoriale	22,9	34,7	66,9	n.d.
Gabon	34,7	12,4	26,2	78
Sao Tomé et Príncipe	24,3	15,5	61,6	n.d.
Congo	22,7	16,4	44,9	79
Rép. Dém. du Congo	5,9	4,4	26,5	100
Angola	9,2	7,8	32,8	72

Source: FAO, 1998 et PNUD, 1997

Cette relativement faible consommation se fait dans un contexte général de malnutrition. En effet, en dix ans l'indice moyen de production alimentaire par habitant a baissé dans la plupart des pays de la région (tab.8). Et la crise économique qui touche tous ces pays sans exception a entraîné une forte réduction des importations.

La situation est cependant bien différente d'un pays de la région à l'autre. Dans 6 d'entre eux, la consommation par habitant et par an est égale ou supérieure à 20 kg: Sénégal, Ghana, Guinée Equatoriale, Gabon, Congo, São Tomé et Príncipe. Dans 7 pays, elle est inférieure à 10 kgs: Guinée Bissau, Guinée, Libéria, Nigéria, Cameroun, République démocratique du Congo et Angola. Dans les 7 autres pays, elle se situe entre 10 et 20 kgs par an.

Au Ghana, la population est passée de 15

à 17,3 millions d'habitants entre 1990 et 1995. Dans le même temps l'offre de produits de la pêche sur le marché intérieur a légèrement diminué passant de 390.000 t. à 352.000 t. sous l'effet conjugué d'une baisse de la production (de 394.000 à 344.000 t.), de la hausse des exportations (de 26.000 à 36.000 t.), et d'une légère augmentation des importations (de 22 à 25.000 t.). Dans ces circonstances, la consommation *per capita* est passée de 26,0 à 20,4 kg/an.

Au Congo, qui importait 50 à 55.000 t. Au milieu des années 80 et produisait 30.000 t. pour une population de 1,9 million d'habitants, la consommation apparente de produits de la mer était de 40 kgs/habitant/an. En 1995, la crise économique a entraîné une chute des importations à 21.000 t., alors que la production a cru pour atteindre 36.000 t. Cependant, la population est de 2,6 millions de personnes et la consommation apparente n'est

plus que de 22,7 kg/habitant/an.

En Angola, la consommation apparente est passée de 25 kg à 9 kg entre la période 1981-1988 et la période 1991-1995. Entretemps, les importations sont passées de 130.000 t. par an à 9.000 t. Au Cameroun durant la même période la consommation a chuté pour les mêmes raisons de 12 kg à 8 kg. Même la Côte d'Ivoire n'est pas épargnée puisque la consommation apparente y est passée de 20 kg par an dans la seconde moitié des années 80, à 12 kg en 1995 sous l'effet conjugué d'une baisse de la production, de la hausse des exportations et des importations, ainsi que de la part croissante de la production nationale destinée à des usages autres que l'alimentation humaine (de 15% à 55%).

En Mauritanie, des changements d'habitudes alimentaires importants ont été provoqués ces dernières années par la sécheresse et le développement rapide de l'urbanisation. La consommation apparente est ainsi passée de moins de 10 kg en 1988/89 à plus de 16 kg en 1995.

Le Sénégal maintient le haut niveau de 27,6 kg en 1995 au prix toutefois d'une baisse des exportations qui sont passées de 130.000 t au milieu des années 80 à 83.000 t en 1995.

Dans 9 pays de la région le poisson fournit plus de 40% des protéines d'origine animale. Dans 8 pays, il fournit plus de 20% des protéines totales (tab.8).

Il est à prévoir que l'on assiste dans l'avenir à une hausse du prix du poisson. Ceci sous l'effet conjugué d'un déficit de l'offre par rapport à une demande en progression rapide et constante, et de la hausse des coûts de production et d'importation.

Dans certains pays, la baisse d'activité de la flotte de l'ex-URSS, qui a commencé en 1991 et se poursuivra vraisemblablement durant les années prochaines, a un effet direct sur l'approvisionnement du marché intérieur. En effet, cette flotte débarquait souvent des

petits pélagiques destinés à être mis en vente sur le marché local en contrepartie des accords de pêche. De plus, ce poisson constituait une source d'approvisionnement bon marché pour les populations locales.

Les pertes après capture restent une source de gaspillage. Il s'agit non seulement des pertes physiques, mais également des pertes économiques souvent dues au manque d'infrastructure et d'installations de conservation adéquates.

Les captures de la pêche artisanale sont vendues fraîches ou transformées en fonction du goût des consommateurs, des conditions de stockage et du rapport de l'offre et de la demande. Dans de nombreux pays les moyens de conservation en frais sont inadéquats et le poisson qui n'est pas vendu le jour même est séché ou fumé. Ainsi au Sénégal, 37% des captures de la pêche artisanale sont traités. On estime que 35.000 t. de poissons transformés ont été produits en 1994.

A Sao Tomé et Principe, comme au Cap-Vert, plus de 80% du poisson est commercialisé frais. Environ 10% est salé/séché et 8% fumé.

En Côte d'Ivoire, 80% de la production est fumée. Il s'agit essentiellement de sardinelles, anchois et harengs. Au Bénin, la majorité du poisson est vendue en frais au marché de Cotonou. En Gambie, la majorité du poisson est vendue après traitement, mais on observe cependant que des quantités de plus en plus importantes d'ethmalose sont commercialisées en frais.

Dans tous les pays de la région, le marché du poisson est libre et les prix varient en fonction de l'offre et de la demande. On observe cependant deux marchés bien distincts: celui des petits pélagiques de faible valeur commerciale et celui des démersaux destinés à une clientèle plus urbanisée disposant de revenus relativement élevés.

Le prix des petits pélagiques débarqués

par les unités de pêche artisanale varie de façon saisonnière en fonction de leur abondance. Comparé au prix de la viande, il reste malgré tout bon marché. C'est au Ghana et au Sénégal que le poisson est le moins cher. La sardinelle s'y vend de 0,10 à 0,30 US\$/kg. Au Togo, l'anchois s'achète entre 0,25 et 0,40 US\$/kg. Dans les autres pays de la région, on note des prix au kilo pour les petits pélagiques allant de

0,3 à 1 US\$. Ces prix restent encore très compétitifs par rapport à ceux de la viande qui varient entre 2 et 3 US\$/kg.

En ce qui concerne les espèces de grande valeur, leur prix se rapproche de celui de la viande et fluctue généralement entre 1,50 et 3,00 US\$ par kilo suivant le pays, l'abondance et l'espèce.

3. POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

Comme on l'a déjà observé au chapitre premier, la situation économique des pays de la région est très préoccupante. Avec un PNB par habitant inférieur à 500 US\$ par an dans la majorité des pays, et partout inférieur à 1.000 US\$ à l'exception du Gabon (tab. 2), les moyens financiers nécessaires pour mettre en oeuvre de manière autonome une politique de développement durable sont limités. De plus, de 1985 à 1995, le taux de croissance annuel moyen du PNB *per capita* a été négatif dans la plupart des pays de la région.

Le poids de la dette est particulièrement lourd, puisque la dette totale est presque partout supérieure à une année de PNB (tab.9). De plus, le service de la dette, c'est-à-dire le paiement des intérêts, représente souvent une part importante des exportations. C'est pourquoi le succès des politiques gouvernementales est souvent fonction de l'assistance que les partenaires au développement sont prêts à fournir.

3.1 Les objectifs et les priorités

Les objectifs assignés au secteur de la pêche artisanale par les autorités nationales sont communs à la plupart des pays de la région. Les principaux sont:

- l'accroissement de la production en vue de l'autosuffisance alimentaire;
- la création d'emplois pour lutter contre le chômage et l'exode rural;
- l'augmentation du revenu et du bien-être des pêcheurs;
- la protection de la ressource;
- l'amélioration des techniques.

On remarquera que depuis quelques années l'expression "sécurité alimentaire" s'est substituée à celle de "autosuffisance alimentaire". On assiste donc au passage d'une conception relativement autarcique de l'économie, et en particulier dans le domaine de la production agricole, vers la reconnaissance de l'insertion de ces pays dans l'économie mondiale et,

Tableau 9.- Dette totale et service de la dette

	Dette totale en % du PNB (1994)	Service de la dette en % des exportations (1994)
Mauritanie	240	23
Sénégal	99	15
Cap-Vert	n.d.	n.d.
Gambie	117	14
Guinée Bissau	341	15
Guinée	95	14
Sierra Léone	187	n.d.
Libéria	n.d.	n.d.
Côte d'Ivoire	339	40
Ghana	102	25
Togo	157	8
Bénin	109	10
Nigeria	102	18
Cameroun	107	17
Guinée Equatoriale	n.d.	n.d.
Gabon	122	10
Sao Tomé et Príncipe	n.d.	n.d.
Congo	454	52
Rép. Dém. du Congo	n.d.	n.d.
Angola	n.d.	n.d.

Source: PNUD, 1997

donc, de l'importance des échanges commerciaux. Contrairement au concept d'autosuffisance alimentaire, qui faisait explicitement référence à la production alimentaire, celui de sécurité alimentaire fait implicitement référence au revenu. En effet, l'objectif de sécurité alimentaire sera d'autant plus facilement atteint que le revenu sera plus élevé. C'est donc la reconnaissance qu'il importe de produire de telle façon que le revenu soit le plus élevé possible. Dans cet esprit, la baisse des importations de produits de la mer observée ces dernières années, qui n'a pas été compensée par une hausse de la production nationale, représente manifestement une menace pour la sécurité alimentaire des populations de la région.

Dans le cadre des politiques macro-économiques influencées par les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), le secteur de la pêche est parfois sollicité pour atteindre des objectifs relatifs au rééquilibrage de la balance des paiements. Ainsi, l'apport de devises grâce à l'exportation est parfois un objectif assigné au secteur. Il s'adresse en priorité à la pêche industrielle, mais on observe que, dans certains pays, la pêche artisanale y contribue de façon substantielle. C'est le cas au Sénégal, où elle fournit plus de 50% des produits à l'exportation, mais aussi en Mauritanie et, dans une moindre mesure, en Guinée et en Gambie. D'autre part, la réduction des importations de poisson et leur substitution par la production nationale reste un objectif poursuivi par plusieurs pays de la région.

Cependant, dans un contexte d'exploitation intensive de la ressource, certains de ces objectifs sont incompatibles. Ainsi, par exemple, l'augmentation du nombre d'emplois et donc l'entrée de nouveaux opérateurs dans la pêcherie entraînera à terme une baisse des rendements et donc des revenus individuels. L'accroissement des exportations diminuera d'autant la quantité de produits disponibles sur le marché intérieur. Quoique, dans ce cas, il est possible que les revenus générés par ces exportations constituées

généralement de produits de haute valeur, permettent l'importation de grandes quantités de poisson de moindre valeur destinées aux populations à faible pouvoir d'achat. Un troisième exemple est relatif à la modernisation des techniques qui peut entraîner à terme une diminution de l'offre d'emploi en substituant le capital au travail.

C'est pourquoi certaines décisions politiques doivent être prises pour arbitrer entre différentes options de développement. Il appartient aux organismes administratifs et de recherche, mais aussi aux populations concernées d'éclairer ces choix. Ceci est d'autant plus nécessaire qu'une grande attention est aujourd'hui accordée à l'aspect "développement durable", surtout lorsqu'il s'agit, comme en matière de pêche, d'une ressource à la fois renouvelable et limitée, mais pour laquelle le risque de surexploitation est toujours menaçant.

Dans tous les pays de la région, la priorité officielle est accordée depuis plusieurs années à la pêche artisanale, et non plus à la pêche industrielle. Ceci tient à plusieurs raisons. Tout d'abord, les politiques de développement de la pêche industrielle n'ont pas donné les résultats espérés. Elles furent, dans leur ensemble, coûteuses et peu rentables. On notera à ce propos que la plupart des flottes de pêche industrielle dans le monde sont fortement subventionnées. Or, la situation économique des pays de la région ne permet pas, ou ne permet plus ces subventions¹. D'autre part, dans la plupart des pays de la région, le potentiel halieutique ne justifie pas l'exploitation et l'entretien d'une flotte industrielle en l'absence d'une politique sous-régionale d'exploitation et d'accès à la ressource. La politique générale est donc,

¹ Sur la base des revenus bruts de 1989, la FAO a estimé le déficit d'exploitation annuel de l'ensemble des flottes de pêche du monde à 22 milliards US\$, sans compter le coût du capital. En prenant celui-ci en compte le déficit serait de 54 milliards US\$ par an.

d'une part, de favoriser la production nationale et la création d'emploi par le développement de la pêche artisanale et, d'autre part, d'accorder l'exploitation des ressources inaccessibles à la pêche artisanale à des flottes étrangères contre paiement de licence de pêche.

3.2 Les politiques de développement

La tendance dans la plupart des pays de la région est de favoriser une politique de libéralisation et de décentralisation. Libéralisation par la promotion de l'entreprise privée, la libération des prix et la remise des projets de développement de la pêche artisanale au secteur privé ou aux communautés de pêche. Décentralisation par la prise en charge par les communautés elles-mêmes d'un certain nombre d'activités et de la gestion des infrastructures. La situation économique, mais aussi - et peut-être surtout - la nécessité de responsabiliser les usagers des infrastructures et des services, conduit de plus en plus de pays à faire payer à ceux-ci des taxes d'usage. Dans certains pays, et généralement en association avec une approche cherchant à faire participer les communautés de pêche à leur propre développement, le secteur des pêches applique cette politique.

La privatisation des projets de développement au terme de l'assistance extérieure a été pratiquée, il y a déjà quelques années, au Gabon et en Guinée Bissau. Ce phénomène semble avoir été abandonné et c'est dorénavant aux communautés elles-mêmes qu'ont été remises les infrastructures: en Gambie, au Ghana, au Gabon et en Sierra Léone notamment. Ceci ne peut cependant se faire qu'à la suite d'un véritable processus de formation et d'apprentissage.

La stratégie de développement intégré continue à être mise en oeuvre avec la participation active des communautés de pêcheurs. Les pays les plus impliqués dans la mise en oeuvre de cette stratégie sont le Bénin, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Nigéria et

la Sierra Léone. Un effort en ce sens est également entrepris au Cap-Vert, à Sao Tomé et Príncipe, en Angola et au Gabon. La Guinée et la Sierra Léone poursuivent le développement des coopératives de pêcheurs. Au Sénégal, ce sont les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) que l'Etat cherche à promouvoir. En Côte d'Ivoire, les communautés de pêcheurs de la lagune Aby sont étroitement associées à la préparation du plan d'aménagement. Au Togo, le plan directeur des pêches et de l'aquaculture a été réalisé en étroite collaboration avec les représentants des différents opérateurs du secteur.

Dans quelques pays, des avantages fiscaux sont encore accordés à la pêche artisanale. Ces mesures concernent généralement le carburant pour moteurs hors-bord, et/ou les moteurs et filets de pêche importés. Elles consistent, la plupart du temps, en une exemption totale ou partielle de droits et taxes. Certains de ces avantages sont en vigueur au Sénégal, en Côte d'Ivoire, en Mauritanie, au Gabon, en Gambie, au Ghana. Dans le cas du Cap-Vert, le carburant, mais aussi la glace, sont subventionnés. En Guinée, les coopératives de pêche sont exonérées de taxes pendant les dix premières années.

Cependant, l'utilisation de ces instruments fiscaux est de plus en plus mise en cause par les institutions financières internationales dans le cadre des PAS. Leur abandon provoque automatiquement une hausse des coûts d'investissement et d'exploitation difficile à répercuter intégralement sur les consommateurs. Ces dernières années, la subvention du carburant, par exemple, a été supprimée au Nigéria, en Gambie, au Togo et au Ghana.

Dans plusieurs pays, aucune politique de subvention ou d'exonération de taxe n'est appliquée. C'est le cas de l'Angola, du Bénin, du Congo, du Cameroun, de la Guinée Bissau, de la Guinée Equatoriale, de São Tomé et Príncipe et de la République Démocratique du Congo.

Face à la hausse des coûts de production, les pêcheurs artisanaux adoptent un certain nombre de stratégies. Parmi celles-ci, la plus répandue est le report de tout nouvel investissement, mais aussi la réduction des dépenses d'entretien. Au Sénégal, malgré l'exonération du matériel et de l'équipement de pêche, et la subvention du carburant, les pirogues glacières n'utilisent plus qu'un seul moteur et les sennes tournantes abandonnent la deuxième pirogue d'accompagnement préférant, lorsque les prises sont trop importantes, trouver une pirogue se trouvant dans les parages pour ramener une partie des captures sur la plage. D'autres mesures récemment mises en oeuvre par les armateurs sénégalais sont relatives à la limitation volontaire de l'effort de pêche et des captures afin de soutenir les prix. Au Ghana, la stratégie mise en oeuvre par certains armateurs est de réduire la distance avec les lieux de pêche pour économiser le carburant, ce qui entraîne une baisse des captures et une hausse des prix. Ils pratiquent également l'achat en mer des captures accessoires des chalutiers industriels pour les revendre à terre. Dans beaucoup de pays, les unités de pêche à la ligne équipées de caisses isothermes font de longues marées, parfois jusqu'à 7 jours afin d'économiser le carburant. A São Tomé et Príncipe, on observe l'introduction de Dispositifs de Concentration du Poisson (DCP) destinés à accroître les captures tout en minimisant les coûts de carburant.

D'autre part, alors que les coûts d'investissement ne cessent de croître, les systèmes de financement institutionnel se révèlent souvent inadaptés. Le financement des unités de pêche artisanale par leur intermédiaire est très rare, sauf lorsque ces institutions jouent le rôle de relais d'institutions de financement étrangères qui leur fournissent les fonds. Or, ces institutions ont un rôle à jouer en ce qui concerne la mobilisation de l'épargne pour le développement du secteur. Notamment lorsque les moyens du secteur de financement informel sont faibles ou que les conditions qu'il impose sont trop contraignantes. Depuis la dévaluation

du franc CFA, on observe mieux les limites du secteur informel dans le financement de la pêche artisanale. En effet, la conjonction de la hausse des coûts d'investissement et de la diminution des marges bénéficiaires a provoqué un fort ralentissement dans le renouvellement des unités de pêche des pays de la zone franc.

Dans certains pays, l'Etat fournit des facilités de crédit aux pêcheurs artisanaux et les approvisionne en intrants à des prix inférieurs à ceux du marché. Ceci peut se faire par l'intermédiaire de l'administration des pêches ou d'organismes para-publics. On note que dans le cas de la Gambie et du Cameroun, par exemple, ces mesures participent à une politique plus globale visant à équiper et former des pêcheurs nationaux dans un secteur où les étrangers sont prédominants.

Rares sont les pays qui disposent d'une structure financière uniquement destinée au développement du secteur de la pêche. On enregistre cependant l'adoption, en 1994, au Congo des règles de fonctionnement du Fonds d'Aménagement Halieutique créé en 1988. Ce Fonds, dont les recettes devraient être constituées par les produits de la taxe sur les licences de pêche, de la redevance sur les pirogues, des amendes, des emprunts, dons et legs, n'est cependant pas encore opérationnel en 1997. En Gambie, le Fonds de Développement des Pêches finance un certain nombre d'activités dans le secteur artisanal. On signalera aussi le Fonds d'Appui à la Pêche Artisanale (FADEPA) créé en 1992 en Angola. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire étudie la création d'un Fonds de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture.

Un sujet qui préoccupe de plus en plus les administrateurs du secteur est celui de l'assurance. Rares sont cependant les pays où elle existe. On suit donc avec attention l'expérience du Sénégal dans ce domaine. L'assurance-vie liée au crédit à la pêche artisanale y est généralisée. Son taux est de 5%. Un appel d'offre a été fait en 1994 pour l'assurance de l'équipement. Quatre sociétés

ont proposé un taux de 8%, ce qui semble raisonnable et ne devrait pas trop augmenter le coût du crédit. Un certain nombre de préalables seront requis de la part des propriétaires: enchaînement du moteur à la pirogue, port du gilet de sauvetage, possession d'extincteur, visite de contrôle, etc. Jusqu'à présent, le système n'a pas encore été proposé aux armateurs.

Enfin, les aspects relatifs à la sécurité physique des pêcheurs en mer est devenu un sujet de préoccupation prioritaire dans de nombreux pays de la région. Un long et patient travail d'enquête sur cette question a été entrepris en 1994 par le Programme DIPA dans les pays de la zone nord, c'est-à-dire de la Mauritanie à la Sierra Léone, ainsi qu'à São Tomé et Príncipe. Sur la période 1991-1994, 518 cas d'accidents ont été recensés. Ceux-ci ont provoqué 340 morts et 285 blessés. Les pertes matérielles ont été évaluées à 1,2 millions US\$. Ce travail a été effectué en 1996-1997 dans les pays de la zone sud, du Cameroun à l'Angola. Les résultats ont révélé que 152 accidents étaient survenus entraînant la mort de 202 personnes, 112 blessés et des pertes matérielles évaluées à 150.000 US\$. Le même travail est en cours en 1997-1998 pour les pays de la zone centrale. Il faut toutefois noter qu'en l'absence d'un système national efficace d'enregistrement des accidents en mer, ces estimations sont certainement inférieures à la réalité. Le Programme DIPA, en collaboration avec le Département des Pêches de la FAO, a organisé en 1997 un atelier de formation en sécurité en mer pour les pays membres de la Commission Sous-Régionale des Pêches.

3.3 Les institutions nationales de support au secteur

3.3.1 Les institutions administratives

Dans tous les pays de la région, le secteur des pêches dépend d'une Direction ou d'un Ministère. Il existe un véritable ministère technique spécialisé dans cinq pays:

Mauritanie (Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime), Cap-Vert (Ministère de la Mer), Sénégal (Ministère de la Pêche et des Transports Maritimes), Guinée Bissau et Angola (Ministère des Pêches). En Guinée, le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture a été remplacé en 1997 par le Ministère de la Pêche et de l'Élevage. En Guinée Equatoriale, on trouve un Ministère de la Pêche et des Forêts, et à Sao Tomé et Príncipe un Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Cependant, la faiblesse des moyens financiers, matériels et humains alloués aux administrations est bien réelle. Cette situation, qui n'est pas nouvelle, s'aggrave actuellement sous les effets des PAS. Comme dans les autres administrations nationales, on assiste ainsi à une réduction du personnel et des budgets de fonctionnement, ainsi qu'à la quasi impossibilité de pratiquer le moindre investissement sans l'aide de partenaires étrangers.

3.3.2 Les institutions de recherche

Il existe dans la région un nombre important de Centres de recherche dont les activités sont en rapport direct avec la pêche. Parmi ceux-ci on peut citer:

- Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches (CNROP), Nouadhibou, Mauritanie
- Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT), Dakar, Sénégal
- Institut de Technologie Alimentaire (ITA), Dakar, Sénégal
- Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB), Conakry, Guinée
- Institute of Marine Biology and Oceanography (IMBO), Freetown, Sierra Léone
- Centre de Recherches Océanographiques (CRO), Abidjan, Côte d'Ivoire
- Nigerian Institute for Oceanography and Marine Research (NIOMR), Lagos, Nigéria

- Food Research Institute (FRI), Accra, Ghana
- Station de recherches halieutiques de Limbe, Cameroun
- Instituto de Investigação Pesqueira (IIP), Luanda, Angola

Malheureusement, en plus des moyens financiers limités - que ce soit pour le budget d'investissement ou celui de fonctionnement - deux facteurs principaux limitent souvent la portée des travaux de ces Centres de recherche. Tout d'abord, il existe trop peu de concertation et de coordination entre ces centres et les administrations des pêches dans la définition des priorités de la recherche. Ceci limite souvent le caractère opératoire des résultats obtenus. D'autre part, on observe une forte concentration sur l'étude des aspects biologiques de la ressource, négligeant ainsi les questions socio-économiques.

Depuis quelques années, un certain nombre de programmes de recherche en coopération avec des institutions étrangères se développent. L'Institut de Recherche Halieutique de Bergen, Norvège, a entrepris un certain nombre d'études sur l'évaluation des ressources en collaboration avec la FAO et les pays côtiers sur financement de l'agence de coopération norvégienne NORAD. Dans ce cadre le N/O Fridtjof Nansen a effectué en 1995 et 1996 des campagnes acoustiques dans les eaux qui s'étendent de la Guinée Bissau au Maroc. Un atelier sur les méthodes modernes d'évaluation des stocks s'est déroulé à Casablanca en février 1997. Le Maroc a abrité l'atelier et financé la participation de 12 personnes de la région COPACE. La France, par l'intermédiaire de l'ORSTOM, coopère dans les domaines de la dynamique des populations et l'aménagement des zones côtières avec la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée et la Côte d'Ivoire.

L'Institut des Pêches et de Recherche Maritimes du Portugal (PIIMR) a entrepris des programmes de coopération avec la Guinée Bissau, le Cap-Vert et l'Angola. La Fédération de Russie, quant à elle, entretient des

programmes de recherche avec la Mauritanie, la Guinée Bissau et la Sierra Léone, notamment avec son navire de recherche R/V AtlanNIRO. L'Espagne (IEO) et la France (IFREMER) ont des accords de coopération avec le CNROP (Mauritanie).

Au Bénin, la coopération canadienne a financé la recherche sur l'évaluation des stocks démersaux. Un atelier de restitution s'est tenu à Cotonou en avril 1997 afin de préparer un plan d'aménagement. L'Angola collabore avec la Namibie et l'Afrique du Sud dans certains programmes de recherche en évaluation des stocks.

On notera encore la tenue en 1997 des trois Groupe de Travail du COPACE sur la sardine (février), sur les céphalopodes (mai), et sur les merlus et les crevettes profondes (mai).

3.4 La législation des pêches

Tous les pays de la région se sont dotés d'une législation en matière de pêche. Ces législations sont assez récentes, ou ont été récemment actualisées.

Depuis 1995, notamment avec l'appui du projet "Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'Ouest" de nombreuses activités ont été menées dans ce domaine. On note, en particulier, en Guinée la conclusion d'un code de pêche maritime et la préparation d'un règlement d'application et d'une loi-cadre pour la pêche continentale, au Sénégal la refonte du droit des pêches, au Gabon la préparation d'une loi des pêches et d'un règlement général d'application, en Guinée Bissau la conclusion d'une loi des pêches, d'un règlement général d'application de cette loi et d'un règlement relatif à la pêche artisanale, en Angola la préparation d'une réglementation des pêches, à São Tomé et Príncipe la préparation d'une loi des pêches et d'une réglementation d'application.

Le projet a également apporté un soutien aux organisations sous-régionales ou régionales, en particulier pour les activités d'harmonisation des législations et de réglementations halieutiques. De nombreuses activités ont été menées à ce titre, notamment en ce qui concerne la Commission sous-régionale des pêche et le Comité régional des pêches pour le Golfe de Guinée.

Au Bénin, l'actualisation des textes législatifs et réglementaires est en cours, ainsi que l'élaboration d'un Code de la Pêche. Au Ghana, la première ébauche d'un nouveau Code des Pêches (Loi sur l'Aménagement et le Développement des Pêches) a été préparée. Plusieurs séminaires ont été organisés en 1996 et 1997 pour recueillir les opinions des différents opérateurs sur le texte. Le Code sera soumis au Parlement début 1998.

Malheureusement, on constate encore que dans de nombreux pays les règlements d'application sont incomplets ou même inexistant, ce qui prive la législation de toute possibilité de mise en oeuvre.

Or, il existe un réel besoin dans tous les pays de la région d'une législation qui soit à la fois adaptée et dont le coût de mise en oeuvre soit acceptable. L'absence, ou le non respect, de ces réglementations entraîne la mise en péril de la ressource, un manque à gagner financier pour l'Etat, ainsi que la multiplication des conflits avec leurs conséquences néfastes pour les pêcheurs artisans.

On note que les pays exportateurs, en particulier le Sénégal, la Mauritanie, la Gambie, la Côte d'Ivoire, ont entrepris des efforts importants depuis 1994 dans le domaine de la mise aux normes d'hygiène et de salubrité. Cette mise aux normes est désormais nécessaire pour se conformer aux exigences du marché international et notamment aux nouvelles directives en la matière de l'Union Européenne.

On observe qu'à l'occasion des activités de révision des législations nationales un soin particulier a été apporté à la formulation de dispositions relatives à la surveillance des pêches, et en particulier à l'amélioration des normes applicables à la surveillance. Ceci est remarquable en Angola, en Guinée, en Guinée Bissau et au Sénégal. Parmi les mesures proposées on citera un effort pour mieux encadrer le pouvoir des agents de surveillance, par une définition plus claire de leurs prérogatives; la clarification des procédures d'arraisonnement et de constatation des infractions; l'examen approfondi de la question des arraisonnements à vue, d'une importance particulière pour les opérations de surveillance aérienne qui doivent permettre de constater les infractions de défaut de licence et de pêche en zone interdite; la clarification des procédures de sanction et, pour faciliter la tâche des responsables, la recherche d'un resserrement des fourchettes des amendes.

Un problème auquel sont confrontés la plupart des Etats de la région est le coût élevé du Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS). Ce coût pourrait même aller dans certains cas jusqu'à absorber les bénéfices que le pays retire de la concession des droits de pêche. Plusieurs approches sont suivies pour limiter ce coût: sous-régionale, régionale et participative. La coopération régionale ou sous-régionale peut déboucher, par exemple, sur l'établissement d'un registre des bateaux de pêche nationaux et étrangers, l'utilisation conjointe d'avions de surveillance, l'harmonisation des politiques et des procédures d'accès, l'utilisation de satellite, etc. C'est une stratégie que tentent de mettre en oeuvre la Commission sous-régionale pour les pêches et la Conférence Ministérielle. Dans le cadre d'une approche plus participative, il semble dorénavant indispensable que les communautés de pêche soient associées tant à la préparation des législations qu'à leur mise en application. Ces différentes approches ne sont pas exclusives l'une de l'autre, mais complémentaires.

L'exemple du Sénégal où les ressources halieutiques et les revenus qu'il en tire, sont très importants est particulièrement intéressant. Le projet d'assistance à la Protection et Surveillance des Pêches au Sénégal (PSPS), qui a été mis en place en 1983, répond à un double objectif: la protection des eaux territoriales sénégalaises et l'exploitation rationnelle des espèces qui y vivent. Cette structure dispose de cinq centres de surveillance côtière dans les points de débarquement les plus sensibles ce qui permet une implication des populations côtières. Depuis 1991, le PSPS est également chargé de la gestion des conflits et des accidents en mer.

3.5 Les politiques régionales en matière de pêche

Un certain nombre de structures régionales spécifiques au secteur de la pêche ont été mises en place. Mis à part le COPACE, elles sont récentes et n'ont souvent pas les moyens financiers et humains nécessaires pour remplir leur mandat.

- le Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) a été créé en 1967 en vertu de l'acte constitutif de la FAO et en application d'une résolution du Conseil de la FAO. Il comprend les pays côtiers du Maroc à la République démocratique du Congo et 10 pays non africains qui opèrent dans la région. Le Comité est habilité à donner des avis aux gouvernements des Etats membres pour les aider à définir les bases scientifiques de mesures de réglementation ayant pour objet d'assurer la conservation et l'amélioration des ressources marines dans l'ensemble de sa zone de compétence. Le Comité a tenu sa treizième session à Dakar en décembre 1995. La sixième Session du Groupe de Travail sur les Statistiques et la onzième Session du Groupe de Travail sur l'Évaluation des Ressources se sont tenues à Accra en septembre 1997. Le Sous-Comité du COPACE

sur l'aménagement des ressources dans les limites de la juridiction nationale s'est réuni à Lomé en décembre 1997.

- la Commission sous-régionale des Pêches qui regroupe le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie et le Sénégal, a été créée en 1985. Elle constitue une base de coopération dans le domaine de la gestion et du développement des pêcheries pour ces pays caractérisés par une interdépendance géographique et biologique des stocks de poisson. Elle permet, à terme, l'élaboration de politiques concertées et favorise la coopération en matière d'accès aux zones de pêche entre les Etats membres. La Commission a récemment démarré certaines activités telles que l'établissement d'un registre régional des bateaux de pêche, la revue des possibilités de coopération sous-régionale en matière de surveillance et de mise application, l'harmonisation des programmes de recherche, la formation des observateurs sur une base sous-régionale et l'établissement d'une base de données sous-régionale pour les statistiques de pêche. La onzième Session du Comité de Coordination de la CSRP s'est tenue en février 1997 à Banjul. Elle a passé en revue les différents projets en cours dans les pays de la CSRP. Une Table-Ronde des bailleurs de fonds sur l'assistance à la pêche dans la sous-région s'est tenue à Praia, Cap-Vert, en mars 1997.
- la Conférence Ministérielle sur la coopération halieutique entre les Etats africains riverains de l'Océan Atlantique qui s'est tenue à Rabat en avril 1989 regroupe les Etats du Maroc à la Namibie. A cette occasion, les Etats de la région ont exprimé leur volonté commune de renforcer et de développer leur coopération dans les domaines de l'évaluation et la

préservation des ressources, ainsi que dans le domaine de la production halieutique. Pour cela, ils ont insisté sur le développement de la recherche scientifique marine et le renforcement de la formation professionnelle et technique. La troisième Session de la Conférence Ministérielle s'est tenue à Praia en juillet 1995 et a décidé de confier au Maroc le Secrétariat Permanent de la Conférence.

- le Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) a été créé en 1984 par le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Principe et la République Démocratique du Congo. Ce Comité a pour objectifs de coordonner, d'harmoniser et de développer l'exploitation des stocks partagés qui se trouvent dans les zones économiques exclusives des pays membres et de les gérer. Jusqu'à ce jour la Guinée Equatoriale n'a pas ratifié la convention, ce qui limite le Comité à quatre pays. Le Secrétariat est basé à Libreville, Gabon. Pour diverses raisons, ce Comité n'est pas encore réellement opérationnel.
- La Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA) a été créée en 1966. Elle comprend 22 membres dont 9 d'Afrique de l'Ouest: l'Angola, le Bénin, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, la Guinée, la Guinée Equatoriale et Sao Tomé et Principe. Les espèces dont s'occupe la Commission comprennent les thonidés et espèces voisines. Etant donné que ces espèces sont fortement migratrices, la CICTA s'intéresse essentiellement aux pêcheries de la haute mer.
- La Communauté Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA), a été créée en 1964 en même temps que

l'Union Douanière et Economique des Etats de l'Afrique Centrale (UDEAC) qui regroupe le Cameroun, la Centrafrique, le Tchad, le Congo, la Guinée Equatoriale et le Gabon. La CEBEVIRHA, qui n'est devenue effective que récemment, a tenu en 1995 sa deuxième réunion de concertation quadripartite sur les pêches.

- Le Service régional d'information et de conseil en matière de transformation et de commercialisation des produits de la pêche pour l'Afrique (INFOPECHE) est depuis 1994 une organisation inter-gouvernementale régionale. Ce service basé à Abidjan, Côte d'Ivoire, fournit régulièrement des informations sur le marché, donne des avis techniques sur les produits et la transformation, et dispense une formation dans des domaines spécialisés consécutifs à la capture dans la région. Il fait partie du réseau de services régionaux d'information sur la commercialisation du poisson et de conseils techniques (INFOFISH pour l'Asie et le Pacifique, INFOPECA pour l'Amérique latine et INFOSAMAK pour les pays arabes).

On retiendra encore le Traité de Lagos du 28 mai 1975 instituant la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le but de ce traité est d'instaurer entre les Etats signataires une intégration progressive ainsi que la libre circulation des personnes et des biens. Bien que le Traité ne prévoie aucune mesure spécifique dans le domaine des pêches, certaines activités ont été entreprises, parfois avec un volet pêche, afin de renforcer la coopération économique et l'intégration des pays de la région.

On notera, enfin, que la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) a arrêté de financer le centre de formation régional qu'était l'Institut Supérieur des

Sciences Techniques et Halieutiques (ISSTH) à Nouadhibou, Mauritanie. Celui-ci a donc fermé ses portes en 1995.

3.6 La planification du développement et de l'aménagement des pêches

3.6.1 Les contraintes

Les contraintes au développement de la pêche artisanale sont d'ordre environnemental, technique, financier, institutionnel et socio-culturel.

La dispersion et l'enclavement de certains sites de pêche, ainsi que le manque ou le délabrement des voies de communication terrestres, allongent considérablement la distance entre le producteur et le consommateur. Ceci est la cause de pertes physiques et économiques importantes. Par ailleurs, certaines zones, riches en ressources mais pauvres en débouchés commerciaux, pourraient être mieux exploitées. C'est le cas dans le sud du Gabon, ou encore au Cap-Vert et à Sao Tomé et Príncipe, où les îles les plus riches en ressources ne sont pas celles où la population est la plus nombreuse.

Dans plusieurs pays, l'environnement est menacé par des facteurs naturels, comme la sécheresse, mais aussi par l'action de l'homme. Dans les pays producteurs de pétrole, et en particulier au Congo et au Nigéria, on observe un rétrécissement de l'aire de pêche en raison de l'exploitation off-shore. Celle-ci est également source de graves nuisances bio-écologiques. Une autre menace est liée au déboisement massif. La pêche artisanale y contribue, en partie, par l'utilisation du bois pour la construction des embarcations de pêche, mais surtout par les grandes quantités de bois employées dans les activités de fumage du poisson. La disparition progressive des forêts et l'absence d'une politique de reboisement fait craindre que l'offre de bois ne diminue dans l'avenir. Il est en tous cas prévisible que le coût de bois augmentera en raison de la distance accrue qu'il faudra parcourir pour l'obtenir.

Dans de nombreux endroits de la côte le phénomène de la barre représente un danger de chavirement non négligeable pour les pêcheurs artisans. Ceci constitue d'ailleurs une des incitations à baser leurs activités dans les ports de pêche qui sont relativement abrités. Un autre phénomène naturel menace les villages de pêche de disparition, il s'agit de l'érosion côtière particulièrement forte dans le Golfe de Guinée.

On observe dans certains plans d'eau lagunaires l'apparition et la prolifération de végétaux flottants qui diminuent fortement la productivité naturelle de ces eaux. C'est le cas au Bénin, au Togo, en Côte d'Ivoire et au Nigéria. On constate, de plus, que la destruction de la végétation de bordure a provoqué l'érosion des berges et, par conséquent, le comblement des lagunes.

La contrainte essentielle liée à l'environnement est bien entendu le potentiel halieutique. Or, l'état actuel des connaissances de la ressource ne permet pas d'espérer qu'il soit possible d'accroître beaucoup le niveau d'exploitation. La conséquence sera sans doute une intensification de la compétition entre unités de pêche artisanale et de pêche industrielle, ainsi que l'augmentation du prix du poisson.

Parmi les contraintes techniques, on peut citer le manque ou l'inadéquation des infrastructures de conservation du poisson, le caractère inadapté de certaines embarcations et techniques de pêche, le manque de formation et d'équipement du personnel chargé de l'administration du secteur.

Les infrastructures à terre sont souvent inadéquates et de nombreuses communautés de pêche n'ont pas encore accès à l'eau potable, à l'électricité et aux réseaux de communication. Les services sociaux, comme les services de santé et d'éducation, sont aussi la plupart du temps absents des communautés de pêche.

Certains types d'embarcation de pêche artisanale sont peu sûrs. Les accidents en mer en témoignent. Par ailleurs, les pirogues n'ont pas toujours été adaptées à l'emploi des moteurs hors-bord. Une amélioration des embarcations permet généralement l'utilisation de moteurs de plus faible puissance et la réduction de la consommation de carburant.

L'amélioration du niveau technique et de l'équipement du personnel ne sont généralement pas la priorité des administrations des pêches. Indépendamment des contraintes budgétaires, on n'observe que trop peu d'actions de formation en cours d'emploi.

Comme on l'a vu, la situation économique des pays de la région est difficile. Les ressources financières affectées au secteur de la pêche n'augmenteront vraisemblablement pas dans les prochaines années. Or, trop souvent, les budgets de fonctionnement et d'équipement des administrations des pêches ne permettent pas au personnel de se déplacer sur le terrain. Par ailleurs, la tendance observée de réduction de l'assistance extérieure pourrait se poursuivre dans l'avenir.

Au niveau micro-économique on observe une crise de l'investissement privé dans beaucoup de pays. Les plus touchés sont ceux où la crise économique ou politique est, ou a été récemment, la plus forte: Angola, Sierra Léone, Libéria, Nigéria et République Démocratique du Congo. Dans certains pays, il est difficile de trouver des opérateurs privés intéressés à investir dans la distribution de matériel et équipement de pêche. Ceci entraîne une grande irrégularité dans l'approvisionnement en intrants, comme c'est le cas en Guinée, au Cameroun et à São Tomé et Príncipe. En Guinée Bissau et à São Tomé et Príncipe, la pénurie de carburant est fréquente et perturbe les activités de pêche.

Sous la pression des institutions financières internationales, les avantages fiscaux dont bénéficiait le secteur sont remis en cause. Cela signifie pour les pêcheurs une

hausse des coûts en raison de la fin des subventions et parfois de l'augmentation des taxes. Ceci se passe dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat des consommateurs.

Face à l'augmentation des coûts d'exploitation un certain nombre de stratégies sont mises en oeuvre par les pêcheurs. La plus fréquente est le non renouvellement des équipements que l'on a déjà mentionné. En Guinée Bissau, par ailleurs, il est courant de voir jusqu'à trois pirogues utiliser un même moteur pour se déplacer. C'est alors la pirogue qui occupe la position médiane qui porte le moteur et les deux autres, souvent plus petites, sont remorquées attachées proue à proue avec la pirogue tractrice, l'ensemble prenant l'allure d'une pointe de flèche. Les bateaux-mères sont apparus au début des années 80 au Sénégal avec des unités portugaises, coréennes et espagnoles. Cette pratique qui y a été interdite par la loi en 1987 s'est déplacée en dehors des eaux de la ZEE et dans les eaux des pays limitrophes, comme la Guinée, la Guinée Bissau et la Sierra Léone. Chacun de ces navires de 100 à 400 TJB embarque une quarantaine de pirogues dont l'équipage est composé de 5 à 6 pêcheurs.

On constate une pénurie de crédit sur les marchés financiers. Celle-ci est due à l'inadaptation du système bancaire institutionnel au financement de la pêche artisanale. D'autre part, on peut craindre une baisse, ou un renchérissement, du crédit provenant du secteur informel en raison de la forte hausse des coûts de production et de la baisse de rentabilité des unités de pêche. Dans ces circonstances, l'Etat intervient parfois pour compenser les manques du secteur privé. On note également certaines difficultés liées à l'apport personnel demandé par les organismes de prêt. En effet, le pêcheur ne dispose presque jamais de capitaux propres lui permettant de satisfaire cette condition. En conséquence, il emprunte dans le secteur informel le montant nécessaire à couvrir l'apport personnel qui assurera l'obtention du prêt. Cette stratégie met bien entendu en cause la capacité de remboursement du prêt. D'autant

plus que, pour des raisons sociales, le secteur informel sera toujours prioritaire dans les remboursements.

D'autre part, les pêcheurs sont souvent méfiants à l'égard des institutions bancaires en raison, notamment, de la perte de leur épargne lors de la faillite de certaines d'entre elles comme cela s'est produit il n'y a pas si longtemps au Bénin et au Cameroun. Ils ont dès lors recours aux systèmes informels comme les tontines, les coopératives d'épargne et de crédit, ou encore les caisses de proximité.

On note également que les revenus procurés par les licences de pêche sont très rarement réinvestis dans le secteur. Ils sont la plupart du temps affectés au budget général de l'Etat, alors qu'on pourrait espérer qu'une partie de ces gains soient utilisés à préserver la source même de ces revenus financiers. Par ailleurs, la baisse d'activité, et parfois même le retrait, de certaines flottes de l'ex-URSS ont provoqué d'importants manques à gagner pour certains pays de la région.

Les contraintes d'ordre institutionnel sont bien connues: manque de personnel, en particulier pour la recherche et le SCS, insuffisance des moyens d'encadrement et de vulgarisation, manque des compétences nécessaires en matière de planification et d'aménagement des pêches. Comme il a déjà été signalé, le contexte général n'est pas favorable à un allègement du poids de ces contraintes. Néanmoins, une plus grande coordination et collaboration entre différentes institutions pourrait permettre de réunir, même temporairement, des ressources qui n'existent pas au sein de l'administration des pêches. Ceci est, en particulier, souhaitable en matière de planification et de recherche.

Dans plusieurs pays, on observe une forte instabilité institutionnelle en raison du rattachement du secteur de la pêche à différents ministères au gré des remaniements. Ceci représente souvent un handicap lors des exercices de planification.

Les contraintes socio-culturelles sont liées au niveau d'éducation, généralement assez bas, et au statut social des pêcheurs artisans qui dans la plupart des pays reçoivent peu de considération. De plus, certains d'entre eux font de la pêche une activité de subsistance, ou encore partagent leur temps entre la pêche et l'agriculture. Ce qui est souvent une stratégie de minimisation du risque est parfois considéré comme un manque de professionnalisme.

Dans les pays où le métier est majoritairement exercé par des étrangers, comme au Cameroun, au Gabon et au Congo, on note un vieillissement de la main d'oeuvre nationale, ce qui confirme le manque d'intérêt des plus jeunes pour la profession.

Dans certains groupes sociaux comme, par exemple, dans la société Bijagos en Guinée Bissau, le travail productif n'est pas considéré comme une priorité pour la classe d'âge précédant l'initiation (20-30 ans). Les biens acquis doivent être redistribués aux personnes âgées qui détiennent autorité et pouvoir. Ceci n'est pas de nature à promouvoir l'initiative privée.

3.6.2 Les opportunités

Les politiques libérales mises en oeuvre par les gouvernements de la région depuis quelques années ont des effets positifs d'encouragement de l'initiative privée. Elles ont débouché dans beaucoup de cas sur la prise en charge par des opérateurs privés ou par les communautés de pêcheurs elles-mêmes de certaines tâches qui étaient auparavant de la compétence exclusive de l'Etat. Ces nouvelles orientations ont permis la privatisation de la gestion de certains projets et la mise en place de nouvelles structures associatives.

Dans l'administration, un personnel moins nombreux, mais mieux formé, et convaincu qu'une approche décentralisée et participative est dorénavant indispensable, sera sans doute plus motivé à accomplir son travail.

Les récents efforts de formation aux approches participatives, ainsi que des activités pilotes réalisées en collaboration étroite avec les communautés de pêche sont certainement des expériences qu'il conviendrait de répéter et de renforcer.

Les possibilités d'augmentation des débarquements de la flotte de pêche artisanale semblent limitées à la localisation de certains stocks sous-exploités. Ceux-ci existent dans la zone Guinée Bissau-Guinée-Sierra Leone et dans les eaux qui s'étendent du Cameroun à l'Angola. Il est peu vraisemblable que les ressources pélagiques qui sont dorénavant beaucoup moins exploitées par les flottes étrangères soient, dans l'état actuel des techniques, à la portée des unités de pêche artisanale. Un stock de démersaux encore très peu exploité a aussi été identifié dans la région du Sud-ouest de la Côte d'Ivoire.

Comme on l'a déjà observé, le manque ou l'inadéquation des infrastructures de conservation à terre provoquent certainement des pertes économiques, notamment pour le poisson de grande valeur commerciale. Cette situation représente cependant une opportunité pour de nombreuses femmes qui transforment et commercialisent le produit qui n'a pas été vendu en frais. Une politique d'amélioration des moyens de conservation, par exemple l'introduction de petites chambres froides et machines à glace, devra prendre en considération le risque de voir ces transformatrices et commerçantes manquer de matières premières.

Sous l'effet de la croissance démographique, la demande de poisson continuera de croître ce qui devrait favoriser la rentabilité économique des unités de pêche artisanale. L'approvisionnement d'une filière à l'exportation de poissons de grande valeur pourrait aussi permettre aux pêcheurs artisans d'accroître leurs revenus de manière substantielle comme on le voit au Sénégal, en Mauritanie et en Gambie.

La collaboration régionale n'est pas une idée neuve, mais il s'agit d'un processus de longue haleine. En raison de la nature même de la ressource et des problèmes communs que rencontrent les pays de la région dans son exploitation, elle doit être poursuivie et encouragée. Il n'existe malheureusement pas encore de forum régional qui réunisse les Directeurs des Pêches d'Afrique de l'Ouest.

Enfin, l'assistance extérieure reste disponible pour le développement du secteur de la pêche artisanale dans la région. Ces ressources financières, qui ont été parfois dans le passé source de gaspillage, même réduites, représentent une opportunité pour les gouvernements de la région qui doivent dorénavant s'efforcer d'en faire le meilleur usage.

3.6.3 Le processus de planification

L'adoption par les pays de la région de réformes politiques et économiques requiert le renforcement des capacités d'analyse et de planification au niveau national. Il est, en effet, de plus en plus important d'être en mesure d'optimiser l'utilisation de ressources qui s'avèrent de plus en plus rares, que celles-ci soient naturelles, financières ou humaines.

Malheureusement, les capacités nationales en matière de planification sont souvent inadéquates. Les plans de développement ne sont la plupart du temps qu'une liste de propositions de projets soumis à l'appréciation des bailleurs de fonds. On observe souvent un manque de coordination entre l'administration des pêches, le ministère chargé de la planification, les institutions de recherche et les autres ministères concernés par le développement du secteur. Il faut noter que les possibilités sont rares pour les Départements des Pêches de recruter des économistes et que peu de pays disposent d'une véritable cellule de planification au sein du département des pêches. Une des solutions à ce problème réside dans la mise en place d'une équipe multidisciplinaire au niveau

national. Ses membres, issus de diverses administrations, se retrouvent périodiquement pour assurer la coordination et le suivi des actions entreprises. Une telle équipe s'est réunie pour la première fois au Cameroun et au Sénégal en 1997 avec l'assistance du Programme DIPA. Un exercice similaire est prévu en 1998 en Gambie, au Ghana, au Bénin et à São Tomé et Príncipe.

L'actualisation des informations relatives à la pêche artisanale maritime se poursuit. Une revue sectorielle de la pêche artisanale a été réalisée en Guinée Bissau et au Cameroun en 1993, à Sao Tomé et Príncipe en 1994, au Togo et au Congo en 1995, en Gambie et au Gabon en 1996, et au Bénin et en Côte d'Ivoire en 1997.

La participation et la consultation des opérateurs du secteur est de plus en plus à l'ordre du jour. On constate ainsi un usage régulier de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP) dans l'identification des problèmes et des solutions au Bénin, en Guinée et en Gambie. D'autres pays ont indiqué leur intérêt pour cette approche et y ont été récemment familiarisés. Il s'agit de Sao Tomé et Príncipe, du Cap-Vert, du Sénégal, du Togo, du Gabon et de la République Démocratique du Congo.

Depuis 1995, le Plan Directeur des Pêches a été préparé et adopté au Togo, en Gambie, en Mauritanie, en Guinée Bissau, en Guinée Equatoriale et en Guinée. Au Sénégal, les pouvoirs publics ont engagé en 1997 des concertations avec tous les intervenants dans le secteur (Administration, organisations professionnelles des secteurs artisanal et industriel, Recherche) pour examiner les problèmes du secteur. Cette réflexion a abouti à trois résultats déterminants pour l'avenir du secteur: un projet de réforme de la politique, un projet de révision du Code de la Pêche et un projet de programme d'actions prioritaires.

On compte peu d'organisations professionnelles dans le secteur, une exception notable est le Collectif National des Pêcheurs

Artisans du Sénégal (CNPS). Au Bénin, les pêcheurs artisans se sont regroupés au sein de l'Union Nationale des Pêcheurs Marins Artisans du Bénin (UNAPEMAB). En Guinée, les Comités d'usagers des débarcadères sont une structure récente mais réellement opérationnelle. Au Gabon, le gouvernement souhaite redynamiser le Centre de Pêche d'Owendo en confiant sa gestion aux représentants des opérateurs économiques. En Gambie, les représentants des différentes communautés ont mis en place un Comité de Gestion des 7 Centres Communautaires de Pêche côtiers. Au Ghana, le Centre Communautaire de Pêche de Yeji entre dans sa phase active.

On voit donc que la planification n'est déjà plus conçue comme un processus directif, mais plutôt comme la recherche d'un certain consensus entre tous les opérateurs du secteur sur les grandes orientations, un programme d'action à court terme et la mise en oeuvre de mesures incitatives. Une application de cette conception s'est déroulée en 1995 au Togo. Son efficacité sera à la fois fonction d'une meilleure adéquation des ressources humaines aux tâches de planification et d'une véritable participation des populations concernées à tout le processus de développement. Il faut néanmoins reconnaître que des moyens financiers extérieurs sont souvent nécessaires pour la réalisation de certaines recommandations.

3.7 L'aménagement des ressources halieutiques

Il existe peu d'exemples de politique nationale d'aménagement des ressources halieutiques dans les pays de la région. Ceci peut s'expliquer par le manque d'éléments d'appréciation, notamment en matière biologique et socio-économique. Une autre raison est la difficulté qu'il y a, même lorsqu'elle est documentée, à prendre une décision de limitation d'accès à la ressource. Ceci est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de flottes étrangères qui procurent d'importants

revenus financiers et qui proviennent de pays dont les gouvernements entretiennent d'étroites relations politiques et économiques avec les pays de la région.

On note cependant qu'en Guinée la politique d'aménagement des pêches repose sur le plan de pêche fixé annuellement par un Arrêté Ministériel. Ce plan de pêche est conçu sur la base des données et informations fournies par le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoua (CNSHB) et le Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP). Les dispositions mises en place par ce plan déterminent le seuil d'exploitation des ressources, les conditions d'exploitation technique, économique et juridique, le potentiel par groupes d'espèces, le quota d'effort par type de pêche, la protection des espèces menacées.

Deux mesures sont communément en vigueur dans la région. Tout d'abord, la délimitation d'une zone juridiquement réservée à la pêche artisanale, ou plus généralement interdite au chalutage (tab.10). Ces zones qui semblent varier en fonction de la taille du plateau continental, protègent la zone côtière, y compris les frayères, et sont destinées à délimiter les zones d'activités des pêches artisanale et industrielle. La seconde est la réglementation concernant le maillage minimum des différents types de filet de pêche.

Par ailleurs, plusieurs pays ont adopté des tailles commerciales minimum pour certaines espèces. Cette mesure concerne, selon les pays, les céphalopodes, les crustacés, les huîtres, la sardinelle, le chinchard, le maquereau et le thon. On note aussi que l'utilisation d'explosifs et de substances toxiques est interdite par tous les pays. Il est rare d'interdire des techniques de pêche dans la pêche artisanale. Il y a cependant une exception: l'interdiction de l'utilisation de la senne de plage en Gambie.

En pêche artisanale, le contrôle de la dimension de la maille est quasi inexistant,

Tableau 10.- Zone réservée à la pêche artisanale

	Miles nautiques
Mauritanie	3
Sénégal	6
Cap-Vert	chalutage interdit
Gambie	7
Guinée Bissau	12
Guinée	6
Sierra Léone	5
Libéria	n.d.
Côte d'Ivoire	1
Ghana	< 30 m profondeur (+/- 5-14)
Togo	3
Bénin	2
Nigeria	5
Cameroun	2
Guinée Equatoriale	n.d.
Gabon	3
Sao Tomé et Príncipe	n.d.
Congo	8
Rép. Dém. du Congo	n.d.
Angola	3

Source: Programme DIPA

d'une part à cause des énormes moyens nécessaires, et d'autre part, à cause de la spécificité socio-culturelle de cet environnement. En outre, certains pêcheurs fabriquent leurs propres filets.

L'aménagement des ressources est un élément essentiel au succès des politiques de développement. En effet, la surexploitation entraîne fatalement la baisse de la rentabilité des investissements, une diminution des opportunités d'emploi et, en conséquence, l'appauvrissement des communautés de pêcheurs et un manque à gagner pour le pays tout entier. D'autre part, le fait que de nombreux stocks sont partagés entre plusieurs pays nécessitera une coopération sous-régionale à la fois dans l'élaboration des mesures d'aménagement et dans leur mise en oeuvre.

Dans l'immédiat, la baisse d'activité des flottes des pays de l'ex-URSS va alléger la

pression sur les stocks de petits pélagiques. D'autant plus, qu'en l'absence de flottes industrielles nationales, on ne voit pas bien qui pourrait les remplacer pour exploiter cette ressource de faible valeur commerciale. Quant aux espèces démersales, il semble que, à part certains stocks très localisés, elles sont actuellement exploitées dans toute la région à un niveau proche du maximum soutenable.

Une inquiétude grandit en ce qui concerne la dégradation de l'environnement côtier. Même si la situation n'est pas aussi préoccupante que dans certaines régions d'Asie, l'usage de pesticides, l'envasement du fait du déboisement, la destruction de marais de mangroves, ou encore l'exploitation pétrolière, ont des conséquences néfastes sur la capacité de reproduction des ressources halieutiques.

D'autre part, les problèmes économiques et le renchérissement du coût des intrants poussent à l'essor de la pêche à l'explosif ou aux substances toxiques. C'est le cas, par exemple, au Sénégal, au Nigéria et en République Démocratique du Congo.

Une gestion respectueuse de l'environnement et recherchant un développement durable nécessitera à la fois l'intégration multi-sectorielle et la participation des populations concernées. Cependant, il est fort difficile de contrôler l'accès à la ressource dans un contexte de crise économique. De plus, un tel contrôle est beaucoup plus difficile à mettre en oeuvre dans des pêcheries côtières que dans des pêcheries continentales. On peut néanmoins prévoir que dans une situation caractérisée par une la ressource fortement exploitée, des opportunités d'emploi peu nombreuses et une population en croissance rapide, la question de l'aménagement sera bientôt, et pour longtemps, au centre des préoccupations des administrateurs des pêches.

Ainsi, le principe du libre accès aux ressources halieutiques est toujours en vigueur dans la pêche artisanale, en dépit de

l'accroissement très rapide de l'effort de pêche, conséquence directe des politiques de subvention des équipements de pêche et du carburant, des prêts à des conditions avantageuses et d'autres politiques incitatives pratiquées par de nombreux pays de la région. Les mesures portant sur la régulation de l'effort de pêche sont parmi celles qui ont connu le moins de succès dans leur application effective. Or, tout le monde s'accorde à reconnaître que le défi majeur dans la gestion de la pêche maritime reste la régulation ou la limitation de l'effort de pêche.

Les initiatives les plus récentes dans ce domaine ont été prises en 1995 en Mauritanie et au Sénégal. En Mauritanie, suite à une chute des captures de la pêche industrielle de 470.000 t. en 1993 à 280.000 t. en 1994, le gouvernement a décidé en 1995 la fermeture de la pêche de fond, c'est-à-dire celle capturant les espèces démersales, durant tout le mois d'octobre. Cette mesure, qui n'est sans doute pas suffisante en elle-même, vise à alléger la pression de pêche sur le stock de céphalopodes dont l'exploitation représente une importante source de revenus pour le pays. Cette période de repos biologique est dorénavant étendue aux mois de septembre et octobre et s'applique tant à la pêche artisanale qu'à la pêche industrielle. Des interdictions saisonnières de pêche ont été adoptées pour protéger les huîtres en Guinée, les langoustes au Cap-Vert et les tortues de mer en Guinée Bissau.

Au Sénégal, l'initiative est venue du Collectif National des Pêcheurs Artisanaux du Sénégal (CNPS) qui a instauré à Kayar une politique de quotas journaliers sur le pageot, espèce destinée à l'exportation. Cette mesure qui limite à 3 caisses de 13 kg chacune par unité de pêche les débarquements autorisés est respectée. Elle a été suivie, dans la région de la Petite Côte, par une mesure de réduction de l'effort de pêche pour les sennes tournantes. Celles-ci ne sont plus autorisées à effectuer qu'une sortie de pêche par jour, au lieu des deux qu'elles effectuaient auparavant. Les sanctions sont lourdes pour ceux qui

enfreignent le règlement puisqu'elles peuvent s'élever à une amende de 60 US\$ et la mise au sec de la pirogue. Il est trop tôt pour mesurer l'impact de telles mesures sur la ressource, mais on peut observer leur effet positif sur les prix offerts par les mareyeurs sénégalais au moment où l'exercice de cette profession vient d'être libéralisé.

A part ces mesures qui visent surtout à mieux ajuster l'offre et la demande, l'établissement de droits d'usage exclusifs, qui attribuent aux communautés de pêche une participation à l'exploitation des ressources et un intérêt dans leur rentabilité future, est une voie qui commence à être explorée.

Le projet "Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'Ouest" a soutenu quelques pays dans la préparation de réglementations propres à la pêche artisanale. Les textes s'efforcent de définir des zones où l'ensemble des activités de pêche sont normalement subordonnées à la primauté des intérêts des pêcheurs artisans. Ils cherchent à définir le statut de structures de gestion impliquant l'administration et les pêcheurs et ayant des compétences de nature consultative, mais susceptibles d'évoluer vers une véritable association à l'aménagement des pêches, voire vers des systèmes de co-gestion. Dans ce domaine, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a préparé un plan et une réglementation pour l'aménagement des pêcheries de la Lagune Aby; en Guinée Bissau un règlement pour la pêche artisanale a été élaboré après des travaux préliminaires de nature technique et socio-économique; une enquête préalable à la réglementation du sous-secteur artisanal a été menée au Sénégal, en Guinée une loi-cadre pour la pêche continentale et la pisciculture a été élaborée.

En Guinée Bissau, la participation communautaire est au coeur de plusieurs

projets. Le Rio Grande de Buba est une des zones préférentielles de migration de reproduction des barracudas (*sphyrænidae*) de l'Afrique de l'Ouest. Des mesures de précaution en matière d'aménagement ont conduit à la promulgation d'un décret définissant et précisant la période de fermeture de la pêche aux barracudas en reproduction. Par ailleurs, l'Archipel des Bijagos a fait l'objet d'une identification hiérarchique des zones sensibles et de la création officielle de la réserve de la Biosphère de l'Archipel des Bijagos. En Mauritanie, les unités de pêche motorisées sont interdites dans la Réserve naturelle du Banc d'Arguin.

A l'issue d'un long processus qui a impliqué tous les acteurs concernés par le secteur de la pêche, le Code de conduite pour une Pêche Responsable¹ a été adopté à l'unanimité le 31 octobre 1995 par la Conférence de la FAO. Ce Code de conduite, qui a une portée mondiale mais ne revêt pas un caractère obligatoire, définit des principes et normes applicables à la conservation, à l'aménagement et à la mise en valeur de toutes les pêcheries. L'adaptation de ce Code à la réalité de l'Afrique de l'Ouest et sa mise en oeuvre constitue sans doute un des plus importants défis des années à venir.

¹ La « pêche responsable » est définie, entre autres, comme une approche impliquant «... une durabilité des ressources liées à la pêche en harmonie avec l'environnement; des méthodes de capture et d'aquaculture qui ne détériorent pas les écosystèmes, les ressources ou leur qualité; l'introduction de la valeur ajoutée aux produits, au moyen de processus de transformation qui respectent les normes sanitaires requises et la vigilance des pratiques commerciales, afin d'assurer au consommateur l'accès à des produits de qualité. »

4. ASSISTANCE EXTERIEURE

4.1 Les grandes orientations

Le Produit National Brut (PNB) est très bas dans tous les pays de la région. Calculé par habitant, il a diminué ces dix dernières années dans la plupart des pays de la région. Dans ces conditions, il est clair que le recours à l'assistance extérieure est indispensable pour assurer la mise en oeuvre d'un certain nombre d'activités de développement. Cette assistance extérieure exprimée en pourcentage du PNB (tab.11) peut apparaître élevée pour les pays d'un million d'habitants ou moins. Cela s'explique par le fait que les projets d'assistance ou les infrastructures de base ont une taille minimum et qu'une fois leur budget rapporté au nombre d'habitants, il apparaît relativement élevé.

La tendance observée depuis plusieurs années s'est accentuée. Malgré la priorité accordée par les gouvernements de la région à la pêche artisanale, l'assistance extérieure se fait de plus en plus difficile à mobiliser. On constate à la fois que les projets arrivant à échéance ne sont pas prolongés et la quasi absence de nouveaux projets. Ceci est vrai tant pour l'assistance bilatérale que multilatérale, et tant pour les dons que pour les prêts.

Beaucoup de projets se concentrent sur les activités de pêche qui sont essentiellement le fait des hommes. A l'exception d'un projet régional, on observe moins d'assistance au secteur de la transformation et de la commercialisation du poisson qui est largement dominé par les femmes. Les projets d'appui institutionnel sont eux aussi de moins en moins nombreux, alors que les Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) ont des effets directs sur les administrations des pêches et

nécessiteraient souvent leur adaptation à la nouvelle réalité.

Une des préoccupations principales des donateurs comme des pays bénéficiaires est, dorénavant, l'exigence de pérennité des résultats obtenus. Cela n'est pas toujours facile lorsque l'assistance extérieure s'est substituée, pour diverses raisons, aux opérateurs nationaux. On le constate, par exemple, là où il y a pénurie de devises ou forte inflation. Il reste difficile dans ces pays d'assurer un approvisionnement régulier en intrants à des prix raisonnables.

Tableau 11.- Aide publique au développement (1995)

	APD par habitant (en \$ 1995)	APD en % du PNB (en 1995)
Mauritanie	99	21,5
Sénégal	82	13,7
Cap-Vert	292	30,4
Gambie	43	13,4
Guinée Bissau	113	45,2
Guinée	62	11,3
Sierra Leone	45	25,0
Libéria	n.d.	n.d.
Côte d'Ivoire	87	13,2
Ghana	38	9,7
Togo	47	15,2
Bénin	53	14,3
Nigeria	2	0,8
Cameroun	35	5,4
Guinée Equatoriale	85	22,4
Gabon	138	4,0
Sao Tomé et Principe	600	171,4
Congo	50	7,3
Rép. Dém. du Congo	4	3,3
Angola	40	9,7

Source: PNUD, 1997

4.2 Les projets nationaux

En **Mauritanie**, la Banque Africaine de Développement (BAD) finance à hauteur de 5 millions US\$ le projet de "Développement de la Pêche Artisanale Sud" qui couvre le littoral depuis N'diogo jusqu'au cap Timiris. Ce projet qui a débuté en 1992 pour une durée de cinq ans a comme groupe cible les pêcheurs Imraguens et des jeunes sans emplois à former. Son objectif est la création d'emplois directs et induits et l'approvisionnement du marché intérieur en poisson. Il entend former/recycler 300 pêcheurs artisans et 160 mécaniciens hors-bord. La BAD participe également avec l'Etat mauritanien au financement du projet "Appui au Secteur de la Pêche". Celui-ci comprend la construction d'un port de pêche artisanale à Nouakchott, la pose d'un pipeline de carburant pêche à Nouadhibou, la réhabilitation du réseau d'assainissement du port autonome de Nouadhibou et la fourniture d'équipement de sécurité. Ce projet, d'un coût de 15 millions US\$, qui a débuté en 1995 prendra fin en 1999. La coopération allemande par l'intermédiaire de la GTZ finance et exécute le projet "Assistance-conseil au Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime" qui se terminera en décembre 1998. Elle assiste aussi le gouvernement dans le domaine de la surveillance.

Trois projets ont récemment pris fin. Il s'agit d'abord du projet "Aménagement de la Baie du Repos" à Nouadhibou financé par le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES). Ce projet d'un montant de 7 millions US\$ a débuté en 1993 et a pris fin en 1996. Il a permis la création de l'établissement portuaire de la Baie du Repos qui dispose d'un port de pêche artisanale, d'unités de stockage et de conservation du poisson, ainsi que d'un quai pour la réparation navale. La deuxième phase du projet "Pêche côtière" de la coopération japonaise d'un montant de 6 millions US\$ a permis d'approvisionner les villages Imraguens en eau potable par la construction d'une petite unité de dessalement d'eau de mer et de camions

citernes. Le projet comprend également la fourniture de moteurs hors-bord, d'embarcations, de magasin de pièces détachées et de moyens de communication radio. De plus, le Japon a financé la construction et l'équipement du marché au poisson à Nouakchott dont les travaux ont débuté en 1995 et se sont terminés en 1997.

Au **Sénégal**, le Centre d'Assistance, d'Expérimentation et de Vulgarisation pour la Pêche Artisanale (CAEP) a pris le relais du Centre d'Assistance à la Motorisation des Pirogues (CAMP). Outre l'encadrement de la pêche artisanale, le projet met l'accent sur l'expérimentation et la vulgarisation des techniques. Actuellement des efforts sont en cours pour adapter les moteurs hors-bord diesel à la pirogue traditionnelle. Le Japon a fourni de 1989 à 1994 son assistance au centre de pêche de Missirah. Ce projet localisé dans la région de Fatick a pour objectifs l'amélioration des techniques de pêche et de traitement et commercialisation du poisson, la formation des pêcheurs, l'extension et l'organisation des réseaux de distribution et l'amélioration du niveau de vie des populations concernées. Le projet entamera en 1995 une seconde phase avec un programme de fourniture d'équipement et de matériel pour un montant de 1,7 millions US\$. Le Fonds Européen de Développement (FED) et la Caisse Française de Développement (CFD) ont co-financé jusqu'en 1992 un projet de développement de la pêche artisanale à Ziguinchor (PAMEZ). Ils financent depuis lors une seconde phase appelée "Projet Pêche Artisanale en Casamance" (PROPAC) qui vise la consolidation des acquis, la réalisation d'infrastructures complémentaires de pêche et de transformation. Le projet de Développement de la Pêche Artisanale sur la Petite Côte (PAPEC) a démarré en 1988 sur financement de la BAD. Ce projet est spécialisé dans le financement des équipements, matériels de pêche et fonds de roulement, réalisation d'infrastructures de pêche et de transformation du poisson, etc. Il se termine en 1995 et une seconde phase est à

l'étude. Le Projet d'Amélioration des Pirogues (ATEPAS) consiste à étudier les possibilités d'amélioration de la pirogue traditionnelle tant au niveau de la stabilité, la longévité, que de la performance. Des prototypes de pirogues améliorées ont été produits par le chantier expérimental de Mbour et le processus de vulgarisation est en cours. On note enfin le Projet de Protection et de Surveillance des Pêches au Sénégal (PSPS) dont le rôle essentiel est la surveillance des zones de pêche.

Au **Cap-Vert**, la BAD et le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) co-financent depuis 1987 un projet de Développement des Pêches Artisanales. Ce projet qui vise le développement des conditions techniques permettant l'augmentation de la production et l'amélioration des conditions de vie des pêcheurs devait se terminer en 1995. En raison de l'état d'avancement du projet, une prolongation a été acceptée. Sur financement des Pays-Bas, la FAO a exécuté en 1993-1994 la phase préparatoire d'un Projet de Développement des Pêches. Cette phase d'un an a servi à définir les objectifs, résultats attendus et activités de la phase principale du projet qui a débuté en 1994 pour une durée de trois ans. Le projet vise l'augmentation de la production halieutique, l'utilisation et la valorisation optimale des produits, surtout pour les populations locales démunies, mais aussi pour le commerce extérieur, par le développement de la pêche artisanale sur une base saine et durable. Le projet FOPESCA est financé par l'Allemagne et exécuté par la GTZ. Il a pour but l'augmentation de la production et l'amélioration des conditions de commercialisation dans les îles de Fogo et Brava, ainsi que la création des conditions techniques permettant une amélioration des conditions de vie des pêcheurs. Le projet a débuté en 1995. La coopération française et celle des Pays-bas ont détaché chacune un conseiller technique au Ministère de la Mer.

En **Gambie**, la coopération japonaise

s'est terminée en 1994 après le coup d'Etat. Aucune assistance extérieure, mis à part les projets régionaux et sous-régionaux, n'est active dans le pays.

En **Guinée Bissau**, la coopération japonaise finance la deuxième phase du projet de développement de la pêche artisanale pour un montant de 4,5 millions US\$. Ce projet a notamment permis de doter l'île de Uracane dans l'Archipel des Bijagos de deux fabriques de glace. Par ailleurs, l'importante quantité d'engins de pêche et de moteurs hors-bord a permis d'équiper en matériel de pêche la quasi-totalité des régions maritimes. La troisième phase qui consiste en la construction d'un complexe de pêche artisanale à Cacine devrait démarrer début 1998. Le projet de construction et équipement du port de pêche artisanale de Bissau, co-financé par la BAD, l'UE et la Chine, est en phase d'exécution. La rampe d'accostage pour les embarcations de pêche artisanale a été inaugurée en décembre 1996. La seconde phase du projet de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) pour le Développement durable de la pêche artisanale dans le Rio Grande de Buba a démarré en 1995. L'objectif du projet est de garantir l'utilisation durable des ressources côtières au bénéfice des communautés en fournissant un appui matériel et scientifique à ces populations et aux institutions concernées. Cette seconde phase s'achèvera en 1997. Le projet de développement de l'ONG "Iles de Paix" basé à Bolama se poursuit et contribue pour une grande part à la formation en technique de pêche et en construction navale dans l'archipel des Bijagos. Le projet a permis l'approvisionnement régulier de la capitale en poisson de première qualité. Le projet de Développement de la Pêche Artisanale Avancée financé par la BAD pour un montant de 5 millions US\$ et qui a pour objectif la formation et l'équipement des pêcheurs artisanaux est opérationnel.

En **Guinée**, la coopération canadienne et l'Agence de Coopération Culturelle et

Technique (ACCT) financent pour un montant de 300.000 \$ canadiens un projet de micro-entreprises des femmes fumeuses de poisson. Le projet cherche à accroître la production et la qualité du poisson fumé, ainsi qu'à aider les femmes à améliorer leur gestion par la formation et l'alphabétisation. Il prend fin en décembre 1997. Le projet de Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP) est cofinancé par le Canada et la Banque Mondiale pour un montant de 7 millions US\$. Il vise à réunir et mettre à jour les informations scientifiques et techniques pour l'élaboration d'une stratégie de développement du secteur et à assurer un suivi, contrôle et surveillance des pêches afin de faire respecter la réglementation en vigueur. L'Observatoire des Pêches a été mis en place avec l'aide de l'ORSTOM (150,000 US\$). Celui-ci a pour objectif l'analyse des dynamiques et enjeux qui s'opèrent au niveau du secteur de la pêche en vue d'une gestion rationnelle des ressources. Le projet de développement intégré de la pêche artisanale à Kamsar a bénéficié d'un financement du Fonds d'Equipement des Nations-Unies (FENU) pour un montant de 2,3 millions US\$, le PNUD et le gouvernement guinéen pour un montant de 0,5 million US\$ chacun. Ce projet, qui est en voie d'achèvement, a mis en place un centre de pêche artisanale et fourni du matériel de pêche. Le Centre de Motorisation de Boussoura et ses antennes régionales de Boffa et Kankan ont été financés jusqu'en 1996 par la coopération japonaise et le gouvernement guinéen pour un montant total de 5,4 millions US\$. Le projet a importé et commercialisé les équipements de pêche, formé et équipé des mécaniciens locaux et expérimenté des barques en fibre de verre équipée de moteurs diesel in-bord. Enfin, à la requête du gouvernement, la FAO a débuté fin 1995 un projet du PCT pour la réalisation d'un Plan Directeur des Pêches et de l'Aquaculture. Ce projet a pris fin en décembre 1997.

En **Sierra Leone**, les rares projets dont suspendus depuis le coup d'Etat du 25 mai 1997. Il s'agit du Programme de développement communautaire et des pêches

artisanales de la région Ouest Nord-Ouest (AFCOD) qui est financé par la CE depuis 1989 et exécuté par la société de consultants GOPA. Le projet opère dans les villages de Goderich, Mahera/Yongoro, Konakridee, Bailor et Rokai. Son objectif est de créer les conditions d'un développement durable des activités du Programme grâce à une politique de décentralisation tant avec le secteur privé que public. Ces principales réalisations comprennent la construction d'embarcations améliorées, la construction d'une Coopérative centrale d'approvisionnement, d'installations de fumage au niveau communal, la fourniture d'infrastructures sociales, la formation, etc. Il en est de même du projet d'Assistance aux pêcheries artisanales financé par la FAO sur son Programme de Coopération Technique pour un montant de 244.000 US\$. Ce projet, qui a débuté en janvier 1997 devait se terminer en novembre 1997, a pour but d'aider le gouvernement de Sierra Leone à assister les pêcheurs, commerçants et transformateurs de poisson, qui avaient été déplacés à cause de la guerre, à reprendre leurs activités dans la région de Tombo et de trois autres districts. De plus, les activités du projet de développement intégré de la région de Shenge financé par le PNUD et exécuté par la FAO et le gouvernement de Sierra Leone depuis 1985 ont été suspendues en 1995 en raison de l'insécurité régnant dans cette région.

Au **Libéria**, la FAO a approuvé en 1994 le financement, sur les fonds PCT, du projet "Assistance d'urgence au secteur de la pêche artisanale" pour ce pays qui a perdu durant la guerre civile la presque totalité de ses embarcations et engins de pêche. Le projet d'un montant de 244.000 US\$ prévoit la fourniture d'embarcations, d'équipement et de moteurs pour les 1.725 pêcheurs de 3 comtés (Montserrado, Grand Cape Mount et Grand Bassa). Le projet qui a débuté en août 1995 devait prendre fin en mai 1997. Il a cependant dû être interrompu en raison de la reprise des troubles en 1996. En collaboration avec un autre projet (OSRO/LIR/702/DHA) financé par le Département des Affaires Humanitaires

des Nations Unies, la FAO a démarré en septembre 1997 un nouveau projet PCT qui devrait prendre fin en février 1998 et bénéficier à 1.500 pêcheurs défavorisés, anciens combattants et transformatrices de poisson en leur offrant formation et assistance matérielle.

En **Côte d'Ivoire**, le projet de la Lagune Aby dont la première phase a été financée par le FIDA est redevenu opérationnel en novembre 1992 sur les seuls fonds du gouvernement. Le projet a décidé de repartir sur de nouvelles bases en suivant dorénavant une approche participative. Un Comité Consultatif a été créé et une importante composante "suivi statistique" mise en place. Une des activités entreprises en 1997 a été la fermeture saisonnière de la pêche et le changement de maillage d'une partie des filets. Le projet de rénovation du port de pêche de San-Pédro, financé par le Japon pour un coût estimé à 10 millions US\$, a débuté en 1995 et s'est achevé en 1997. Le projet comprend la fourniture d'équipement et de matériel de pêche pour le développement de la pêche dans la région sud-ouest (quai de débarquement, hall de mareyage, fabrique de glace, entrepôts, etc.). La FAO a financé et exécuté le projet PCT Elaboration d'un plan d'aménagement des pêches continentales. Ce projet d'un coût de 93.000 US\$ a débuté en 1995 et s'est terminé fin 1997. Le projet de lutte contre les végétaux flottants qui concerne les plans d'eau lagunaires et continentaux devrait démarrer en 1997 grâce à un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Au **Ghana**, la deuxième phase du projet de développement intégré des pêches artisanales de Yeji a débuté en juin 1994 pour finir en décembre 1996. Une extension provisoire a été accordée jusqu'au 30 juin 1997 avant de décider d'une possible troisième phase. Ce projet est financé par le PNUD pour un montant de 1,4 millions US\$ et exécuté par la FAO. La seconde phase du projet consolide les acquis de la première dans la collecte des données statistiques, le travail de base pour un

programme d'évaluation des stocks, l'amélioration de la technologie dans les domaines de la construction navale, des techniques de pêche et de traitement, ainsi que dans l'entretien des moteurs. La principale activité de la seconde phase a été la construction et la mise en place de la gestion du Centre Communautaire de Pêche. Le Centre est presque terminé. Son coût est de 1 million US\$ et a été pris en charge par la coopération japonaise. Le projet de formation et d'équipement pour le sous-secteur des pêches financé pour un montant de 10,5 millions US\$ par le gouvernement et la Banque Mondiale a débuté en 1996. L'objectif du projet est d'assurer la durabilité à long terme de la ressource halieutique et ainsi de maximiser sa contribution à l'économie nationale. Le projet couvre la réorganisation et la formation du personnel du Département des Pêches, l'évaluation des stocks et la préparation de plans d'aménagement, le développement de l'aquaculture, la mise en place d'un système de SCS et des réformes institutionnelles et juridiques.

Au **Togo**, l'Union Européenne finance le Projet National de Recensement Général de l'Agriculture, y compris la pêche. Certains financements ponctuels sont parfois offerts par la Caisse Française de Développement et la Banque Mondiale à des groupements de jeunes pêcheurs.

Au **Bénin**, le Projet Pêche Lagunaire, financé par la coopération allemande (GTZ) depuis 1986 est prolongé jusque début 1999. Il assiste la Direction des Pêches dans la recherche de solutions à la surexploitation des plans d'eau et à la baisse de la production et des rendements. Ses actions concernent la réhabilitation du milieu par la replantation de mangroves et la lutte biologique contre les jacinthes d'eau, le développement de revenus alternatifs, la gestion locale des ressources, ainsi que le renforcement de la Direction des Pêches. On notera également la deuxième phase du projet "Don du Gouvernement du Japon en matériel de pêche" reçu en 1996 et

qui représente 4 millions US\$, y compris la construction d'un centre de formation dans l'enceinte de la Direction des Pêches à Cotonou. Le Projet Développement Rural Intégré du Mono financé par la BAD comporte un volet pêche et pisciculture. Il est prévu dans ce cadre l'assistance à la pêche artisanale maritime par l'octroi de crédit pour l'achat des intrants et la construction d'infrastructures de froid.

Au **Nigéria**, le FIDA finance le "Projet de développement des pêches artisanales" pour un montant de 20 millions US\$. Le projet, qui a débuté en 1991 est toujours opérationnel en 1997, fournit des prêts aux pêcheurs artisans et femmes de pêcheurs afin de poursuivre leurs activités productives. Il fournit également une assistance technique pour développer ces activités et assurera la mise en place des installations communautaires nécessaires. Le projet comporte également un volet formation ainsi que l'expérimentation et l'introduction d'intrants améliorés. Le projet est mis en oeuvre dans les Etats de Rivers, Cross River et Akwa-Ibom. Le projet d'accroissement de la production de la pêche artisanale est financé par le Fonds de la CEDEAO. Ce projet a pour principal objectif la fourniture de crédit aux pêcheurs artisans afin qu'ils puissent acheter les intrants nécessaires à leur activité. Le projet d'un montant total de 6 millions US\$, dont un prêt de 4,5 millions US\$, a débuté en 1991 et se poursuit. Il est mis en oeuvre dans les Etats de Bendel, Ondo et Sokoto. La Banque Mondiale finance un projet de suivi, contrôle et surveillance des ressources marines qui a pour objectif la conservation des ressources marines par une évaluation régulière des stocks côtiers. Le projet d'un montant de 9,3 millions US\$ a débuté en 1991 et se terminera en 2000. La BAD assiste le gouvernement dans la réalisation du projet de port de pêche de Lagos à Kirikiri depuis 1993.

Au **Cameroun**, la FAO finance sur les fonds PCT un projet d'appui à la mise en oeuvre d'une cellule de financement de la pêche artisanale. Ce projet d'un montant de

173.000 US\$ a commencé en 1997 et sera terminé en 1998.

En **Guinée Equatoriale**, la Banque Africaine de Développement a financé l'élaboration en 1997 du Plan Directeur des Pêches.

Au **Gabon**, il n'existait pas de projet d'assistance extérieure en 1997. La coopération française a toutefois mis un conseiller à la disposition de la Direction Générale des Pêches et a offert une fabrique de glace d'une capacité de 2,5 t. par jour destinée au Centre communautaire de pêche d'Etimboué.

A **Sao Tomé et Principe**, la deuxième phase du projet Pêche Artisanale est cofinancée par le FIDA (prêt de 1,5 million US\$), le FAC (don de 900.000 US\$) et le Japon (don d'équipement pour une valeur de 1,8 million US\$). Les principales activités du projet, qui a débuté en 1990, sont l'amélioration des techniques de pêche, la vente d'équipement et matériel, ainsi que l'appui socio-économique aux pêcheurs et aux commerçantes de poisson. Le Canada, quant à lui, a financé un projet d'évaluation des ressources halieutiques qui s'est terminé en 1997. Ce projet d'un montant de 600.000 US\$ avait débuté en 1993. Un projet pour la mise en place d'un système statistique informatisé financé par la FAO pour un montant de 102.000 US\$ a débuté en 1996 et s'est clôturé en décembre 1997.

Il n'existe aucune projet national dans le secteur de la pêche au **Congo** depuis la clôture en 1991 du projet d'appui à la pêche maritime artisanale financé par la CFD.

En **République Démocratique du Congo**, le secteur de la pêche ne bénéficie d'aucune assistance extérieure depuis la suspension en 1993, en raison des troubles socio-politiques, du projet d'assistance à la mise en oeuvre du Plan Directeur des Pêches. Ce projet qui avait débuté en 1989 était

financé par le PNUD et exécuté par la FAO. En 1997, le PNUD a toutefois mis 145.000 US\$ à la disposition du Service National de Promotion et de Développement de la Pêche (SENADEP) pour l'élaboration d'un plan de relance du secteur de la pêche.

En **Angola**, La coopération française fournit une assistance technique à l'Institut des Pêches Artisanales (IPA). Le gouvernement a entrepris la réhabilitation de certains centres d'appui à la pêche artisanale et des délégations provinciales de l'IPA. Par ailleurs, un certain nombre de projets sont opérationnels dans le domaine de la pêche industrielle: un atelier de réparation navale financé par le Koweït, la livraison de 3 vedettes de surveillance des pêches par la CFD, la réhabilitation de plusieurs complexes de froid par l'UE.

4.3 Les projets régionaux

Les projets régionaux sont un élément essentiel de la coopération régionale dans les pêches. Malheureusement, pour des raisons politiques, mais aussi, et peut-être même surtout, à cause des procédures administratives imposées par les donateurs multilatéraux (PNUD, UE) leur financement s'avère toujours difficile.

Le projet régional de surveillance aérienne des zones de pêche financé par le Luxembourg a démarré en 1993 par une phase préparatoire. La phase principale a débuté en juillet 1995. La base principale de ce projet est la Gambie. Les pays couverts sont ceux de la Commission Sous-Régionale des Pêches, ainsi que la Sierra Léone. Le projet entend contribuer indirectement à la mise en place d'un système rationnel d'aménagement des pêcheries maritimes. Les principales activités du projet comprennent la surveillance aérienne, la formation à terre et en vol pour les opérations de suivi, contrôle et surveillance (SCS) et le développement d'une base de données sous-régionale.

L'Agence Canadienne de

Développement International (ACDI) va mettre en oeuvre le programme "Appui à la Gestion des Ressources Halieutiques" (AGREH) en partenariat avec la CSRP afin de fournir à la Commission et à ses Etats membres les éléments nécessaires à la prise de décision pour une exploitation durable des ressources. Le Programme est constitué de quatre axes: aménagement des ressources, suivi, contrôle et surveillance, évaluation des ressources et formation-sensibilisation. Il sera géré par une cellule de coordination basée en Mauritanie. Une phase préparatoire à ce programme a pris la forme d'un projet de "Soutien aux Initiatives de Gestion des Ressources Halieutiques" (SIGREH). Ce projet d'un montant d'un million de dollars canadiens pour une durée de 18 mois.

Le Programme Régional pour l'Afrique de l'Ouest "Valorisation des Captures de la Pêche Artisanale" (PPAO) est financé par l'UE. Le Programme est basé à Abidjan et couvre les pays de la CEDEAO. IL vise à la réduction des pertes physiques de poisson, à l'amélioration de la qualité des produits frais et transformés, comme moyen d'obtenir un accroissement du revenu des opérateurs privés, et à l'expansion du commerce régional des produits de la pêche artisanale. Ce Programme est entré en 1994 dans sa phase principale de cinq ans et est exécuté par un consortium de quatre ONG: INADES (Côte d'Ivoire), Credit Union (Ghana), CREDETIP (Sénégal) et CEASM (France).

Sur financement du Danemark, le Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales (DIPA) basé à Cotonou, Bénin, a débuté en juillet 1994 sa troisième phase prévue pour une durée de 4,5 ans. Il vise à renforcer les capacités nationales en matière d'aménagement et de développement des ressources halieutiques en se basant sur les communautés de pêcheurs artisanaux. Il cherche à promouvoir la prise de responsabilité et de décision au niveau de ces communautés par une approche participative, la formation et l'accès à l'information. Il se termine en décembre 1998.

4.4 Projets en attente de financement

On note qu'un certain nombre de projets nationaux et régionaux ont été identifiés et se trouvent à des stades d'avancement divers pour leur financement.

4.4.1 Projets nationaux

En Mauritanie, le Japon a été contacté pour la construction du marché au poisson de Nouadhibou et le développement des villages de pêche.

En Gambie, une étude de faisabilité financée par la Banque Islamique de Développement a été réalisée en 1993 pour la construction d'un port de pêche. Le gouvernement du Japon a été contacté pour le financement de l'investissement et a indiqué un certain intérêt. Une proposition de projet pour l'extension des centres de pêche côtiers de Tanji et Gunjur a été préparée. Le projet prévoit la fourniture d'infrastructures et d'installations à terre afin d'améliorer la manipulation et le traitement du poisson et de diminuer ainsi les pertes après capture. Des contacts préliminaires ont été également pris avec le gouvernement japonais.

En Guinée, le gouvernement recherche le financement des différents projets qui ont été identifiés lors de la préparation du Plan directeur. Des contacts très avancés existent avec la coopération française, la coopération canadienne et la BAD.

Le Libéria a introduit 4 requêtes auprès des bailleurs de fonds pour le développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture qui représentent une priorité pour le pays.

La Côte d'Ivoire étudie la création d'un Fonds de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture.

Au Togo, le plan directeur des pêches et de l'aquaculture a retenu un certain nombre de projets dont le financement sera recherché

lors d'une prochaine Table Ronde des bailleurs de fonds. Des discussions sont en cours avec le Japon pour un nouveau don en faveur du secteur de la pêche.

Le Bénin est en discussion pour une troisième phase du Don japonais. Une étude du projet d'Aménagement des plans d'eau du sud-Bénin a été financée par le Fonds d'Assistance Technique de la BAD. Un projet d'aménagement des zones humides comportant un volet pêche pourrait également voir le jour en 1998.

Au Nigéria, un projet d'assistance aux femmes dans certaines communautés de pêche a été soumis pour financement au FNUAP.

Le Cameroun a un projet de construction de petites fabriques de glace dans certains points de débarquement. La Chine a indiqué son intérêt et le projet pourrait démarrer en 1998. Par ailleurs, une Table Ronde des bailleurs de fonds est attendue pour discuter les différents projets identifiés lors de l'élaboration du plan directeur des pêches et de l'aquaculture. Une requête a également été soumise à la FAO pour l'appui à la mise en place d'un système statistique des pêches informatisé.

Fin 1997, le Gabon négociait avec la BAD un prêt d'un montant de 12,5 millions US\$ pour un programme d'appui à la pêche artisanale par la mise en place de Centre communautaires, de développement de la pisciculture et d'appui à la surveillance côtière.

En Angola, le FIDA a récemment élaboré un projet pour la pêche artisanale dans la province du Zaïre, au nord du pays, à partir de 1998. Un projet d'appui à la pêche artisanale à Ambriz a également été préparé pour cofinancement par une société d'exploitation pétrolière, AMOCO, et le PNUD. L'IPA serait l'Agence d'Exécution du Gouvernement et la FAO l'Agence de Coopération. Ce projet devrait démarrer en 1998.

4.4.2 Projets régionaux

Dans le domaine sous-régional, le Programme DIPA a assisté les pays membres de la CSRP et la Sierra Léone dans la préparation d'un document de projet pour l'amélioration de la sécurité en mer des unités de pêche artisanale. Le budget estimé est de 2,4 millions US\$ pour une période de 3 ans. Il a été soumis aux bailleurs de fonds par la Commission Sous-Régionale pour les Pêches.

Le projet de Système d'Information et d'Analyse des Pêcheries (SIAP) est en cours d'élaboration entre l'UE et la CSRP. Le budget prévu est de 3 millions ECU tirés des ressources régionales du FED pour une durée de 3-4 ans. Ce projet a pour objectif principal de renforcer les capacités nationales de collecte et de traitement de données statistiques et de créer une structure chargée de centraliser et d'analyser les données à l'échelle sous-régionale pour une meilleure gestion des ressources halieutiques et un développement durable des pêches.

Une seconde phase du projet "Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement des pêches des Etats côtiers

d'Afrique de l'Ouest", qui a été financé de mai 1994 à juillet 1997 par l'UE, est à l'étude. L'objectif général du projet était de fournir une assistance en matière juridique aux Etats de la région membres la Conférence Ministérielle afin qu'ils maximisent leurs opportunités dans le cadre du nouveau Droit de la Mer.

Afin d'assister les pays d'Afrique de l'Ouest associés au Programme DIPA à mettre en oeuvre le Code de Conduite pour une Pêche Responsable au-delà du 31 décembre 1998, une proposition de projet intitulée "Programme ouest-africain pour une pêche artisanale responsable" a été préparée et soumise par la FAO à des bailleurs de fonds potentiels. Ce Programme, qui s'étendrait sur une période de 5 ans renouvelable, est organisé selon 4 axes fondamentaux: (i) l'amélioration du cadre institutionnel au niveau national pour la mise en oeuvre et la diffusion du Code de Conduite dans le sous-secteur de la pêche artisanale; (ii) l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques nationales cohérentes pour une pêche artisanale responsable; (iii) l'identification et la promotion de stratégies d'aménagement durable et responsable aux plans national, sous-régional et régional; et (iv) la mise en place d'un système efficace de suivi social, économique et biologique de la pêche artisanale.

ANNEXE 1

Références bibliographiques

I. Documents publiés

Banque Mondiale, 1997. - Rapport sur le développement dans le monde 1997. Banque Mondiale. Washington. 290 p.

FAO, 1998. Bases de données FISHSTAT, CEEAFPC et FISHCOMM. Téléchargeable à partir du site Internet de la FAO: <http://www.fao.org>

PNUD, 1997. - Rapport mondial sur le développement humain 1997. Economica, Paris. 268 p.

Seki E. et A. Bonzon, 1993. - Selected aspects of African fisheries: a continental overview. FAO Fisheries Circular. N° 810 Rev. 1. Rome, FAO. 158 p.

II. Rapports des Fonctionnaires de liaison du Programme DIPA

Adebisi, O. F., 1997. - State of fisheries in Nigeria, 20 p.

Anibal O., 1997.- L'état de la pêche à Sao Tomé et Príncipe en 1997, 9 p.

Anyane G. 1997. - Ghana: country report, 19 p.

Bikoro E. A., 1997 - Informe sobre el estado de la pesca en Guinea Ecuatorial 1997, 9p.

Bitoumba A., 1996.- Le secteur des pêches au Congo, 12 p.

Bondja M., 1997. - Etat de la pêche au Cameroun en 1997, 11 p.

Camara F. A., 1997. - Rapport national sur l'état de la pêche en Guinée, 12 p.

De Barros D., 1997. - L'état de la pêche en Guinée Bissau en 1997, 13 p.

Denke, A. M., et K. Sedzro, 1997. - Les pêches togolaises, 14 p.

Doumbia M., 1997. - Note sur la situation de la pêche en Côte d'Ivoire, 16 p.

Flowers I., 1997. - The state of fisheries of Liberia in 1997, 13 p.

Forde, A. C., 1997. - The state of fisheries in Sierra Leone fisheries, 8 p.

Katsongo K., 1997. - Les pêches en République démocratique du Congo, 7 p.

Meymoun, M., 1997. - Situation actuelle du secteur de la pêche en Mauritanie, 10 p.

Monteiro C., 1997. - L'état de la pêche en République du Cap-Vert, 12 p.

Ndiaye O., 1995.- Rapport sur l'état de la pêche au Sénégal en 1996 et 1997, 19 p.

N'jie M.,1997.- The state of fisheries in The Gambia in 1997, 25 p.

Ondoh R., 1997 - Rapport national du Gabon, 15p.

Ouaké J., 1997. - Rapport sur l'état de la pêche au Bénin, 20 p.

Salavisa J., 1997.- L'état de la pêche en Angola, 9 p.

ANNEXE 2

Cadre général pour le suivi des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest

Type d'enquête	Objectifs	Activités principales	Information/Données à collecter	Périodicité	Outils	Informateur-clé
Enquête-cadre	<p>Inventaire des moyens de production</p> <p>Mise à jour régulière du dictionnaire des villages de pêche</p>	<p>Recensement des unités de pêche et des pêcheurs</p> <p>Enquête sur les villages de pêche et les points de débarquement</p>	<p>Nombre, activité et taille des unités de pêche, type des engins de pêche, origine des armateurs, moyens de propulsion, nombre de pêcheurs</p> <p>Infrastructures et services en rapport avec la pêche (eau, santé, éducation, électricité, marchés, centres d'approvisionnement, atelier mécaniques, projets de développement, atelier de construction de pirogues, utilisation des produits de la pêche, profil des activités de pêche, etc.</p>	Au moins tous les 3 ans avec des contrôles ponctuels chaque année	Registres, Interviews, Discussions de Groupe Orientées Interviews Semi-structurées Cartographie	armateurs, équipages, représentants des opérateurs économiques, administrateurs des pêches locaux
Enquête d'évaluation des captures	Evaluation de la production totale et de la productivité par type d'unité de pêche	Collecte de données sur l'effort de pêche et les captures	Captures par espèce, effort de pêche, fréquence de longueur	Continu, suivi régulier	Discussions de Groupe Orientées, Interviews Semi-structurées inspection visuelle, pesage	gérant de l'unité de pêche, capitaine
Enquête sur les organisations et les institutions	Evaluation des arrangements organisationnels et institutionnels	Analyse des arrangements organisationnels et institutionnels au niveau local et avec l'extérieur	Nombre d'organisations, membres, structure, droits, règlements	Chaque 3 à 5 ans	Registres, interviews semi-structurées	représentants des organisations et institutions
Enquête sur les coûts et revenus	Evaluation de la rentabilité des unités de pêche et de la valeur ajoutée produite par le secteur	Enquête sur les coûts et revenus des unités de pêche	Prix du poisson au débarquement, coûts d'exploitation, taille de l'équipage, système de partage	Continu	interviews, visites de terrain	armateurs ou gérants de l'unité de pêche
Enquête socio-économique	<p>Evaluation de la structure socio-économique du système</p> <p>Evaluation des caractéristiques des intervenants</p>	<p>Enquête de base sur un échantillon d'unités de pêche</p> <p>Analyse des caractéristiques démographiques, économiques et socio-culturelles</p>	<p>Coûts d'investissement, coûts fixes, organisation sociale, emploi, caractéristiques socio-économiques, perceptions et stratégies, relations entre les différents éléments du système</p> <p>Démographie, activités économiques, structure de l'emploi, caractéristiques culturelles</p>	Ponctuelle chaque 3 à 5 ans, en combinaison avec l'enquête-cadre pour des raisons pratiques	interviews, discussions de groupe orientées, interviews semi-structurées, inspection visuelle	armateurs, gérants d'unités de pêche, équipage, commerçants et professionnels du traitement du poisson
Enquête sur la commercialisation	Evaluation de la structure des prix, la rentabilité du métier et les flux de produits	Enquête sur les coûts et revenus des commerçants de poisson et sur le réseau de distribution	Prix du poisson à chaque stade de la filière de commercialisation, coûts d'exploitation, coûts fixes, volume des transactions	Ponctuelle, au moins pendant 2 mois	discussions de groupe orientées, interviews semi-structurées, visite de marché, pesage, cartographie, diagrammes temporels	Commerçants, consommateurs
Catalogue des engins de pêche	Production d'un document de base pour la réglementation du maillage	Collecte de données sur les engins de pêche et les techniques utilisés en pêche maritime	Caractéristiques des engins et techniques de pêche	Ponctuelle en fonction de l'évolution du secteur	interviews, diagrammes, mesures, sorties en mer	pêcheurs
Enquête sur la sécurité en mer	Mesurer l'importance des accidents en mer	Enquête sur les accidents en mer	Causes et effets des accidents en mer (dommages matériels et physiques)	Ponctuelle, chaque année	interviews semi-structurées, interviews, recensement, registre	pêcheurs

LISTE DES RAPPORTS DIPA - LIST OF IDAF REPORT

I. Documents techniques / Technical documents

- De Graauw, M.A., Etude de préfactibilité technique de l'aménagement d'abris pour la pêche maritime artisanale au Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 55p., DIPA/WP/1.
1985
- Black Michaud, M.J., Mission d'identification des communautés littorales de pêcheurs artisans au Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 24p., DIPA/WP/2.
1985
- Gulbrandsen, O.A., Preliminary account of attempts to introduce alternative types of small craft into West Africa. Cotonou, IDAF Project, 51p., IDAF/WP/3.
1985
- Gulbrandsen, O.A., Un compte-rendu préliminaire sur les tentatives d'introduire des types alternatifs de petites embarcations en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 53p., DIPA/WP/3.
1985
- Jorion, P.J.M., The influence of socio-economic and cultural structures on small-scale coastal fisheries development in Bénin. Cotonou, IDAF Project, 59p., IDAF/WP/4.
1985
- Jorion, P.J.M., L'influence des structures socio-économiques sur le développement des pêches artisanales sur les côtes du Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 59p., DIPA/WP/4.
1985
- Tandberg, A., Preliminary assessment of the nutritional situation of subsistence fishermen's families. Cotonou, IDAF Project, 31p., IDAF/WP/5.
1986
- Wijkstrom, O., Recyclage des personnels pêche en gestion et comptabilité. Cotonou, Projet DIPA, 25p., DIPA/WP/6.
1986
- Collart, A., Development planning for small-scale fisheries in West Africa, practical and socio-economic aspects of fish production and processing. Cotonou, IDAF Project, 34p., IDAF/WP/7.
1986
- Collart, A., Planification du développement des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest; production et traitement du poisson, ses aspects matériels, techniques et socio-économiques. Cotonou, Projet DIPA, 67p., DIPA/WP/7.
1986
- Van der Meeren, A.J.L., Socio-economic aspects of integrated fisheries development in rural fishing villages. Cotonou, IDAF Project, 29p., IDAF/WP/8.
1986
- Haling, L.J., et O. Wijkstrom, Les disponibilités en matériel pour la pêche artisanale. Cotonou, Projet DIPA, 47p., DIPA/WP/9.
1986
- Akester, S.J., Design and trial of sailing rigs for artisanal fisheries of Sierra Leone. Cotonou, IDAF Project 31p., IDAF/WP/10.
1986
- Vétilart, R., Rapport d'étude préliminaire sur l'aménagement d'un abri pour la pêche maritime artisanale à Cotonou. Cotonou, Projet DIPA, 31p., DIPA/WP/11.
1986
- Van Hoof, L., Small-scale fish production and marketing in Shenge, Sierra Leone. Cotonou, IDAF Project 36p., IDAF/WP/12.
1986
- Everett, G.V., An outline of West African small-scale fisheries. Cotonou, IDAF Project, 32p., IDAF/WP/13.
1986
- Anon., Report of the second IDAF liaison officers meeting; Freetown, Sierra Leone (11 - 14 November 1986). Cotonou, IDAF Project, 66p., IDAF/WP/15.
1987
- Anon., Compte-rendu de la deuxième réunion des officiers de liaison du DIPA. Cotonou, Projet DIPA, 27p., DIPA/WP/16.
1987
- Campbell, R.J., Report of the preparatory technical meeting on propulsion in fishing canoes in West Africa (Freetown, 15-18 November 1986). Cotonou, IDAF Project, 88 p., IDAF/WP/17.
1987
- Davy, D.B., Seamanship: Sailing and Motorisation. Cotonou, IDAF Project, 85p., IDAF/WP/18.
1987

- Anon-Doyi, B., and J. Wood, Observations on fishing methods in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 53p., 1988 IDAF/WP/19.
- Anon. Report of the third IDAF liaison officers meeting (Cotonou, 2 - 4 December 1987). Cotonou, 1988 IDAF Project, 88p., IDAF/WP/20.
- Anon. Compte-rendu de la troisième réunion des officiers de liaison du DIPA (2-4 Décembre 1987). 1988 Cotonou, Projet DIPA, 85p., DIPA/WP/20.
- Haakonsen, J.M. (Ed.) Recent developments of the artisanal fisheries in Ghana. Cotonou, IDAF Project, 69p., 1988 IDAF/WP/21.
- Everet, G.V., West African marine artisanal fisheries. Cotonou, IDAF Project, 41p., IDAF/WP/22. 1988
- Everet, G.V., Les pêches maritimes artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 44p., 1988 DIPA/WP/22.
- Coatsley, A.D.R., Observations on small fishing craft development in West Africa. Cotonou, IDAF 1989 Project, 22p., IDAF/WP/23.
- Zinsou, J. et W. Wentholt, Guide pratique pour la construction et l'introduction du fumoir "chorkor". 1989 Cotonou, Projet DIPA, 33p., DIPA/WP/24.
- Zinsou, J. and W. Wentholt, A practical guide to the construction and introduction of the chorkor 1989 smoker. Cotonou, IDAF Project, 29p., IDAF/WP/24
- Chauveau, J.P., F. Verdeaux, E. Charles-Dominique et J.M. Haakonsen. Bibliographie sur les communautés 1989 de pêcheurs d'Afrique de l'Ouest - Bibliography on the fishing communities in West-Africa. Cotonou, Projet DIPA - IDAF Project, 220p., DIPA-IDAF/WP/25.
- Everet, G.V., Small-scale fisheries development issues in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 1989 47p., IDAF/WP/26.
- Everet, G.V., Problèmes de développement de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. Cotonou, 1989 Projet DIPA, 49p., DIPA/WP/26.
- Haakonsen, J.M., et W. Wentholt, La pêche lacustre au Gabon. Cotonou, Projet DIPA, 36p., DIPA/WP/27. 1989
- Anon. Report of the ad hoc technical meeting on artisanal fisheries craft propulsion, gear and security in the 1990 IDAF region; Cotonou, 25 - 26 September 1988. Cotonou, IDAF Project, 111p., IDAF/WP/28.
- Anon. Report of the fourth IDAF liaison officers meeting (Dakar, 21 - 23 November 1989). Cotonou, 1990 IDAF Project, 135p., IDAF/WP/29.
- Anon. Compte-rendu de la quatrième réunion des officiers de liaison du DIPA. Cotonou, Projet 1990 DIPA, 121p., DIPA/WP/29.
- Hountékou, B.R., D.E. Tempelman and A.M. Ijff, Report of round table meeting on women's activities 1990 and community development in artisanal fisheries (projects) in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 12p.+ annexes, IDAF/WP/30.
- Hountékou, B.R., D.E. Tempelman et A.M. Ijff, Rapport du séminaire sur les activités féminines 1990 et le développement communautaire dans les projets de pêches artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 14p. + annexes. DIPA/WP/30.
- Ijff, A.M., Socio-economic conditions in Nigerian fishing communities. Based on studies along the 1990 Benin and Imo river estuaries. Cotonou, IDAF Project, 113p., IDAF/WP/31.
- Okparefe, M.O., A. Abiodun and J.M. Haakonsen, The fishing communities of the Benin River estuary area: 1991 Results from a village survey in Bendel State, Nigeria. Cotonou, IDAF Project, 75p., IDAF/WP/32.

- Anon., Compte-rendu du cours "Analyse Quantitative des Aspects Sélectionnés de Développement". 1991 Cotonou, Projet DIPA, 6 + xlv p., DIPA/WP/33.
- Anon., Report of the course on "Quantitative Analysis of Selected Aspects of Fisheries Development". 1991 Cotonou, IDAF Project, 6 + xlv p., IDAF/WP/33.
- Callersholm Cassel, E., Cost and Earnings and Credit Studies on Ghanaian Canoe Fisheries. Cotonou, 1991 IDAF Project, 38p., IDAF/WP/34.
- Sheves, G.T., The Ghanaian dug-out canoe and the canoe carving industry in Ghana. Cotonou, IDAF Project, 109p., IDAF/WP/35.
- Haakonsen, J.M. and Chimère Diaw, Fishermen's Migrations in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 1991 293p., IDAF/WP/36.
- Haakonsen, J.M. et Chimère Diaw, Migration des Pêcheurs en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet 1991 DIPA, 332p., DIPA/WP/36.
- Gulbrandsen, O.A., Canoes in Ghana. Cotonou, IDAF Project, 82p., IDAF/WP/37. 1991
- Anon., Artisanal Fisheries in West Africa, Report of the Fifth IDAF Liaison Officers Meeting. Cotonou, 1991 IDAF Project, 140p., IDAF/WP/38.
- Anon., Les pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Compte-rendu de la Cinquième réunion des 1991 Officiers de Liaison du DIPA. Cotonou, Projet DIPA, 122p., DIPA/WP/38.
- Beare, R.J. and P. Tanimomo, Purse seine and encircling net fishing operations in Senegal, Guinea, 1991 Sierra Leone, Ghana and Benin. Cotonou, IDAF Project, 92p., IDAF/WP/39.
- Everett, G.V. and G.T. Sheves, Recent trends in artisanal fisheries and report on alternatives to canoes. 1991 Cotonou, IDAF project, 33p., IDAF/WP/40.
- Callersholm Cassel, E. and A.M. Jallow, Report of a socio-economic survey of the artisanal fisheries 1991 along the atlantic coast in The Gambia. Cotonou, IDAF project, 97p., IDAF/WP/41.
- Chimère Diaw, M. et Jan M. Haakonsen, Rapport du séminaire sur les migrations de pêcheurs artisans 1992 en Afrique de l'Ouest. Cotonou, projet DIPA, 36p., DIPA/WP/42.
- Chimère Diaw, M. and Jan M. Haakonsen, Report on the regional seminar on artisanal fishermen's 1992 migrations in West Africa. Cotonou, IDAF project, 35p., IDAF/WP/42.
- Houndékon, B. et L. Affoyon, Rapport du séminaire-atelier de sensibilisation sur la méthode accélérée 1993 de recherche participative tenu à Libreville Gabon en Novembre 1992. Cotonou, Projet DIPA, 56p., DIPA/WP/43.
- Anon., Rapport de la sixième réunion des fonctionnaires de liaison Banjul, Gambie 1 - 5 février 1993. 1993 Cotonou, Projet DIPA, 57p., DIPA/WP/44.
- Anon., Report of the sixth IDAF liaison officers meeting Banjul, Gambia 1 - 5 February 1993. Cotonou, 1993 IDAF Project, 60p., IDAF/WP/44.
- Horemans, B. and Satia B.P., (eds), Report of the Workshop on Fisherfolk Organisations in West Africa. 1993 Cotonou, IDAF Project, 93p., IDAF/WP/45.
- Horemans, B. et Satia B.P., (éds), Rapport de l'atelier sur les organisations de pêcheurs en Afrique de 1993 l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 102p., DIPA/WP/45.
- Kébé, M., Gallène J. et Thiam D.- Revue sectorielle de la pêche artisanale en Guinée Bissau. Pro 1993 gramme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). 32p. + annexes, DIPA/WP/46.

- Kébé, M., Gallène J. et Thiam D.- Revista sectorial da pesca artesanal na Guiné-Bissau Programa de Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na África Ocidental. Cotonou DIPA, 32p. + anexos DIPA/WP/46
- Horemans B., - La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1992. Cotonou. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 36p., DIPA/WP/47.
- Kébé, M., Njock J.C. et Gallène J.- Revue sectorielle de la pêche maritime au Cameroun. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 30p. + annexes, DIPA/WP/48.
- Kébé, M., Njock, J.C. and Gallène, J. R., Sectoral review of marine artisanal fishery in Cameroon. Cotonou, IDAF Project 33p., IDAF/WP/48
- Anon., Report of the Working Group on Artisanal Fisheries Statistics for the Western Gulf of Guinea, Nigeria and Cameroon. Cotonou, IDAF Project, 126p., IDAF/WP/49
- Satia, E.P., Ten years of Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (Origin, Evolution and Lessons Learned). Cotonou, IDAF Project, 37p., IDAF/WP/50
- Satia, E.P., Dix ans de développement intégré des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest (Origine, évolution et leçons apprises). Cotonou, Projet DIPA, 41p., DIPA/WP/50.
- Stokholm, H. and Isebor C., The fishery of *Ilisha africana* in the coastal waters of Republic of Benin and Lagos State, Nigeria. Cotonou, IDAF Project, 81p., IDAF/WP/51.
- Anon., - Report of the Seventh IDAF Liaison Officers Meeting Cotonou, Benin, 22-24 November 1993. Cotonou, IDAF Project, 72p., IDAF/WP/52.
- Anon., - Rapport de la Septième Réunion des Fonctionnaires de Liaison, Cotonou, Bénin, 22-24 novembre 1993. Cotonou, Projet DIPA, 77p., DIPA/WP/52.
- Satia B.P., and B. Horemans editors, Workshop on Conflicts in Coastal Fisheries in west Africa, Cotonou, Benin, 24-26 November 1993. Cotonou, IDAF Project 64p., IDAF/WP/53.
- Satia B.P., et B. Horemans (éds), Atelier sur les Conflits dans les Pêcheries Côtières en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Bénin, 24-26 novembre 1993. Cotonou Projet DIPA 68p., DIPA/WP/53.
- Horemans, B., The situation of artisanal fisheries in West Africa in 1993. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin 39p., IDAF/WP/54.
- Horemans B., La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1993. Cotonou Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 40p. + annexes, DIPA/WP/54.
- Horemans, B., J. Gallène et J.C. Njock,- Revue sectorielle de la pêche artisanale à Sao Tomé et Príncipe. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 31p. + annexes, DIPA/WP/55.
- Horemans, B., J. Gallène e J.-C. Njock, - Revista sectorial da pesca artesanal a São Tomé e Príncipe Programa de Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na África Ocidental (DIPA). 32p. + anexos, DIPA/WP/55.
- Jul-Larsen, E., Migrant Fishermen in Pointe-Noire (Congo): Community and Continuous Change. Cotonou, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 51p., IDAF/WP/56.
- Jul-Larsen, E., Pêcheurs migrants à Pointe-Noire (Congo) Continuité et Changement Perpétuel. Cotonou, Projet DIPA, 59p., DIPA/WP/56.
- Satia, E.P., and Hansen, L.S., Sustainability of Development and Management Actions in Two Community Fisheries Centres in The Gambia. Cotonou, IDAF Project, 48p., IDAF/WP/57.
- Satia, E.P., et Hansen L.S., La durabilité des actions de développement et de gestion dans deux centres communautaires en Gambie. Cotonou, Projet DIPA, 50p., DIPA/WP/57

- Heinbuch, U., Animal Protein Sources for Rural and Urban Populations in Ghana. Cotonou, IDAF Project, 25p. + annex, IDAF/WP/54
- Johnson J.P. and Joachim Alpha Touré, Accidental Death and Destruction in Artisanal Canoes: A retrospective study of the years 1989-1991 along the coast of Guinea (Conakry) West Africa. Cotonou, IDAF Project, 21p., IDAF/WP/59
- Johnson J.P. et Joachim Alpha Touré, Mort Accidentelle et Destruction des Pirogues Artisanales: Une étude rétrospective des années 1989-1991 sur le littoral guinéen (Conakry) - Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 21p., DIPA/WP/59
- Demuynck, K., and DETMAC Associates, The Participatory Rapid Appraisal on perceptions and practices of fisherfolk on fishery resource management in an artisanal fishing community in Cameroon. Cotonou, IDAF Project, 32p., IDAF/WP/60
- Demuynck, K., et les associés de DETMAC, Méthode Accélérée de Recherche Participative sur les perceptions et pratiques des pêcheurs en matière de gestion des ressources halieutiques dans une communauté de pêche au Cameroun. Cotonou, Projet DIPA, 33p., DIPA/WP/60
- Satia, B.P., J.P. Gallène, and F. Houéhou, Sub-regional Workshop on Artisanal Safety at Sea. Banjul, The Gambia 26-28 September 1994. Cotonou, IDAF Project, 57p., IDAF/WP/61
- Satia, B.P., J.P. Gallène, et F. Houéhou, Rapport de l'atelier sous-régional sur la Sécurité en Mer de la pêche artisanale Banjul, Gambie 26-28 septembre 1994. Cotonou, Projet DIPA, 61p., DIPA/WP/61
- Kamphorst, B., A socio-economic study on the distribution and marketing pattern of marine fish products in the Ndiar division, South West Province, Republic of Cameroon. Cotonou, IDAF Project, 41p., IDAF/WP/62
- Kamphorst, B., Etude socio-économique du mode de distribution et de commercialisation des produits halieutiques du département de Ndiar. Province du Sud-Ouest, République du Cameroun. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 42p., DIPA/WP/62
- Heinbuch, U., Population and Development in Fishing Communities: The challenge ahead. Cotonou, IDAF Project, 51p., IDAF/WP/63
- Anon., Report of the Eighth IDAF Liaison Officers Meeting. Pointe-Noire, Congo, 03-04 November 1994. Cotonou, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 97p., IDAF/WP/64
- Anon., Rapport de la Huitième Réunion des Fonctionnaires de Liaison, du DIPA. Pointe-Noire, Congo, 03-04 novembre 1994. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 102p., DIPA/WP/64
- Horemans, B., Kébé, M., and W. Odoi-Akersie, Working Group on capital needs and availability in artisanal fisheries methodology and lessons learned from case studies. Cotonou, IDAF Project, 62p., IDAF/WP/65
- Horemans, B., Kébé, M., et W. Odoi-Akersie, Groupe de travail sur les besoins et la disponibilité en capital en pêche artisanale: méthodologie et leçons apprises des études de cas. Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 62p., DIPA/WP/65
- Teutscher F., Tall A., and Jallow A.M., Workshop on Seeking Improvements in Fish Technology in West Africa. Pointe-Noire, Congo, 7-9 November 1994. Cotonou, Bénin, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, (IDAF) 75p., IDAF/WP/66.
- Teutscher F., Tall A., et Jallow A.M., Rapport de l'Atelier sur le thème "A la Recherche des Améliorations en Technologie du Poisson en Afrique de l'Ouest". Pointe-Noire, Congo, 7-9 novembre 1994. Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, (DIPA) 82p., DIPA/WP/66.

- Kamphorst, B., A cost and earnings study at Cotonou harbour, Benin, for 1994. Cotonou, Benin Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF) 42p., IDAF/WP/67
- Kamphorst, B., Etude de Coûts et Revenus au port de pêche de Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, (DIPA) 45p., DIPA/WP/67.
- Kamphorst, B., et Teixeira, M. Caractéristiques socio-économiques de la pêche à Sao Tomé et Príncipe. 1995 Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, (DIPA) Cotonou, Bénin 31p. DIPA/WP/68.
- Kamphorst, B., e Teixeira, M., Características socio-económicas da pesca artesanal marítima em São Tomé e Príncipe Programa de Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na África Ocidental. (DIPA) Cotonou Benin. 28p., IDAF/WP/68
- Horemans, B., The situation of artisanal fisheries in West Africa in 1994. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin 40p., IDAF/WP/69.
- Horemans, B., La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1994. Cotonou, Bénin Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 38p. DIPA/WP/69.
- Kébé, M., J-C. Njock, et J. Gallène, Revue sectorielle de la pêche artisanale maritime du Congo. Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA) 37p., DIPA/WP/70.
- Gallène, J.P., Data Compendium on Safety at Sea for Seven West African Countries. Mauritania, Senegal, The Gambia, Guinea-Bissau, Guinea, Sierra-Leone and Cape Verde 1991 - 1994. Cotonou, Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 13p., IDAF/WP/71
- Gallène, J.P., Compendium des Données sur la Sécurité en Mer dans Sept Pays d'Afrique de l'Ouest: Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra-Leone et Cap Vert 1991 - 1994. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 15p., DIPA/WP/71.
- Jallow A.M., Report of the First Meeting of the IDAF Working Group on Costs and Earnings in Artisanal Fisheries in West Africa, (Dakar, Senegal, 12 - 13 June 1995). Cotonou, Benin, Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 81p. IDAF/WP/72.
- Jallow A.M., Rapport de la Première Réunion du Groupe de Travail du DIPA sur Coûts et Revenus en Pêche Artisanale en Afrique de l'Ouest. (Dakar, Sénégal, 12 - 13 juin 1995). Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 82p., DIPA/WP/72.
- Anon., Report of the Ninth IDAF Liaison Officers Meeting, Conakry, Guinea, 9-10 November 1995. 1995 Cotonou, Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa 102p., IDAF/WP/73
- Anon., Rapport de la Neuvième Réunion des Fonctionnaires de Liaison, Conakry, Guinée. 9-10 novembre 1995. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 112p. DIPA/WP/73.
- Satia, B.P. and B.W. Horemans, Report of the Workshop on Participatory Approaches and Traditional Fishery Management Practices in West Africa. Conakry, Guinea, 13-15 November 1995. 1995 Cotonou, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa. 95p., IDAF/WP/74.
- Satia, B.P. et B.W. Horemans, Rapport de l'Atelier sur les Approches Participatives et l'Aménagement Traditionnel des Pêches en Afrique de l'Ouest. Conakry, Guinée, 13-15 novembre 1995. 1995 Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 98p., DIPA/WP/74.

- Njifonjo O., J. Folack, M. Bondja, J-C Njock et D. Njamen, Enquête-cadre et Etude Socio-économique de la Pêche Artisanale Maritime au Cameroun. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 80p., DIPA/WP/75
- Houndéon M.B., Rapport des ateliers de formation sur la méthode accélérée de recherche participative à Kaback et Kamsar (Guinée) du 24 juillet au 03 septembre 1995 Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. 20p., + annexes DIPA/WP/76.
- Houédadou M.-C., et D. Nyamusenge, Guide de rédaction des rapports. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest 44p., DIPA/WP/77
- Kuyateh M., Rapport de Synthèse sur l'Atelier de Formation Pratique (théorie et application sur le terrain) sur la MARP à l'intention des Cadres et des Techniciens de la Pêche Artisanale du Sénégal Septembre 1995 - Dakar, Sénégal. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest 75p. DIPA/WP/78
- Satia B.P. et C.Z. Wétohossou, (eds) Report of the working group on women's key role and issues related to gender in fishing communities. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF) Cotonou, Benin, 32p., IDAF/WP/79
- Satia B.P. et C.Z. Wétohossou, (eds) Rapport du groupe de travail sur la position centrale des femmes et les questions liées au genre dans les communautés de pêche. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA) 34p., DIPA/WP/79.
- Horemans B., T. Ajayi and J. Gallène - Sector Review of the Artisanal Marine Fisheries in The Gambia. 1996 Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF), Cotonou, Benin. 40p., IDAF/WP/80
- Kébé M., J.C Njock et J. Gallène, - Revue sectorielle de la pêche artisanale maritime au Gabon. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), Cotonou, Bénin. 39p. + annexes, DIPA/WP/81
- Stamatooulos C., Rapport de l'Atelier sur l'Utilisation du Logiciel de Statistiques des Pêches (ARTFISH). 1996 Cotonou, Bénin, 6-9 mai 1996. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin. 59p., DIPA/WP/82
- Stamatooulos C., Report of the Workshop on the use of a fisheries statistical software (ARTFISH), 1996 Cotonou, Benin 6-9 May 1996. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF). Cotonou, Benin 61p., IDAF/WP/83
- Horemans B., The state of artisanal fisheries in West Africa in 1995 Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin 43p., IDAF/WP/84.
- Horemans B., L'état de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1995. Cotonou, Bénin Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 45p. DIPA/WP/84.
- Beauvallet-Le Coq, C., A Study of Community Participation in the Aguégues Project BEN/88/CO3 - BEN/88/014 (Improving the living conditions of the populations in the District of Aguégues) Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa Cotonou, Bénin. 28p., IDAF/WP/85
- Beauvallet-Le Coq, C., Etude de la Participation des Populations des Aguégues au Projet BEN/88/CO3 - BEN/88/014. (Amélioration des Conditions de Vie des Populations de la Sous-Préfecture Lacustre des Aguégues). Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Bénin. 32p., DIPA/WP/85.
- Sow, A. Curso de formação sobre a organização de uma biblioteca. Programa para o Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na África Ocidental (DIPA). Cotonou, Benin. 35p. + anexos, DIPA/WP/86

- Sow, A., Cours de formation sur l'organisation d'une bibliothèque. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin. 32p. + annexes, DIPA/WP/86
- Sy, M. S., Nutritional Condition, Food Security, Hygiene and Sanitation in the Fishing Community of Joal, Senegal. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou Benin, 18p. + annex IDAF/WP/87.
- Sy, M., Situation nutritionnelle, sécurité alimentaire, hygiène et salubrité dans la communauté de pêche de Joal, Sénégal. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin, 19p., + annexes. DIPA/WP/87
- Touray, I., Study on Women's Organizations in Brufut and Gunjur Communities and the Factors that Favour or Impede their Sustainability in the Gambia. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa. Cotonou, Benin, 41p., IDAF/WP/88
- Touray, I., Etude sur les organisations de femmes des communautés de Brufut et Gunjur en Gambie et les facteurs qui favorisent ou gênent leur pérennité. Programme FAO pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Bénin, 39p., DIPA/WP/88
- Ngo Som, J., Nutritional Condition, Food Security, Hygiene and Sanitation in the Fishing Community of Limbe, Cameroon. Program for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF), Cotonou, Benin, 78p., IDAF/WP/89.
- Ngo Som, J., Situation nutritionnelle, sécurité alimentaire, hygiène et salubrité dans la communauté de pêche de Limbe, Cameroun Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin 92p. DIPA/WP/89
- Afful, K., et Kébé, M., Fiscal Policy and the Artisanal Fisheries Sector in Ghana and Senegal. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF). Cotonou, Benin, 37p., IDAF/WP/90.
- Afful, K., et Kébé, M., La politique fiscale et le secteur de la pêche artisanale au Ghana et au Sénégal. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Benin. 42p., DIPA/WP/90
- Horemans, B., Theoretical Considerations and Practical Implications of Subsidies to the Artisanal Fisheries Sector in West Africa. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa. Cotonou, Benin 20p., IDAF/WP/91
- Horemans, B., Considérations théoriques et implications pratiques des subventions au secteur de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin, 21p., DIPA/WP/91
- Ndiaye, Y.D., Use of Capital Income in Artisanal Fisheries: the Case of Boat-Owners in Hann, Senegal. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa. Cotonou, Benin. 16p., IDAF/WP/92.
- Ndiaye, Y.D., Utilisation des revenus du capital en pêche artisanale: le cas des armateurs de Hann au Sénégal. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin 21p., DIPA/WP/92
- Touray, I., Report on Gender Awareness Workshop for Fisheries Officials and Extension Agents 13th-17th May 1996 Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin, 67p., IDAF/WP/93
- Touray, I., Rapport de l'Atelier de Sensibilisation sur les Questions Liées au Genre à l'Attention des Agents de Pêche et Agents de Vulgarisation, 13 - 17 Mai 1996 Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Bénin. 70p., DIPA/WP/93.
- Williams, S., Economic Role of Women in Fishing Communities: A Case Study of Koko, Nigeria Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa. Cotonou, Benin. 28p., IDAF/WP/94

- Williams, S., Rôle Economique des Femmes dans les Communautés de Pêche: Le Cas de Koko Cotonou, 1996 Bénin, Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 30p., IDAF/WP/94.
- N'jie, M., and Jones, R., People's Participation and Sustainability Aspects in the fisheries project of Yeji, Ghana. Cotonou, Bénin, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF) 41p., IDAF/WP/95
- N'jie, M., et Jones, R., Participaton des populations et développement durable: le cas du Projet de pêche de Yeji au Ghana. Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA) 45p., DIPA/WP/95
- Anon., Report of the Tenth IDAF Liaison Officers Meeting, Lome, Togo, 9 - 10 December 1996. Cotonou, Bénin, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 100p., IDAF/WP/96.
- Anon., Rapport de la dixième Réunion des Fonctionnaires de Liaison, Lomé, Togo, 9 - 10 décembre 1996. Cotonou, Bénin, Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 107p., DIPA/WP/96.
- Horemans, B., and Jallow A.M., (eds.) Report of the Workshop on Gender Roles and Issues in Artisanal Fisheries in West Africa, Lomé, Togo, 11 - 13 December 1996. Cotonou, Bénin, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 47p., IDAF/WP/97
- Horemans, B., et Jallow, A.M. (éds.) Rapport de l'atelier sur les rôles des hommes et des femmes et les questions liées aux rapports entre les hommes et les femmes dans la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 11 - 13 décembre 1996. Cotonou, Bénin, Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 49p., DIPA/WP/97.
- Gallene, J.P., (ed); Lessons Learned from Training Artisanal Fishermen in West Africa. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Bénin, 92p., IDAF/WP/98
- Gallene, J.P., (éd); Enseignements tirés de la formation des pêcheurs artisans en Afrique de l'Ouest. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Bénin, 91p., DIPA/WP/98.
- Jallow A.M., Study on Elements and Mechanisms of Participation in WNW-AFCOD and Tombu Projects in Sierra Leone. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Bénin, 23p., IDAF/WP/99.
- Turay F., and Verstralen K., Costs and Earnings in Artisanal Fisheries: Methodology and Lessons learned from Case Studies, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Bénin, 27 p., IDAF/WP/100.
- Turay F., et Verstralen K., Coûts et revenus en pêche artisanale: méthodologie et leçons retenues des études de cas. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Bénin, 40p., DIPA/WP/100
- Kalibu, M.-K., Lubambala K., et Nkomko T., Enquête-Cadre et Etude Socio-Economique de la Pêche Artisanale à la Côte Maritime et à l'Estuaire du Fleuve Zaïre en 1996. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 66p., DIPA/WP/101
- Denke A.M.; Enquête-cadre et socio-économique sur la pêche artisanale maritime au Togo. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Bénin, 71p., DIPA/WP/102.
- Kébé, M., Etude des coûts et revenus des unités de pêche artisanale à Hann, Sénégal. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Bénin, 20p., DIPA/WP/103.

- Horemans B. and Jallow A.M., Present State and Perspectives of Marine Fisheries Resources Co-Management in West Africa, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin, 22p., IDAF/WP/104
- Horemans B., et Jallow A.M., Etat actuel et perspectives de la co-gestion des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Bénin, 25p., DIPA/WP/104
- Kébé, M., Anato C.B. et Gallene J., Revue sectorielle de la pêche artisanale au Bénin. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), Cotonou, Bénin, 50p., DIPA/WP/105
- Yeboah D.A., Use of Capital Income in Artisanal Fisheries: A Case Study of Boat Owners in Elmina, Ghana. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF), Cotonou, Benin, 23p., IDAF/WP/106
- Yeboah D.A., Utilisation du Revenu sur Capital dans les Pêches Artisanales: une étude de cas des Armateurs de Elmina, Ghana. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Bénin, 24p., DIPA/WP/106
- Bortey A., Study of the Credit and Savings Systems in Artisanal Fisheries in Ghana. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF), Cotonou, Benin, 20p., IDAF/WP/107
- Bortey A., Etude des systèmes de crédit et d'épargne pour la pêche artisanale au Ghana. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Bénin, 23p., DIPA/WP/107
- Verstralen K., and Isebor C., Costs, Earnings, and Expenditure Structures of Fisherwomen, Fish Processors, and Fish Traders in Ogheye, Delta State, Nigeria. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin, 36p., IDAF/WP/108.
- Verstralen K., et Isebor C., Coûts, revenus et structure des dépenses des femmes pêcheurs, transformatrices, et marchandes de poisson à Ogheye, Etat de Delta, Nigéria. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Cotonou Bénin 40p., DIPA/WP/108
- Gbaguidi A., Cometé A., Dely L., Tanimomo P., et Verstralen K., Enquête-cadre et Socio-économique de la pêche artisanale maritime au Bénin. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. (DIPA), Cotonou, Bénin, 76p., DIPA/WP/109
- Kébé M., Njock J.C. et Gallene J., Revue sectorielle de la pêche artisanale maritime et lagunaire en Côte d'Ivoire. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 45p. + annexes, DIPA/WP/110
- Ngo Som J; Report on the Training and Sensitization Workshop for Women in Post-Harvest Artisanal Fisheries Limbe 18-23 August 1997 Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF) Cotonou, Benin, 22p. IDAF/WP/111
- Ndiaye O., Rapport provisoire du séminaire de formation au profit des femmes transformatrices et vendeuses de poisson dans les communautés de pêche de Joal et Mbour du 23 au 29 août 1997. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), Cotonou, Bénin, 25p. DIPA/WP/112.
- Njock J-C., Rapport du séminaire national sur l'aménagement et le développement de la pêche artisanale au Cameroun Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), Cotonou, Bénin, 64p. DIPA/WP/113
- Ndiaye O., Rapport de la première réunion du Groupe de Travail pluridisciplinaire en planification des pêches artisanales au Sénégal, 26 et 27 juin 1997, Hôtel Savana Koumba Saly, Mbour, Sénégal. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), Cotonou, Bénin, 64p. DIPA/WP/114.

- Ndiaye Y., Le crédit à la pêche artisanale au Sénégal. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), Cotonou, Bénin, 19p. DIPA/WP/115.
- Gallène J., Compendium des enquêtes sur les accidents en mer dans six pays de l'Afrique Centrale Cameroun, Gabon, Congo, Sao-Tomé et Principe, République Démocratique du Congo, Angola, 1989-1996. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), Cotonou, Bénin, 16p., DIPA/WP/116.
- Anon., Report of the Eleventh IDAF Liaison Officers Meeting, Douala, Cameroon, 17 - 21 November 1997. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF), Cotonou, Benin, 76p., IDAF/WP/117
- Anon., Rapport de la Onzième Réunion des Fonctionnaires de Liaison, Douala, Cameroun, 17-21 novembre 1997. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), Cotonou, Bénin, 84p., DIPA/WP/117
- Horemans B., and Jallow A.M., (eds.) Report of the Workshop on Socio-Economic Aspects of Artisanal Fisheries in West Africa, Douala, Cameroon, 17-21 November 1997. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF), Cotonou, Benin, 29p., IDAF/WP/118.
- Horemans B., and Jallow A.M., (éds.) Rapport de l'Atelier sur les Aspects Socio-Economiques de la pêche Artisanales en Afrique de l'Ouest, Douala, Cameroun, 17-21 novembre 1997. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), Cotonou, Bénin, 33p., DIPA/WP/118
- Diallo, M.O. et Fautrel V., Eléments d'analyse économique et financière de la pêche artisanale maritime en Guinée: Le cas du débarcadère de Boulbinet à Conakry. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), Cotonou, Bénin, 26p., DIPA/WP/119
- Diallo, M.O. et Diallo, M.M., Enquête-cadre et socio-économique de la pêche artisanale maritime en Guinée. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), Cotonou, Bénin, 70p., DIPA/WP/120
- Kouakou, F., Coût et revenus de la transformation et commercialisation du poisson à Adiaké. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), Cotonou, Bénin, 29p. DIPA/WP/121.
- Horemans B., -L'état de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1997 Cotonou. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 51 p. DIPA/WP/122.

II. Manuels de terrain / Field Manuals

- Johnson, J.P. et M.P. Wilkie, Pour un développement intégré des pêches artisanales; du bon usage de participation et de la planification. Cotonou, Projet DIPA. 157p. + annexes, Manuel de Terrain N° 1.
- Meynall, F.J., J.P. Johnson, and M.P. Wilkie, Guide for planning monitoring and evaluation in fisheries development units. Cotonou, IDAF Project, 116 p., IDAF Field Manual N° 2.

III. IDAF Newsletter / La Lettre du DIPA

- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 1, October/Octobre 1985, 4 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 2, January/Janvier 1986, 14 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 3, June/Juin 1986, 40 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 4/5, Sept./Dec. 1986, 76 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 6, September 1987, 58 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 7, June/Juin 1988, 84 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 8, June/Juin 1989, 74 p.

IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 9, October/Octobre 1989, 84 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 10, August/Août 1990, 84 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 11, January/Janvier 1991, 6 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 12, April/Avril 1991, 8 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 13, July/Juillet 1991, 6 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 14, October/January 1992, 12 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 15, September/Septembre 1992, 85p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 16, December/Décembre 1992, 31p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 17, March/Mars 1993, 39p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 18, June/Juin 1993, 38p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 19, September/Septembre 1993, 32p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 20, December/Décembre 1993, 28p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 21, March/Mars 1994, 32p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 22, June/Juin 1994, 32p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 23, September/Septembre 1994, 52p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 24, December/Décembre 1994, 36p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 25, March/Mars 1995, 32p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 26, June/Juin 1995, 32p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 27, September/Septembre 1995, 40p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 28, December/Décembre 1995, 32p.
 IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 29, March/Mars 1996, 28p.
 IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 30, June/Juin 1996, 24p.
 IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 31, September/Septembre 1996, 28p.
 IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 32, December/Décembre 1996, 28p.
 IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 33, March/Mars 1997, 28p.
 IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 34, June/Juin 1997, 28p.
 IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 35, September/Septembre 1997, 28p.
 IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 36, December/Décembre 1997, 32p.

IV. Documents de travail du Projet Modèle, Bénin / Working papers of the Model Project, Benin

- Coackley, A.D.R., Report on installation of a diesel inboard motor in a Ghana canoe. Cotonou, Model Project, 7 p. + annexes, PMB/WP/1 (En).
- Coackley, A.D.R., Installation d'un moteur diesel "inboard" dans une pirogue ghanéenne. Cotonou, 1988 Projé Modéle, 9 p. + annex. PMB/WP/1 (Fr).
- Zannou, L.H., Etudes technico-économiques des fours améliorées pour le fumage de poisson en 1988 République Populaire du Bénin. Cotonou, Projé Modéle, 8 p. + 6 tableaux, PMB/WP/2.
- Atti-Mama, C., et M. Raïs, Etude démographique des communautés cibles du projet Modéle Bénin. 1988 Cotonou, Projé Modéle, 20 p. + 10 annexes, PMB/WP/3.
- Jorion, P., Non-monetary distribution of fish as food in Beninois small-scale fishing villages and its 1988 importance for auto-consumption. Cotonou, Model Project, 26p., PMB/WP/4.
- Tanimomo, P.F., Catalogue des engins de pêche maritime artisanale du Bénin. Cotonou, Projé Modéle, 1989 46 p. + 3 annexes, PMB/WP/4, PMB/WP/5.
- Tanimomo, P.F., Rapport de consultation sur la formation des jeunes pêcheurs de l'UNICOPEMA 1989 à Lomé. Cotonou, Projé Modéle, 17 p. + 6 annexes, PMB/WP/6.
- Atti Mama, C., Impact socio-économique de la piste Pahou-Kpota. Cotonou, Projé Modéle, 10 p. 1989 + 3 annexes, PMB/WP/7.
- Ahouanmènou, C., C. Atti-Mama, B. Houédékon, D. Tempelman et D. Turcotte, Animation, gestion 1989 et planification, séance de travail avec les agents de terrain. Cotonou, Projé Modéle, 142 p. + annexes, PMB/WP/8.
- Atti-Mama, C., D. Turcotte, et W. Wentholt. Evaluation interne des activités du projet modéle Bénin 1989 dans le secteur de Ouidah Cotonou, Projé Modéle, 36 p. + 7 annexes, PMB/WP/9.

- Tempelman, D., The participatory approach in an integrated artisanal fisheries project: structuring community development - women's activities. Cotonou, Model Project, 43 p., PMB/WP/10. 1989
- Landry, J., Cours d'alphabétisation fonctionnelle en calcul. Cotonou, Projet Modèle, 59 p. + 3 annexes 1989 PMB/WP/11.
- Landry, J., and D. Tempelman, Functional literacy, Training Guide for a numeracy course. Cotonou, 1989 Model Project, 55 p. + 3 annexes. PMB/WP/11.
- Atti-Mama, C., Systèmes traditionnels et modernes d'épargne et de crédit en milieu pêcheur au Bénin. 1990 Cotonou, Projet Modèle, 41 p. - annexes. PMB/WP/12.
- Sénouvo, P., Statistiques de pêches des villages du Projet Modèle Année 1987. Cotonou, Projet Modèle, 1990 33p., PMB/WP/13.
- Sheves, G.T., P.T. Holler and P.F. Tanimomo. Report on demonstration with echo-sounders, compasses and multimono gillnets in Ghana. Cotonou, Model Project, 22 p., PMB/WP /14. 1990
- Coackley, A.D.R., and G.T. Sheves, A review of the experimental introduction of diesel inboard motors to Ghana canoes. Cotonou, Model Project, 41p., PMB/WP/15. 1990
- Ijff, A.M. et D.E. Tempelman, Etude sur les relations entre les captures de poisson et l'état nutritionnel des communautés de pêcheurs dans la province du Mono, au Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 27 p., PMB/WP/16. 1990
- Sénouvo, A.P. et A.A. Gbaguidi, Recueil des données statistiques des pêches maritimes au Bénin. 1990 Période de 1984 à 1989. Cotonou, Projet Modèle, 134p., PMB/WP/17.
- Houndékon, B.R., Initiative locale et développement: Expérience des communautés de pêcheurs marins du Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 17 p., PMB/WP/18. 1990
- Le Gurun, J.F., La section de technique des pêches. Cotonou, Projet Modèle, 43 p., PMB/WP/19. 1991
- FAO/Government Cooperative Programme, Integrated Development of Small-Scale Fisheries in West Africa, Model Project Benin, Project findings and recommendations. FAO, Rome, FI:GCP/RAF/198/DEN Terminal Report. 34p. 1991
- Programme de Coopération FAO/Gouvernements, Développement Intégré de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest, Projet Modèle Bénin, Conclusions et recommandations du Projet. FAO, Rome, FI:GCP/RAF/198/DEN Rapport terminal, 40 p. 1991

